



Bulletin du Groupe Socialiste Sénat

Spécial session extraordinaire été 2009

N° 122 - Mardi 22 septembre 2009



S o m m a i r e

⇒ Point sur... p. 3

- ⇒ Débat sur les orientations budgétaires pour 2010
- ⇒ Bilan sur le débat sur le projet de loi de programmation militaire

⇒ Questions d'actualité au Gouvernement p. 16

- Séance du jeudi 9 juillet 2009

- ⇒ Baisse de la TVA dans la restauration par **Jean-Jacques MIRASSOU**, sénateur de la Haute-Garonne
- ⇒ Emplois de vie scolaire par **Yannick BODIN**, sénateur de la Seine-et-Marne
- ⇒ Crise de l'ostréiculture par **Jean-Luc FICHET**, sénateur du Finistère

- Séance du jeudi 16 juillet 2009

- ⇒ Situation dans l'audiovisuel par **David ASSOULINE**, sénateur de Paris
- ⇒ Iran par **Dominique VOYNET**, sénatrice de la Seine-Saint-Denis
- ⇒ Finances locales par **Jean-Claude FRECON**, sénateur de la Loire

⇒ Interventions [du 15 au 23 juillet] p. 18

- Projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2008

- ⇒ Intervention de **Bernard ANGELS**, sénateur du Val d'Oise

- Débat sur l'orientation des finances publiques pour 2010

- ⇒ Intervention de **François MARC**, sénateur du Finistère
- ⇒ Intervention de **François REBSAMEN**, sénateur de Côte d'Or
- ⇒ Intervention de **Christiane DEMONTES**, sénatrice du Rhône

- Projet de loi relatif à la programmation militaire pour 2009 à 2014

- ⇒ Intervention de **Daniel REINER**, sénateur de Meurthe-et-Moselle
- ⇒ Intervention de **Robert BADINTER**, sénateur des Hauts-de-Seine
- ⇒ Intervention de **André VANTOMME**, sénateur de l'Oise
- ⇒ Intervention de **Bernard CAZEAU**, sénateur de la Dordogne
- ⇒ Exception d'irrecevabilité défendue par **Dominique VOYNET**, sénatrice de la Seine-Saint-Denis
- ⇒ Question préalable défendue par **Didier BOULAUD**, sénateur de la Nièvre

- Proposition de loi réaffirmant le principe du repos dominical

- ⇒ Intervention de **Raymonde LE TEXIER**, sénatrice du Val d'Oise
- ⇒ Intervention de **Jean DESESSARD**, sénateur de Paris
- ⇒ Intervention de **Gisèle PRINTZ**, sénatrice de la Moselle
- ⇒ Question préalable défendue par **Claude JEANNEROT** sénateur du Doubs
- ⇒ Explication de vote sur la question préalable par **François MARC**, sénateur du Finistère
- ⇒ Rappel au Règlement par **Annie JARRAUD-VERGNOLLE**, sénatrice des Pyrénées-Atlantiques
- ⇒ Explication de vote défendue par **Raymonde LE TEXIER**, sénatrice du Val d'Oise
- ⇒ Explication de vote défendue par **Jean-Pierre CAFFET**, sénateur de Paris
- ⇒ Explication de vote défendue par **Jean DESESSARD**, sénateur de Paris

- Projet de loi gendarmerie nationale

- ⇒ Explication de vote défendue par **Virginie KLES**, sénatrice d'Ille-et-Vilaine

⇒ Communiqués de presse p. 69

- ⇒ Le groupe socialiste du Sénat exige un débat et un vote au Parlement sur l'engagement de la France en Afghanistan
- ⇒ Travail dominical : un coup dur de plus porté aux acquis du CNR !
- ⇒ La majorité sénatoriale a escamoté le débat sur le projet de loi de programmation militaire
- ⇒ Rémunération des grands patrons : seule la loi peut réguler !



Point sur...

Débat sur les orientations budgétaires pour 2010

I - PRÉSENTATION RÉSUMÉE DU DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET DE BUDGET POUR 2010

1) Une conjoncture en récession : légère reprise en 2010 ?

- Après une récession historique marquée par un recul du PIB de - 3,0 % en 2009,
- le Gouvernement prévoit une reprise timide de la croissance en 2010, avec une hausse du produit intérieur brut (PIB) limitée à + 0,5 %.

2) Des dépenses maîtrisées, au détriment de nombreux besoins et de l'emploi public

- **Maintien de l'objectif d'une hausse des dépenses limitée à l'inflation**, prévue à + 1,2 % en 2010.
- **Par voie de conséquence, certains budgets verront mécaniquement leurs crédits stagner ou baisser** pour respecter cet objectif.
- **Budgets prioritaires** : Emploi (du fait de la crise), Enseignement, Recherche, Justice (comme en 2009).
- **Budgets vraisemblablement en diminution** : Agriculture et Pêche, Ecologie, Ville et Logement, selon la programmation triennale des finances publiques définie en 2008.
- **Postes de fonctionnaires d'Etat** :
 - Dans le budget 2009, le Gouvernement avait prévu d'en supprimer 30.627.
 - Dans le budget 2010, il prévoit d'en supprimer 34.000.
- **Crédits dits « de relance »** : 3,5 MD€, contre 1,56 MD€ initialement prévu (après 12,6 MD€ en 2009), qui concentrent l'essentiel des dépenses de soutien de l'économie.

3) Des recettes en nette diminution

- **Les recettes fiscales** devraient être revues en nette baisse en 2010 : **l'impôt sur les sociétés, notamment, est en recul**, du fait de la crise et de moindres bénéfices des entreprises, mais la TVA aussi, pour les mêmes raisons.

4) Un déficit budgétaire (déficit du budget de l'Etat) qui se creuse

- **Lors du 2ème collectif budgétaire de 2009 (avril)**, le Gouvernement avait déjà revu à la hausse sa prévision pour le déficit de l'Etat en 2009, prévoyant 104 MD€, soit le double de ce que prévoyait le budget 2009 (52 MD€).
- **Le respect de la norme « zéro volume »** pour la progression des dépenses ne devrait pas empêcher **le déficit budgétaire de se situer autour de 127 MD€ en 2009. (contre 56,3 MD€ en 2008)**, en raison de la baisse plus forte que prévu de l'activité au cours du 1er trimestre 2009.

5) **Un déficit public (total des déficits Etat + collectivités locales + comptes sociaux) essentiellement structurel, qui traduit une dégradation inquiétante des finances publiques, accentuée depuis 2008 par la politique économique et fiscale du Gouvernement Sarkozy**

- **Etant donné une baisse du PIB de - 3 %, le déficit public devrait mécaniquement atteindre 7 % du PIB en 2009.**
- **Pour le Gouvernement, la France traversant une crise exceptionnelle, le déficit budgétaire pour 2010 et la dette publique peuvent exploser, si c'est le prix à payer pour empêcher que la plus grave récession que le monde a connue depuis 1945 ne dégénère en cataclysme économique et social.**
- **Pour la Cour des comptes, en revanche, ce diagnostic est largement faux : pour elle, la crise n'expliquerait que la moitié du déficit public prévu pour 2010, les 7 % de déficit prévu en 2009 étant avant tout structurels, c'est-à-dire relevant d'une dérive chronique. La dégradation a débuté avant la crise :**
 - 2,7 % en 2007
 - 3,4 % en 2008
 - 7 % en 2009
- **Alors que de timides progrès avaient pu être observés dans la maîtrise de la croissance des dépenses publiques depuis 2006, une nouvelle dérive a pu être constatée depuis 2008, dérive nettement aggravée par les baisses d'impôts décidées notamment par la loi TEPA de 2007, d'un montant de 10 MD€, soit un demi-point de PIB.**
- **Le déficit chronique (ou structurel) de la France est estimé :**
 - à environ 3,5 % du PIB,
 - contre 1,4 % en moyenne dans la zone euro,
 - et 1 % en Allemagne.
- **Si certaines dépenses ne sont pas maîtrisées, notamment les dépenses « d'intervention » (450 MD€ d'aides directes), qui ne relèvent ni du fonctionnement, ni de l'investissement de l'Etat, une hausse des prélèvements obligatoires deviendrait inévitable :**
 - mais devant cette hypothèse, le Président de la République a rejeté toute politique de rigueur, ou toute hausse des impôts et a annoncé le lancement d'un emprunt national pour financer les priorités du Gouvernement ;
 - **mais l'Etat emprunte déjà tous les jours sur les marchés pour financer son déficit.**

6) **Une dette qui semble devenir incontrôlée**

- **En 2008, la dette a augmenté de 118 MD€, et la France a payé plus de 54 MD€ au titre des intérêts de cette dette, soit plus que les recettes de l'impôt sur le revenu.**
- **Si rien n'est fait pour arrêter l'emballlement de la dette, celle-ci pourrait atteindre 100 % du PIB en 2018, et 200 % en 2040.**
- **La Cour des comptes rapproche ces chiffres de ceux qui ont été atteints en 1918 (118 % du PIB), ou en 1945 (170 % du PIB).**
- **En conséquence, pour cette même Cour des comptes, une hausse des impôts est inévitable si la France n'ampute pas ses dépenses de 70 MD€ par an.**

II - COLLECTIVITES TERRITORIALES

Depuis la faillite de la Banque Lehman Brothers en Octobre 2008, la crise financière, économique et sociale a fortement frappé les collectivités territoriales.

Impactées à la fois par d'importantes pertes de recettes fiscales et par la forte hausse des dépenses sociales, les collectivités locales doivent faire face à une aggravation de l'effet de ciseau, qui à terme aboutira à leur asphyxie financière.

Loin d'encourager leur croissance, le gouvernement confirme pour l'année 2010, sa politique drastique de réduction des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales. L'application stricte d'une norme de dépense inadaptée aux collectivités territoriales, ne permet pas une évolution des dotations favorable à la mise en place d'une véritable solidarité financière au profit des territoires les plus pauvres. Obligé de gérer la pénurie, il se contentera de réformes marginales mais néanmoins défavorables, des dotations de péréquation.

Tenu par la promesse électorale faite au MEDEF par le candidat Nicolas Sarkozy, le gouvernement procédera coûte que coûte à la suppression de la taxe professionnelle, en dépit de l'intérêt des collectivités territoriales et de nos concitoyens.

Au regard des hypothèses qu'il a déjà émises, la part de la taxe professionnelle assise sur les investissements sera supprimée au profit d'une nouvelle contribution assise sur la valeur ajoutée. La compensation des pertes de recettes fiscales serait alors effectuée notamment par le transfert d'impôts nationaux et l'attribution de nouvelles dotations. Ainsi réalisée, la réforme signifierait un véritable retour en arrière, en supprimant toute marge de manœuvre budgétaire aux collectivités territoriales, contrairement au principe d'autonomie fiscale.

En niant ainsi le dynamisme des territoires, cette réforme s'avèrera anti-compétitive, à l'opposé même de la volonté affichée du Président de la République et de son gouvernement.

Enfin, uniquement axé sur la taxe professionnelle, le gouvernement fait une nouvelle fois l'impasse sur une réforme globale de la fiscalité locale et notamment des impôts ménages. Alors que la suppression de l'impôt économique aura pour conséquence inéluctable la hausse de ces impôts ménages, leur réforme, dans le sens d'une plus grande justice fiscale, s'avère plus que jamais indispensable.

Parallèlement, l'instauration, peut-être concomitante, d'une taxe carbone, ne doit en aucune manière venir compenser la disparition de la taxe professionnelle, comme l'a évoquée le Président de la République. Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, cette contribution doit avoir pour seul objectif d'envoyer un signal prix aux agents économiques, afin de modifier les comportements individuels et collectifs. Son produit doit être redistribué au profit des ménages les plus modestes et des entreprises qui auraient des difficultés à s'adapter à la mutation écologique.

Face à une politique démagogique du gouvernement et de la droite parlementaire visant à casser les dynamiques territoriales, et dans un but purement électoral et de réduction de la dépense locale, les sénateurs socialistes devront défendre pour le projet de loi de finances pour 2010, une réforme globale des prélèvements obligatoires, respectueuse des principes de la décentralisation, ambitieuse pour le développement des territoires et juste pour l'ensemble des contribuables.

Les réformes prévues ou prévisibles dans le cadre du projet de loi de finances pour 2010

⇒ Pour les dotations de l'Etat aux collectivités territoriales

La progression de l'ensemble des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales est estimée à 700 M€ soit +1,2% (selon la prévision de l'inflation pour 2010). Celle de la Dotation globale de fonctionnement est estimée à 490 M€ soit +1,2%.

La marge de manœuvre au sein de l'enveloppe fermée des dotations est donc de seulement environ 210 M€. Etant donné l'évolution dynamique du FCTVA, du fait du plan de relance et de l'investissement soutenu des collectivités territoriales, certaines dotations devront inexorablement baisser (dotation de compensation etc.).

Dotation de solidarité urbaine

Son évolution en 2010 serait de 40M€. Une réforme de ses critères d'éligibilité est prévue dans le sens d'une réduction du nombre de bénéficiaires (70% des communes de plus de 10 000 habitants), d'une réduction de la pondération du critère « logement social » au profit du « revenu » et d'une réduction du coefficient multiplicateur lié à la Zone Franche Urbaine)

Dotation nationale de péréquation et dotation de développement rural

La réduction du nombre des communes éligibles à ces dotations de péréquation est également prévue.

Dotation de péréquation régionale

Une réforme des critères d'éligibilité de cette dotation est également envisageable (remplacement du critère du potentiel fiscal par celui du potentiel financier).

⇒ Pour la fiscalité locale

Réforme de la taxe professionnelle

La part de la taxe assise sur les équipements et bien mobiliers serait supprimée. Le dernier scénario de la réforme proposée par le gouvernement est fourni en annexe.

⇒ Divers

Instauration d'une taxe carbone

Les sénateurs socialistes ont fait 9 propositions pour l'instauration d'une taxe carbone pour lutter justement et efficacement contre le réchauffement climatique. La redistribution des recettes de cette taxe aux ménages les plus modestes ainsi qu'aux entreprises qui n'auraient pas les moyens de s'adapter à la mutation énergétique, est le point essentiel de cette réforme. Cette réforme pourrait également avoir lieu dans le PLF 2010.



Point sur...

Bilan sur le débat sur le projet de loi de programmation militaire

1. Présentation

Le gouvernement ayant demandé à sa majorité un « vote conforme », tous les amendements de l'opposition ont été rejetés.

Le Groupe socialiste, apparentés et rattachés a voté CONTRE.

Vous pouvez consulter les amendements sur : <http://ameli.senat.fr/amendements/2008-2009/514/accueil.html>

Les parlementaires du Groupe ont été nombreux à suivre les débats et à y participer.

Deux motions de procédure furent présentées, motion d'irrecevabilité et question préalable, l'une défendue par Dominique Voynet et l'autre par Didier Boulaud.

Dans la discussion générale participèrent : D. Reiner, R. Badinter, A. Vantomme, B. Cazeau.

Ensuite, lors de la discussion des articles (interventions du Groupe sur les articles et amendements : Godefroy, Klès, Piras, Reiner, Vantomme, Boulaud, Boutant, Badinter, Voynet) le manque de réponse du gouvernement et les argumentations simplifiées et simplistes de la Commission n'ont pas permis que le débat approfondisse les interrogations, les critiques et les propositions des sénateurs de l'opposition (en plus des sénateurs du groupe socialiste, apparentés et rattachés déjà cités, il faut signaler l'action du sénateur RDSE, J-P Chevènement, auteur de plusieurs amendements).

Les axes principaux des intervenants ont portés sur :

- un débat escamoté au Sénat par la volonté de la majorité de le voter conforme ;
- un projet fourre-tout contenant des articles fort éloignés de la programmation militaire ;
- une critique de la programmation militaire Alliot-Marie ;
- une contestable réorientation stratégique (OTAN, concept de sécurité nationale) ;
- une critique de l'équilibre financier de la programmation Morin, avec des moyens financiers vraisemblablement surévalués ;
- une analyse des équipements et des insuffisances capacitaires ;
- le constat des difficultés non résolues dues à l'application de la RGPP aux armées, une déflation d'effectifs qui s'apparente à une saignée ;
- une désapprobation du Livre blanc, non adopté par le Parlement ; contenant des mesures déjà rejetés par les socialistes : retour dans l'OTAN, concentration des pouvoirs à l'Élysée, hégémonie du ministère de l'intérieur, concept vague et dangereux de sécurité nationale ;
- le rejet du renforcement des pouvoirs du Président de la République et de son « domaine réservé » ; une douteuse réorganisation des pouvoirs publics en matière de sécurité et de défense ;
- l'utilisation abusive du concept de sécurité nationale effaçant la frontière entre la sécurité intérieure et la sécurité extérieure, confusion entre les rôles civils et militaires dans le domaine de la sécurité ;
- un contestable élargissement de champ du secret défense qui pourrait entraver l'action de la justice, critique de la création des « lieux protégés » abritant des documents secrets, création des « sanctuaires » à l'abri de la justice ;
- une critique du secret défense quand il devient « secret des affaires » ;
- le constat de l'immobilisme du gouvernement en matière de désarmement nucléaire ;
- une analyse des insuffisances en matière de financement des OPEX, exigence de sincérité budgétaire ;
- la condamnation de la politique industrielle en matière d'armement, rejet des privatisations envisagées par le gouvernement.



Question d'actualité

Baisse de la TVA dans la restauration

par Jean-Jacques MIRASSOU, sénateur de la Haute-Garonne
[séance du jeudi 9 juillet]

Depuis la fin du mois de juin, les dirigeants de l'UMP ont adressé aux restaurateurs, à 120 000 exemplaires, un document vantant l'avènement de la TVA à 5,5 %. Cette décision y est présentée comme historique et le tout est assorti d'un bulletin d'adhésion à l'UMP !

On comprendra facilement l'émoi suscité par une telle méthode, qui invite les professionnels de la restauration à pratiquer une sorte de retour électoral sur investissement...

Madame la ministre, vous ne pouvez qu'être sensible à un investissement qui représente une perte de recettes fiscales de près de 2,5 milliards d'euros et sera payé in fine par le contribuable. Ce qui est véritablement historique, c'est le montant de la dépense consentie pour la création de 20 000 emplois, non garantie car aucune contrepartie n'a été exigée ni formalisée.

Le caractère non contraignant de l'accord laisse également dubitatif quant à ses retombées positives pour des consommateurs que l'on voudrait ériger en sentinelles vérifiant les prix pratiqués par les commerçants

On s'étonnera enfin que l'UMP dispose d'un fichier complet des restaurateurs français, dont la précision rappelle celle de l'administration ou des syndicats professionnels.

Il y a là une confusion des genres au service d'une opération électoraliste. Madame le ministre, compte tenu du fait que le Gouvernement a largement communiqué sur cette mesure, condamnez-vous l'initiative de l'UMP ?



Pouvez-vous nous assurer que les fichiers de l'administration n'ont pas été utilisés ?

Enfin puisque, au mépris de l'éthique républicaine, vous assimilez le Gouvernement au parti majoritaire, pouvez-vous demander à Xavier Bertrand, secrétaire général de l'UMP et ancien ministre du travail, d'inciter les quelques restaurateurs ayant adhéré à ce parti à montrer l'exemple en embauchant, en augmentant les salaires et en investissant pour améliorer les conditions de travail dans un secteur perpétuellement sous tension ?

Réponse de Mme Christine Lagarde, ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.

Électoraliste ou pas, la baisse de la TVA était une promesse électorale du Président de la République. Cette promesse a été faite à tous les restaurateurs et bénéficiera à tout le pays grâce à un retour sur investissement. Le Gouvernement s'est mobilisé pour cette cause, et je me suis battue avec nos partenaires européens pour obtenir une harmonie sur cette question au sein de l'Union européenne.

Le retour sur investissement consiste en une baisse des tarifs de 11,8 % sur sept des dix produits habituels qui composent un repas complet au restaurant.

40 000 emplois, et non 20 000 seront créés par ce secteur.

Enfin, les restaurateurs se sont engagés à investir pour améliorer l'attractivité de leurs établissements. L'investissement se fera donc au service du pays, des clients et des employés de la restauration, et de l'attractivité de notre territoire.



Question d'actualité

Emplois de vie scolaire

par Yannick BODIN, sénateur de la Seine-et-Marne
[séance du jeudi 9 juillet]

Après l'annonce de la suppression de 16 000 postes dans le budget 2010, de 3 000 postes dans les Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased), 30 000 emplois de vie scolaire (EVS) n'ont pas été reconduits au 1er juillet, alors que ces personnels ont rempli leur mission à la satisfaction générale. Recrutés en contrats aidés en 2006 dans le cadre du plan Borloo de cohésion sociale, il leur avait été promis une formation et une aide à la réinsertion. Il n'en a rien été : aujourd'hui, ils se retrouvent à leur point de départ, c'est-à-dire au chômage. Et Xavier Bertrand ne leur a pas adressé de bulletin d'adhésion à l'UMP !

Ces contrats doivent être reconduits, le temps de leur donner une véritable orientation, de valoriser leur expérience et de prévoir un accueil spécifique au Pôle-Emploi, comme promis. Vous avez tenté de minimiser les choses en évoquant le maintien des Auxiliaires de vie scolaire (AVS) auprès des élèves handicapés. C'est confondre les différents contrats, monsieur le ministre !

Devant le Congrès, le Président de la République a qualifié l'investissement dans l'éducation d'« incontournable ». Comment atteindre les objectifs fixés quand le taux d'encadrement diminue chaque année ? Ce sont 50 000 postes qui auront été supprimés dans l'éducation nationale entre 2007 et 2010 : une véritable hémorragie ! « Un pays qui croit en l'avenir est un pays qui investit dans l'éducation », avez-vous dit, monsieur le ministre. Que comptez-vous faire pour que ces 30 000 personnes ne retombent pas dans le chômage de longue durée, valorisent leur expérience et trouvent, comme promis, un emploi durable ?



Réponse de M. Luc Chatel, ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement.

La vraie question est la suivante : votre politique -« toujours plus de moyens »- a-t-elle obtenu des résultats ? A voir le nombre de jeunes qui sortent chaque année du système éducatif sans qualification, la proportion de bacheliers par classe d'âge, la réponse est non !

Nous, nous répondons : plus de services, revalorisation de la condition des enseignants. Accompagnement éducatif individualisé pour les orphelins de 16 heures, deux heures de soutien scolaire, d'aide personnalisée dans le primaire : voilà des réponses aux attentes des enfants et des parents !

En matière d'EVS, permettez-moi de rétablir une vérité : le Gouvernement y croit et c'est pourquoi il les a pérennisés. Je ne peux pas vous laisser dire qu'il y en aura moins à la rentrée.

Mais les EVS sont des contrats à durée déterminée qui poursuivent un objectif d'insertion. Nous avons ouvert un certain nombre de concours de la fonction publique à ces contrats. J'ai demandé à l'inspection générale une mission d'évaluation pour voir si les missions de formation et d'insertion sont bien remplies. Reste qu'il y aura à la rentrée le même nombre d'EVS et d'AVS qu'auparavant.

Pour assurer, enfin, l'accompagnement, indispensable, des enfants handicapés, l'Assemblée nationale a adopté, la semaine dernière, un amendement du Gouvernement qui donnera au monde associatif la possibilité de prendre le relai de ces emplois, afin qu'il n'y ait pas de rupture.

Le Gouvernement est donc pleinement mobilisé pour le service public de l'enseignement puisqu'il a décidé de pérenniser les emplois de vie scolaire.



Question d'actualité

Crise de l'ostréiculture

par Jean-Luc FICHET, sénateur du Finistère
[séance du jeudi 9 juillet]

La situation de l'ostréiculture sur l'ensemble du littoral atlantique du bassin d'Arcachon aux côtes normandes et tout particulièrement en Bretagne, est plus qu'alarmante. Des centaines d'ostréiculteurs ont manifesté dès juin à Nantes, à la Trinité-sur-Mer et aujourd'hui à Caen pour alerter l'opinion et les pouvoirs publics.



En Bretagne, la conchyliculture représente quelque 10 000 hectares de concessions, 70 000 tonnes de production et 150 millions d'euros de chiffre d'affaires. La production d'huîtres est essentielle pour notre économie en général, et l'économie bretonne en particulier. Cette production d'avenir fait vivre les 11 millions de km² de la façade maritime de notre pays.

Or l'ostréiculture française connaît depuis les années 1990 une mortalité excessive d'huîtres creuses. Au cours de l'été 2008, plus de 60 % de la production de juvéniles a été décimé. Cette crise est la plus importante depuis leur introduction en France, à la fin des années 1960.

Les ostréiculteurs craignent une nouvelle année noire. Ils demandent des actions collectives associant l'État, les collectivités territoriales, les scientifiques et les professionnels, pour des réponses de long terme. Car cette crise, combinée à une politique gouvernementale qui pèse sur le pouvoir d'achat, fait craindre de voir bientôt, à Noël, les huîtres remplacées par de simples oranges...

En 2007, une charte de coordination a été signée entre votre ministère, l'Ifremer et le Comité national de la conchyliculture.

Malgré la qualité des travaux de l'Ifremer, pôle de recherche d'excellence qui ne doit pas être remis en cause, les producteurs, désespérés, ne voient venir aucune réponse. Or, il est urgent et vital que tout soit mis en oeuvre pour que cesse cette surmortalité.

La question est cruciale, à l'heure du Grenelle de la mer, qui n'arrive d'ailleurs qu'en session de rat-trapage, le Grenelle de l'environnement semblant l'avoir oubliée.

Quelles solutions entendez-vous proposer, monsieur le ministre, pour éviter une nouvelle année noire ?

Comment comptez-vous aider les chercheurs ? Quelles réponses rapides allez-vous apporter ?

Réponse de M. Bruno Le Maire, ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

Je veux vous rassurer : nous ferons tout, monsieur Fichet, pour qu'à Noël vous ayez à la fois des oranges et des huîtres...

La profession ostréicole est confrontée à deux difficultés. La première est la surmortalité des huîtres creuses juvéniles. J'ai demandé aux préfets de me faire rapport sur la situation exacte des différents bassins et de ses conséquences économiques. Vous savez qu'une aide importante a été apportée l'année dernière au secteur. J'ai également saisi l'Ifremer, dont je salue à mon tour l'excellence, auquel j'ai demandé un rapport sur les causes de la surmortalité constatée, avec l'objectif d'introduire à terme dans les parcs des variétés plus résistantes.

La seconde difficulté est spécifique au bassin d'Arcachon.

J'ai reçu hier pendant deux heures le président du syndicat des ostréiculteurs, en présence des autorités locales. La responsabilité du Gouvernement est de conjuguer une sécurité sanitaire absolue et le développement économique de la filière. J'ai aujourd'hui même demandé par lettre à la Commission de Bruxelles que soit défini un test sanitaire plus compréhensible, aussi efficace que celui sur les souris. J'ai également proposé que soit développé un test alternatif dans l'ensemble de l'Union, de sorte que la même réglementation sanitaire s'applique partout.

En attendant, nous avons réduit de 72 à 48 heures le délai entre les prélèvements et l'annonce des résultats des tests, afin que les ostréiculteurs puissent réagir plus rapidement si nécessaire.

Le Gouvernement suit la situation avec une grande attention. Il apportera des solutions concrètes aux difficultés que rencontre la profession, et ce dans tous les bassins.



Question d'actualité

Situation de l'audiovisuel

par **David ASSOULINE**, sénateur de Paris
[séance du jeudi 16 juillet]

Ma question s'adresse à **Frédéric Mitterrand**, au tout nouveau ministre comme à l'homme de culture, à l'homme de toutes les cultures. J'attends avec plaisir une réponse sincère et non conventionnelle.



Monsieur le ministre, vous qui n'aviez pas hésité, au mois d'octobre 2001, en votre qualité de président de la commission d'avance sur recettes du cinéma français, à apporter votre soutien à une grève au Centre national de la cinématographie, le CNC, comprenez-vous aujourd'hui les raisons qui ont poussé les salariés de RFI à cesser le travail pendant deux mois pour protester contre une restructuration d'une rare brutalité ? Après soixante jours d'interruptions régulières de l'antenne, le personnel de RFI n'a toujours pas été entendu et six programmes en langue étrangère - notamment en allemand et en polonais -, ainsi que 206 postes, soit 20 % de l'effectif de la radio, doivent toujours disparaître. Mais, au-delà de RFI, serez-vous sensible, en tant qu'ancien directeur des programmes de ce formidable outil de promotion de la francophonie qu'est TV5 Monde, au sort que réserve la majorité à une autre voix essentielle de la France dans le monde, l'AFP, promise à la privatisation ?

Par ailleurs, vous qui dénonciez en 1990, dans un geste fort, en direct, devant huit millions de téléspectateurs, la paupérisation du service public, laisserez-vous résorber les 50 millions d'euros de déficit qu'aura accumulés France Télévisions en 2010 par la suppression de 500 emplois sur les 900 départs à la retraite prévus d'ici à 2012 ?

Vous qui avez quitté TF1 avec fracas en 1988, en affirmant, avec des mots d'une rare violence - mais l'époque a changé ! - « ils n'aiment ni les noirs, ni les Arabes, ni les pédés, ni les gens de gauche. Autant dire que je n'avais pas beaucoup d'avenir », aujourd'hui, en votre qualité de ministre, vous engagez-vous à agir pour que le service public reste au moins un lieu où la diversité et l'indépendance soient garanties et pas celui où l'on aime d'abord et toujours le président Sarkozy ?

Allez-vous fermer les yeux devant la véritable catastrophe démocratique que constitue la mise sous tutelle politique de notre télévision, illustrée par la scandaleuse et complaisante valorisation du Président de la République sur les antennes audiovisuelles les 13 et 14 juillet, alors que l'opposition n'avait pas le droit à la parole ?

Agirez-vous pour garantir la pérennité des actuelles éditions locales de France 3, auxquelles les Français sont très attachés, comme l'indépendance des rédactions nationales des antennes de France Télévisions ?

Réponse de M. Frédéric Mitterrand, ministre de la culture et de la communication.

Monsieur Assouline, votre question, à épisodes, comporte un certain nombre de citations datant de ma « carrière » antérieure. Aujourd'hui, ce n'est pas tout à fait la même personne qui est devant vous !

De surcroît, ces citations sont effectivement en partie sorties de leur contexte. Cependant, je suis très sensible à votre volonté de reconstituer un destin dans son intégralité. Vous savez à quel point de telles préoccupations me sont chères.

Pour ce qui concerne RFI, la réforme en cours vise non pas à éteindre une chaîne à laquelle tous les Français se doivent d'être attachés, comme vous avez l'air de le soupçonner, mais, au contraire, à la redéployer. Certaines zones couvertes par RFI méritent ce redéploiement, notamment celles dans lesquelles sont en usage des langues vernaculaires comme l'haoussa ou le swahili, encore insuffisamment pratiquées. En revanche, RFI, par le biais de ses émissions en langue arabe, collabore désormais de manière beaucoup plus intensive avec France 24 et TV5 Monde.

Cette réforme entraîne évidemment une réduction des effectifs - vous avez évoqué la suppression de 206 emplois - qui se déroulera conformément à un plan que nous avons voulu le plus juste possible, comme nous le faisons toujours. Par ailleurs, 34 nouveaux emplois vont être dégagés de manière à faciliter l'adaptation de RFI au numérique. En vérité, la chaîne RFI a été abandonnée pendant longtemps. Comme toujours en pareil cas, ce sont les salariés qui payent la facture.

Pour ce qui concerne maintenant le service public, pour y avoir travaillé pendant très longtemps, j'en connais toutes les qualités et toute l'importance. Croyez bien que mon appui au service public est constant.

D'ailleurs, une réponse vous a été donnée hier soir, avec la diffusion en prime time, grâce à la suppression de la publicité, de l'opéra La Traviata, regardé par 1,2 million de téléspectateurs.



Question d'actualité

Iran

par Dominique VOYNET, sénatrice de la Seine-Saint-Denis
[séance du jeudi 16 juillet]

Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères et européennes. Les électeurs iraniens ont massivement participé à l'élection présidentielle du 12 juin. Mahmoud Ahmadinejad, soutenu par le Guide suprême de la révolution et par les fractions les plus conservatrices de la République islamique, a été proclamé vainqueur. Les soupçons de fraude massive, corroborés par de nombreuses observations directes, ont été écartés sans ménagement par le Guide suprême, qui a réaffirmé, après un simulacre de recomptage des voix, son soutien au président sortant. Les candidats réformateurs, en faveur desquels la volonté populaire s'était clairement exprimée, ont contesté très fermement l'action du pouvoir. Pendant plusieurs semaines, le peuple iranien a manifesté son indignation et sa colère dans les rues de Téhéran et des autres grandes villes du pays. « Où est mon vote ? », tel était le cri de ralliement des manifestants, qui ne toléraient pas que l'une des seules libertés qui leur étaient octroyées soit ainsi piétinée. Des manifestants ont été blessés, tués parfois. Des opposants ont été arrêtés, maltraités, torturés, et ils continuent de l'être. Les arrestations sont massives, la répression brutale. Elle touche les Iraniens, mais également les journalistes et les touristes étrangers, comme en témoigne l'arrestation arbitraire et révoltante de Clotilde Reiss, cette jeune étudiante française passionnée d'Iran qui est en prison depuis quinze jours. En quelques semaines, l'Iran a été bousculé et le régime a été si contesté par le peuple que plus rien, probablement, ne sera comme avant. La légitimité des dirigeants est en effet doublement écornée : ils ont perdu leur légitimité démocratique par la fraude ;



ils ont perdu leur légitimité religieuse quand Ali Khamenei a exposé son autorité de guide pour justifier cette fraude. Dans une situation si incertaine, la responsabilité de la France et de l'Europe n'en est que plus grande encore. Monsieur le ministre, quelle sera la position de la France dans les prochaines semaines ? Reconnaîtra-t-elle le président iranien, qui n'est pas mal élu, mais non élu ? Exigera-t-elle la libération sans condition des milliers de personnes arrêtées ces dernières semaines, comme y invitent ce matin, dans le quotidien Libération, des dizaines de militants, d'artistes et d'intellectuels solidaires du peuple iranien ?

Enfin, monsieur le ministre, j'ai une autre question, un peu plus complexe, au regard des mutations à l'œuvre en Iran et dans la société iranienne. Puisque nous sommes d'accord, je l'espère, pour réaffirmer avec force que la « guerre des civilisations » est une vision erronée de l'histoire ; puisque nous sommes favorables au renforcement des relations d'amitié et de reconnaissance mutuelle entre l'Orient et l'Occident, entre les mondes d'histoire judéo-chrétienne et les mondes d'histoire arabo-musulmane ; puisque ces idées, sans naïveté, doivent s'incarner dans des options stratégiques, dans des décisions politiques courageuses et dans une vision historique forte ; puisque nous sommes d'accord sur tous ces points, comment expliquez-vous, monsieur le ministre, que la France soit si réticente à envisager l'adhésion d'un autre grand pays de culture et d'histoire musulmanes au sein de l'Union européenne alors que, manifestement, nous n'avons rien d'autre à lui reprocher que d'être, justement, un pays musulman ?

Est-ce là, monsieur le ministre, la meilleure façon d'honorer un islam laïcisé, démocratique et pluraliste, comme l'espère, à cor et à cri, le peuple iranien ?

Réponse de M. Bernard Kouchner, ministre des affaires étrangères et européennes.

Madame la sénatrice, vous avez posé au moins deux questions, qui ne se ressemblent guère et dont je dirais même qu'elles n'ont aucun rapport entre elles ! Toute la première partie de votre intervention, qui décrivait les tragiques et multiples répressions des manifestations en Iran, juste après l'annonce des résultats officiels du scrutin, était juste. Il y a eu une réaction très spontanée de centaines de milliers, sinon de millions de personnes - personne ne les a comptées, en tout cas pas nous, malheureusement - et nous avons vu ce spectacle effrayant des arrestations et des nombreux morts. S'y ajoute le cas de Clotilde Reiss. Cette jeune française qui, comme vous le savez, mesdames, messieurs les sénateurs, enseignait à l'université d'Ispahan, a été arrêtée le 1er juillet dernier. Elle est encore détenue aujourd'hui, ce qui n'est pas acceptable et exige une action concertée des pays européens, qui a déjà commencé, d'ailleurs. Malgré une première visite de notre ambassadeur - une deuxième étant prévue samedi prochain, si tout se passe bien, du moins aussi bien que cela peut se passer -, malgré des contacts téléphoniques qui nous rassurent sur la santé et l'état psychologique de Clotilde Reiss, nous ne pouvons accepter qu'une innocente soit emprisonnée.

Aussi, nous faisons tout pour qu'elle soit libérée, à travers le G8 et l'Union européenne ; les Vingt-Sept ont d'ailleurs manifesté, à deux reprises, leur réaction spontanée sur ce sujet. Que pouvons-nous faire d'autre ? Les vingt-sept États de l'Union européenne, y compris la France, ont chacun convoqué leur ambassadeur d'Iran, et nous nous apprêtons, même si nous ne souhaitons pas y être obligés, à réagir de façon extrêmement violente sur ce dossier à chaque fois que nous en aurons l'occasion.

Toutefois, je vous le rappelle, le Gouvernement iranien a arrêté entre-temps une employée franco-iranienne de notre ambassade à Téhéran qui, heureusement, a été relâchée. Nous devons donc mesurer nos effets, parce que nous voulons obtenir la libération de Clotilde Reiss. Madame la sénatrice, vous affirmez dans le même temps qu'il ne faut pas reconnaître le régime ainsi « issu des urnes ». Je crains hélas, que celui-ci ne soit pas le premier qui, en se maintenant, doive être recon-

Il y a eu, bien sûr, une contestation de l'élection, qui était forte et que nous avons ressentie politiquement, psychologiquement et même presque physiquement, compte tenu de notre affection pour ce peuple. Toutefois, si tout le monde en Iran proclame l'élection d'un président, il serait bien inutile et contre-productif d'aller, seuls, dans le sens contraire. En revanche, nous pouvons soutenir le mouvement de contestation, multiplier les contacts avec lui, continuer à nous opposer à la politique menée par le régime iranien en matière d'énergie atomique, comme nous l'avons fait d'ailleurs avant que cela ne nous soit imposé. Je vous le rappelle, nous avons maintenu les contacts directs avec les dirigeants iraniens, nous les avons maintes fois rencontrés. Moi-même je téléphone tous les deux jours à mon homologue à Téhéran pour faire pression afin que Mlle Reiss soit libérée. Cette attitude est la bonne pour le moment, me semble-t-il.

Quant à votre seconde question, permettez-moi de ne pas la mélanger avec la première !



Question d'actualité

Finances locales

par Jean-Claude FRECON, sénateur de la Loire
[séance du jeudi 16 juillet]

Ma question s'adresse à M. le Premier ministre. Le Gouvernement devait présenter publiquement, la semaine dernière, la réforme de la taxe professionnelle. Or cette annonce a été repoussée pour permettre au Président de la République ainsi qu'à M. le Premier ministre de rendre les derniers arbitrages. Il est urgent de jouer franc-jeu avec les collectivités territoriales, qui vont commencer d'envisager leurs projets pour 2010, qui ont répondu largement présentes dans la mise en œuvre du plan de relance et qui ne peuvent rester plus longtemps dans l'incertitude face au devenir de leur budget. M. le Premier ministre leur doit, ainsi qu'à nos concitoyens, des réponses claires. Tenu par la promesse électorale du candidat Nicolas Sarkozy faite au MEDEF, le Gouvernement va procéder, coûte que coûte, à la suppression de la taxe professionnelle, malgré un contexte économique des plus défavorables et des finances publiques dans un état désastreux. Le rapporteur général de la commission des finances du Sénat réclame, dans un rapport que nous allons discuter cet après-midi, « d'attendre des jours meilleurs ».

Les socialistes sont favorables à une réforme de la taxe professionnelle ambitieuse pour le développement des territoires et des entreprises, mais ils ne veulent pas qu'elle ait lieu dans la précipitation estivale. Nous soutenons l'instauration d'un véritable impôt économique local, dynamique, à l'opposé de la réforme proposée. Outre la contribution sur la valeur ajoutée, qui ne représente qu'à peine la moitié du montant de la perte de recettes fiscales, M. le Premier ministre prévoit de transférer aux collectivités territoriales des par-



ties d'impôts nationaux et des dotations, sur lesquelles elles n'auront strictement aucune marge de manœuvre. De plus, le Gouvernement, en proposant une réforme uniquement axée sur la taxe professionnelle, fait l'impasse sur une réforme globale de la fiscalité locale, notamment des impôts reposant sur les ménages. Nous savons tous, ici, quelles que soient les travées sur lesquelles nous siégeons, que la suppression de la taxe professionnelle aura pour conséquence inéluctable la hausse des impôts payés directement par nos concitoyens : c'est inacceptable ! Cette réforme aura aussi un coût important pour l'État, et creusera un trou qu'il faudra de toutes les manières combler.

Or nous refusons que la taxe carbone serve de palliatif budgétaire. D'ailleurs, sur ce point, tous les ministres ne sont pas unanimes.

M. le Premier ministre ne juge-t-il pas dangereux de maintenir une telle réforme, incomplète et inadaptée en ces temps de crise, alors que nos collectivités ont besoin de visibilité ? Sans visibilité, en effet, elles feront moins de projets, donc moins d'investissements. Quel scénario va-t-il donc proposer aux collectivités locales ? Alors qu'il les a fortement sollicitées pour le plan de relance, osera-t-il porter un coup d'arrêt à l'investissement local en réduisant ainsi leurs moyens financiers ? A-t-il l'intention de profiter de la période estivale pour asphyxier nos collectivités territoriales ?

Réponse de Mme Christine Lagarde, ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.

Monsieur Frécon, vous êtes un trop fin spécialiste... de ces questions de financement des collectivités locales et d'investissement pour ne pas être d'accord avec moi sur le constat : en France, l'investissement, qu'il soit public ou, surtout, privé, est insuffisant.

C'est précisément pour cette raison que le Président de la République avait pris l'engagement devant le pays, et non devant le MEDEF, de stimuler l'investissement et, pour ce faire, d'éliminer la part de la taxe professionnelle assise sur les équipements et biens mobiliers, c'est-à-dire sur l'investissement productif.

Tous les gouvernements qui se sont succédé depuis vingt ans en ont parlé. La qualifiant d'absurde ou d'imbécile, tous étaient d'accord pour considérer que la taxe professionnelle, qui frappe les investissements productifs, qu'ils soient utilisés ou non, d'ailleurs, et quel que soit le degré d'amortissement, n'est pas un bon impôt. Qu'avons-nous fait ? Sur l'initiative du Président de la République et sous l'autorité du Premier ministre, le Gouvernement a engagé tout un processus. Je tiens à m'arrêter quelques instants sur la méthode, importante à mes yeux. J'ai, à trois reprises, rencontré en séance plénière les associations représentant les collectivités territoriales, toutes catégories confondues ; j'ai, à trois reprises, rencontré les représentants des entreprises. Je les ai écoutés, nous travaillons de concert à l'élaboration d'un projet de réforme, en partageant nos informations, notamment les données chiffrées.

En effet, je sais que la taxe professionnelle constitue une ressource très importante des collectivités locales et que nous ne réussirons une réforme fondamentale pour nos entreprises, pour notre économie et pour l'emploi, que si elle est le fruit d'une concertation intelligente. Je vais continuer d'appliquer cette méthode, fondée sur la concertation et la consultation, que j'ai faite mienne depuis le 5 février dernier, date à laquelle le Président de la République a pris cet engagement devant le pays. Quels sont les principes qui nous guident ? Ce sont toujours les mêmes. Premièrement, nous entendons supprimer la taxe professionnelle sur les investissements productifs. Deuxièmement, nous voulons maintenir un lien étroit entre les entreprises et les territoires par le biais des collectivités territoriales.

Troisièmement, nous souhaitons maintenir l'autonomie financière des collectivités territoriales.

Quatrièmement - ce principe a été rappelé par M. le Premier ministre -, nous voulons maintenir le financement des collectivités locales par niveau de collectivités.

Nous travaillons en considération de ces quatre principes. Nous réfléchissons également à la reliaison des taux, indispensable, selon nous, pour parvenir à une fiscalité équilibrée, qui permettra d'attirer les entreprises dans une bonne intelligence fiscale. Notre objectif est très clair : grâce à cette méthode, nous voulons encourager les entreprises et l'emploi, et soutenir l'investissement. Le projet de loi de finances pour 2010 sera élaboré selon ces mêmes principes, et tendra à répondre à cet objectif que - je l'espère - nous cherchons tous ensemble à atteindre.



Intervention

Projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2008

par Bernard ANGELS, sénateur du Val d'Oise

[séance du mercredi 15 juillet 2009]

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la loi organique relative aux lois de finances, la LOLF, et son calendrier rénové nous permettent aujourd'hui de débattre de l'exercice budgétaire 2008 et, d'une part, d'en examiner les écarts avec les prévisions de la loi de finances initiale, d'autre part, d'étudier les causes profondes de cette dissemblance.



Monsieur le ministre, vous avancez l'explication selon laquelle la mauvaise conjoncture économique serait la principale explication de l'état particulièrement dégradé de nos finances publiques et des décalages constatés au regard de la loi de finances initiale et des collectifs budgétaires.

Pourtant, si l'on se réfère aux rapports de la Cour des comptes, la réalité est bien différente.

En effet, plus que les chocs de la crise et de l'inflation, ce sont bien des réformes structurelles inadaptées, à l'image de la loi TEPA, la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, qui sont les principales responsables de ce dérapage.

Il me semble tout d'abord indispensable d'analyser les évolutions respectives des recettes et des dépenses publiques afin de discerner plus finement les causes profondes du déficit budgétaire, arrêté à 56,3 milliards d'euros pour l'année 2008. J'évoquerai en premier lieu les recettes fiscales, qui ont diminué de 2,5 % entre 2007 et 2008. Selon votre analyse, la crise économique serait responsable de 8,5 milliards d'euros de moins-values.

À l'aide des documents fort instructifs fournis par les magistrats de la rue Cambon, je me suis livré à une addition d'une simplicité biblique.

Tout d'abord, j'ai constaté une différence de 23 milliards d'euros entre les recettes fiscales estimées en loi de finances initiale et les recettes fiscales constatées : 5 milliards d'euros semblent être liés à des surestimations, en particulier en ce qui concerne l'impôt sur le revenu et la prime pour l'emploi, 7,8 milliards d'euros s'expliquent par des allègements fiscaux et 5,6 milliards d'euros par des transferts de charges. Une majorité de ces transferts a d'ailleurs pour cause la loi TEPA, car il fallait bien compenser le manque à percevoir de la sécurité sociale du fait des exonérations consenties.

Ce sont donc un peu plus de 4 milliards d'euros et non 8,5 milliards d'euros qui sont imputables à la conjoncture. Il y a donc une grande marge entre les chiffres que vous évoquez et ceux qui sont annoncés par la Cour des comptes. La démonstration est faite que vous avez sciemment surestimé l'impact de la crise.

Je veux pour preuve du poids budgétaire des mesures que vous avez prises le fait qu'en quatre ans les recettes fiscales brutes ont augmenté de 58 milliards d'euros. Pourtant, leur montant net accuse, lui, une diminution de 6 milliards d'euros sur la période.

Il n'est pas difficile de comprendre les raisons de ce décalage. En quatre ans, les impôts d'État ont été allégés de 30 milliards d'euros et 34 milliards d'euros de recettes fiscales ont été transférés à d'autres administrations publiques, dont 25 milliards d'euros en contrepartie de transferts de charges. Au total, les simples mesures fiscales mises en œuvre par les exécutifs successifs ont fait augmenter le déficit de l'État de 39 milliards d'euros.

J'observe également que, pour la seule année 2008, les mesures nouvelles ont fait diminuer les recettes fiscales nettes de 10 milliards d'euros.

En ce qui concerne les dépenses, vous affirmez être parvenu à respecter la norme « zéro volume » en restreignant l'augmentation des dépenses publiques à la stricte inflation, évaluée à 2,8 %.

Pourtant, ce résultat est lui aussi biaisé. Vous vous êtes en effet abstenu d'intégrer certaines dépenses, que vous faites porter à d'autres organismes, à l'image des 950 millions d'euros dus au titre de l'épargne logement et pour lesquels vous avez demandé au Crédit foncier de France de faire l'avance en lieu et place de l'État.

Si l'ensemble de ces dépenses avait été intégré au budget, l'augmentation réelle des dépenses publiques s'établirait non pas à 2,8 %, mais à 3,4 %.

Vous comprendrez, monsieur le ministre, combien il est déplorable que le Gouvernement ait choisi de se soustraire à la sincérité budgétaire, qui est le fondement même de la LOLF.

La sincérité budgétaire aurait aussi impliqué que vous mettiez en parallèle l'évolution de la dépense budgétaire et celle des dépenses fiscales, car si un effort semble avoir été fait sur la maîtrise de la dépense budgétaire en 2008, ce fut au prix d'une explosion des dépenses fiscales, qui représentent cette année 73 milliards d'euros, soit une augmentation de 23 milliards d'euros en cinq ans, nonobstant le coût à venir de la baisse de la TVA dans la restauration, estimé à 2,5 milliards d'euros.

Depuis 2003, chaque année, quinze nouvelles dépenses fiscales voient le jour, contre seulement cinq entre 1980 et 2003.

Deux chiffres illustrent mon propos : les dépenses fiscales représentent aujourd'hui 21 % des dépenses totales et 27 % des dépenses du budget général.

Par ailleurs, il semble que la volonté de faire des économies sur les dépenses de l'État pèse lourdement sur l'investissement public. En effet, celui-ci est en léger recul par rapport à l'an dernier, de 0,1 point, plaçant l'État loin derrière les collectivités territoriales, qui réalisent aujourd'hui plus de 70 % de l'investissement public.

Or, le Président de la République ne vient-il pas d'annoncer que le « déficit d'avenir » devra financer de « bons investissements » ?

Vous comprendrez aisément, monsieur le ministre, notre difficulté à discerner une quelconque cohérence entre la parole du chef de l'État et la politique budgétaire d'alourdissement des dépenses fiscales menée depuis deux ans.

Ainsi, la baisse marquée des recettes nettes de l'État, du fait des mesures d'allègements d'impôts et de cotisations sociales consenties par le Gouvernement, et la croissance soutenue de ses dépenses, expliquent de manière tout à fait convaincante le niveau élevé de nos déficits budgétaire et structurel.

Intéressons-nous, dans un premier temps, au seul déficit budgétaire.

Arrêté à 56,3 milliards d'euros, il est supérieur de 14,6 milliards aux prévisions contenues dans la loi de finances initiale. En un an, il a augmenté de 0,7 point pour atteindre 3,4 % du PIB. Certes, le ralentissement de l'activité explique en partie ce résultat - je me suis attaché à le démontrer -, mais j'ai également noté que, sans les mesures d'allègement d'impôt, qui produisent pour la première fois, en 2008, leurs effets en année pleine, les recettes fiscales nettes auraient augmenté de 2,7 %, soit un rythme proche de l'évolution des dépenses nettes. Dans cette configuration, le solde budgétaire eût été nettement amélioré.

J'attire également votre attention sur ce que je qualifierai de « facteur aggravant » pour l'état du résultat budgétaire 2008 : je veux parler des reports de charges sur 2009 correspondant à des impayés en 2008. En effet, dans une optique de transparence des comptes publics, il semble nécessaire d'inclure ces reports dans l'exercice 2008. Or, si l'on ajoute au solde de 2008 les 6 milliards à 7 milliards d'euros qui ont été reportés sur l'exercice 2009, le déficit public dépasserait les 62 milliards d'euros.

Dans un contexte de finances publiques fortement dégradé, vous avez continué, par les choix budgétaires qui ont été les vôtres, à pratiquer une politique de fuite en avant, faisant des générations à venir les comptables de vos arbitrages d'aujourd'hui.

Au surplus, vous vous êtes défaussé de votre responsabilité en imputant aux événements extérieurs ce déficit record.

Cependant, monsieur le ministre, si la crise avait déjà commencé à produire tous ses effets en 2008, alors, elle aurait dû peser de manière massive sur les résultats budgétaires de la zone euro et de l'Union européenne.

Si tel avait été le cas, pourquoi la France afficherait-elle un solde budgétaire parmi les plus défavorables de l'intégralité de la zone euro et de l'Union européenne ?

Vous conviendrez certainement que les 3,5 % du PIB de déficit structurel français semblent bien élevés au regard des 1,4 % affichés par la zone euro hors France.

Du reste, pourquoi la croissance française, estimée à 0,4 %, aurait-elle été deux fois plus faible que dans le reste de la zone euro si la crise était seule responsable ? C'est une question bien précise.

La France est devenue le quatrième État le plus endetté de la zone euro en points de PIB, derrière l'Italie, la Grèce et la Belgique, et le cinquième de l'Union européenne après la Hongrie.

La France affiche un déficit primaire de 0,6 point de PIB, alors que la zone euro est, de ce point de vue, en situation d'excédent primaire de 1,6 point de PIB. Du fait d'une diminution constante de nos recettes publiques depuis quatre ans, la charge des intérêts de notre dette publique ne peut être financée que par l'emprunt.

Plus significatif encore, l'écart se creuse avec nos voisins allemands, qui, pour la première fois depuis la création de la zone euro, présentent une dette en points de PIB inférieure à la nôtre.

Ces chiffres éloquentes devraient vous alerter sur la nécessité de tirer les leçons de cette année budgétaire 2008 en préservant nos recettes publiques pour faire face à la crise, dont les effets ont été véritablement désastreux en 2009. En effet, la France subit de plein fouet les conséquences de la dégradation de la conjoncture, car elle y avait été insuffisamment préparée.

En 2007 et en 2008 déjà, la Cour des comptes avait fait part de ses inquiétudes s'agissant du déficit public, dont elle estimait qu'il avait été insuffisamment réduit au cours des années de croissance, et du déficit structurel, qu'elle jugeait trop élevé.

En 2009, ces remarques ont revêtu une importance nouvelle au vu de la crise financière, qui a rendu cruciale la nécessité d'un plan de relance. Or, parce que vos choix politiques ont fortement contribué à déséquilibrer le budget, vous n'aviez pas les marges de manœuvre nécessaires pour mettre en œuvre un plan de relance suffisant et pertinent, quand bien même vous l'auriez souhaité.

Je n'évoquerai pas ici les priorités politiques qui ont été les vôtres, s'agissant de la relance, ni l'absence de mesures en direction de la consommation des ménages, en particulier les plus modestes.

Il eût été souhaitable, en effet, de faire face à la conjoncture en y étant préparé et dans un contexte plus sain pour nos finances publiques, car, en 2009, ce seront plus de 25 milliards d'euros de recettes fiscales qui disparaîtront du budget par rapport à l'année 2008, dont 10 milliards d'euros liés aux mesures de relance. Le déficit budgétaire pourrait donc être supérieur en 2009 à 120 milliards d'euros, pour une dette publique approchant les 80 % du PIB.

Malgré un plan de relance considéré comme le moins important de l'ensemble du G7, exception faite de l'Italie, qui n'a, quant à elle, pris aucune mesure de relance, le déficit français resterait en 2009 supérieur à la moyenne des autres pays européens.

Je conclurai par ce qui paraît avoir été le point d'orgue du congrès de Versailles : l'annonce, par le chef de l'État, d'un grand emprunt national, destiné précisément à financer ce fameux « déficit d'avenir », que j'évoquais précédemment, et qui serait supposé avoir un impact sur la croissance, grâce aux dépenses publiques qu'il engendrerait.

Je me réjouis que le Gouvernement se soit converti à la thèse selon laquelle les dépenses publiques ne se contentent pas seulement d'alourdir momentanément le déficit, mais qu'elles peuvent contribuer, lorsqu'elles sont bien employées, à préparer l'avenir et à relancer la croissance.

Je m'interroge simplement sur la pertinence d'un tel outil dans un contexte économique comme le nôtre. Je m'interroge également quant aux raisons pour lesquelles l'accent n'a pas été mis sur une revue générale, non des politiques publiques - la

Cour des comptes a d'ailleurs souligné le peu d'efficacité de la RGPP, estimant le montant total des économies cumulées attendues à l'horizon 2011 à 6 milliards d'euros, soit sensiblement moins que les 8 milliards d'euros que vous annonciez, monsieur le ministre -, mais des niches fiscales et sociales : leur remise en question pourrait à elle seule couvrir une partie du déficit, à un moment où l'État emprunte constamment, que ce soit pour financer le paquet fiscal ou la charge des intérêts de la dette.

Monsieur le ministre, il est de votre responsabilité de prendre la mesure de l'impact des choix politiques du Gouvernement sur la situation budgétaire et financière de la France. Le débat sur l'orientation des finances publiques pour 2010 qui aura lieu demain sera, pour le groupe socialiste, l'occasion de vous le rappeler.



Intervention

Débat sur l'orientation des finances publiques pour 2010

par François MARC, sénateur du Finistère

[séance du jeudi 16 juillet 2009]

Monsieur le ministre, que nous réserve l'année 2010 sur le plan économique et financier ? Vos pronostics ne sont pas faits pour nous rassurer. Vous avez parlé d'un taux de croissance terriblement comprimé. J'ai cru comprendre que la France serait moins réactive que l'Allemagne. Vous avez évoqué un déficit de 130 milliards d'euros en 2009 et en 2010, sans oublier les 30 milliards d'euros de déficit des comptes sociaux, ce qui représente donc une somme gigantesque. Vous avez aussi dit que la dette, dont le taux est aujourd'hui de 70 %, atteindra rapidement 80 %, voire 86 % en 2010, puis très vite 100 %. Si nous continuons sur le même rythme, nous serons à 130 % en 2020.

M. le président de la commission des finances a parlé de « vertige », d'« asphyxie », et il a souligné à quel point la politique de communication du Gouvernement anesthésiait l'opinion. Nous partageons bien sûr cette façon de voir, même si nous souhaitons aller plus loin que lui dans l'analyse des responsabilités politiques.

De fait, la crise systémique apparue dans un premier temps dans la sphère bancaire frappe désormais tous les secteurs économiques. Notre inquiétude se porte évidemment sur la question du pouvoir d'achat et du chômage.

Nous n'oublions pas non plus la question vitale de l'environnement et du climat, qui impose de placer la conduite des politiques publiques, et donc de leurs financements, sous le signe du développement durable. Peut-on à cet égard parler de développement durable lorsqu'on laisse filer l'endettement comme le fait le Gouvernement ?

Assurément non, mais j'y reviendrai.



C'est donc dans une situation tendue à l'extrême que s'inscrit la préparation du budget pour 2010. Le rapporteur général, Philippe Marini, parle ainsi de « la France en état d'apesanteur financière ».

Pourtant, malgré les risques qui pèsent sur l'avenir, et non content de poursuivre une politique budgétaire dangereuse, le Gouvernement s'autorise à lancer des réformes hasardeuses dont l'impréparation le dispute à la démagogie. Il en va ainsi de la réforme territoriale, dont nous avons bien compris qu'elle a surtout vocation à renforcer le poids du parti présidentiel. C'est également le cas de la suppression de la taxe professionnelle, qui conduira inévitablement à l'étouffement financier des collectivités locales.

Complètement désarçonné par la crise financière, le Gouvernement abuse des effets d'annonce, comme, par exemple, le « grand emprunt » annoncé à Versailles par le chef de l'État sans qu'il y ait eu au préalable la moindre réflexion sur le montant, le taux, la durée et encore moins l'usage ! À ce jour, une chose est sûre : faute d'avoir clairement expliqué aux Français le sens de cet emprunt, le Gouvernement l'a d'ores et déjà rendu impopulaire à 82 % de nos concitoyens, si l'on en croit un récent sondage.

Monsieur le ministre, en 2010, la situation économique et financière sera très difficile en France comme dans la plupart des autres grands pays ; chacun ici en convient. Il est incontestable que les marges de manœuvre seront très étroites pour les gouvernants. Raison de plus pour veiller à appliquer la bonne politique au bon moment de manière à préparer au mieux l'avenir de notre pays ! À cet égard, je suis véritablement inquiet ! En effet, comme beaucoup de mes collègues sénateurs, de tous bords d'ailleurs, j'ai le sentiment que la politique de recette conduite en France depuis 2002 mène à une véritable catastrophe !

Nous avons le sentiment, monsieur le ministre, que vous vous trompez lourdement dans votre politique fiscale. J'aimerais ici vous le démontrer, de façon à vous convaincre de changer profondément vos orientations budgétaires pour 2010.

En effet, l'état calamiteux de nos finances publiques provient fondamentalement non pas seulement de la crise mais aussi, en grande partie, de votre mauvaise politique de recettes.

La Cour des comptes ne dit d'ailleurs pas autre chose. Dans son rapport sur l'exécution du budget 2008, la juridiction financière insiste sur le fait que la dégradation des comptes publics n'a été provoquée qu'à la marge par la crise, qui représente seulement 4 milliards d'euros de moins-values fiscales, alors que le Gouvernement a accordé, dans le même temps, 7,8 milliards d'euros de nouveaux cadeaux fiscaux pour la seule année 2008.

Ces cadeaux fiscaux, cumulés à ceux des années précédentes, portent le montant total des dégrèvements et remboursements d'impôt à 92,2 milliards d'euros ! Ce chiffre, qui paraît presque incroyable, fait véritablement froid dans le dos !

Il est vrai que cette stratégie n'est pas nouvelle. Nous l'avons vu apparaître dès 2002, avec le gouvernement Raffarin, avant d'être poursuivie par M. de Villepin, notamment au travers de son fameux « bouclier fiscal ».

Les effets néfastes étaient tels que, à peine M. Sarkozy élu, Mme Lagarde appelait de ses vœux un plan de rigueur, avant d'être tancée par l'Élysée. Puis ce fut au tour de M. Fillon d'indiquer que les caisses de l'État étaient vides et que la France était en « faillite ». Malheureusement, ce constat lucide ne l'a pas empêché d'appliquer les consignes de l'Élysée, tout en accentuant les choix de ses prédécesseurs ; la loi TEPA et son paquet fiscal, adoptés en 2007, ont ainsi coûté au budget général 3,3 milliards d'euros en 2008.

Ces mesures ne sont pas seulement dispendieuses, elles portent aussi, à nos yeux, gravement atteinte au principe de progressivité de l'impôt.

Rappelons en effet que la loi TEPA a introduit une quasi-suppression des droits de succession, l'exonération d'impôt sur le revenu des heures supplémentaires, la déduction de 75 % du montant de l'ISF pour certains investisseurs et, pour couronner le tout, elle a abaissé le bouclier fiscal à 50% !

Ajoutez-y des restitutions d'impôt sur les sociétés et de TVA, coûtant au total 9,5 milliards d'euros en 2008, et vous obtenez une situation explosive au profit des contribuables favorisés.

Dans son rapport de juin 2009, la Cour des comptes pointe « un mouvement ancien d'allègements fiscaux ». Les magistrats de la rue Cambon relèvent en effet que la baisse des impôts de l'État depuis quatre ans a contribué à accroître le déficit de 39 milliards d'euros en 2009. Pis, le déficit structurel s'aggravera en 2010 à cause de la baisse de la TVA sur la restauration, qui coûtera au moins 2,5 milliards d'euros à laquelle s'ajoutera une charge résiduelle d'au moins 6 milliards d'euros due à la future compensation de la taxe professionnelle.

Lors de son audition au Sénat, M. Séguin estimait qu'il était urgent de trouver 70 milliards d'euros d'économies pour endiguer le déficit structurel. Nul doute que ces 39 milliards d'euros gaspillés indûment y contribueraient efficacement !

Il est aussi possible de chercher du côté des niches fiscales, car ces exonérations, déductions ou réductions diverses occupent aujourd'hui une place considérable dans les politiques publiques. Leur nombre a été estimé en 2008 à 483, soit un manque-à-gagner pour l'État de 73 milliards d'euros, ou 27 % des dépenses et 21 % des recettes fiscales. La perte de recettes qu'elles génèrent s'élève au total à 3,8 % du PIB. Or, malgré les critiques unanimes, une quinzaine de niches fiscales sont créées chaque année.

Si l'on additionne les 39 milliards d'euros d'allègements et les 73 milliards d'euros de niches fiscales, mes chers collègues, on aboutit à un total de 112 milliards d'euros, que l'on peut aisément rapprocher du déficit annoncé pour 2009. C'est un chiffre effrayant à lui seul, et le constat est accablant.

Néanmoins, il y a plus grave, me semble-t-il. En effet, si la politique menée par le Gouvernement avait un sens sur le plan économique, si elle était efficace et produisait des effets positifs, nous pourrions, même en désaccord sur la perception des choses, convenir de ses bienfaits. Mais en l'occurrence, c'est loin d'être le cas, car cette politique fondée sur un a priori idéologique, sur une certaine doctrine de l'offre, révèle ses limites.

Quelles intentions et quelle stratégie nous a-t-on annoncées ? Depuis 2003, on nous disait qu'il fallait moderniser l'État devenu impotent, baisser les prélèvements pour libérer les énergies, attirer les investisseurs afin de retrouver le chemin de la croissance. Le Gouvernement affirmait que la politique fiscale et sociale de la France était un fardeau pénalisant et qu'il fallait mettre fin à l'exode des capitaux pour une fiscalité attrayante.

Cette promesse faite par M. Sarkozy devant l'université d'été du MEDEF en 2007 est sans doute le péché originel de toute la politique économique menée depuis deux ans. Ce que l'un de nos collègues, sur les travées de l'UMP, qualifiait de « cocktail gagnant » s'est conclu par un échec cuisant qui n'a aucunement rendu plus compétitif le territoire national.

Ces baisses d'impôt avaient vocation à améliorer la croissance. Qu'en est-il aujourd'hui ? Les choses sont simples : le taux de croissance de la France, qui était au début des années 2000 supérieur à la moyenne européenne, est aujourd'hui inférieur à celle-ci. Les baisses d'impôt n'ont donc pas du tout produit les effets escomptés.

À ce sujet, une étude récente sur le comportement des contribuables dits « à fort potentiel économique », autrement dit les riches, montre que ceux-ci orientent leurs placements vers la rente - livrets, assurance-vie, immobilier - plutôt que vers l'investissement productif, forcément risqué. Un quotidien économique ne titrait-il pas récemment, monsieur le ministre : « Même les riches ont "le blues" » ? Ces derniers ne croient en effet plus à la politique économique du Gouvernement.

Le deuxième objectif visé était de rendre de la compétitivité à notre pays. « La France a une situation calamiteuse sur le plan fiscal, nous disait-on ; il faut attirer les investissements et empêcher que ne fuient à l'étranger un certain nombre d'investisseurs ».

À vrai dire, si l'on se fie aux études comparatives internationales - la dernière en date, celle d'Ernst & Young présentée récemment en commission des finances, l'établit clairement -, la fiscalité n'est en rien un argument dissuasif pour l'investissement et les choix d'implantation des investisseurs. La situation est donc catastrophique, avec un déficit considérable, et le Gouvernement s'échine à poursuivre une politique qui ne produit pas les effets annoncés !

La situation de la dette mérite que l'on s'y penche sérieusement. En vingt-cinq ans, elle n'a cessé de croître, à l'exception d'une courte embellie de 1997 à 2002, quand la gauche gouvernait. À ce rythme, la dette devrait atteindre 86 % en 2010, puis 100 %, voire 130 % en 2020. Actuellement, un montant équivalent au produit de l'impôt sur le revenu est avalé par le remboursement des intérêts, qui représente 2 000 euros par actif ! Il faudra bientôt parler non plus d'effet boule-de-neige, mais d'un risque d'avalanche de niveau 5 ! Cette dette, aussi pharaonique soit-elle, aurait pu servir à préparer la France du XXI^e siècle par des investissements dans les infrastructures utiles, dans la connaissance, la recherche et l'innovation. Malheureusement, le sous-investissement récurrent dans ces domaines mine les fondations du pays, notamment l'industrie et l'enseignement supérieur. Et ce n'est pas votre plan de relance qui a changé cet état de fait !

La dette provoque aussi des tensions sur la trésorerie de l'État, obligé de se financer sur les marchés.

Nous savons tous que cette situation dans laquelle vous avez mis la France depuis 2002 est impossible à tenir. Il faudra tôt ou tard relever les prélèvements obligatoires et réduire les dépenses. Deux voies s'offrent à vous : ou bien vous abrogez les privilèges consentis à quelques-uns, ou bien vous lancez un plan de rigueur en cassant le service public et la protection sociale.

Pour notre part, nous pensons que le plus urgent est de retrouver une politique de recettes conforme à l'idéal républicain de solidarité, en réhabilitant l'impôt progressif. Monsieur le ministre, vous êtes en quelque sorte au pied du mur : vous devez changer au plus vite de cap pour ne pas entrer dans les manuels d'histoire comme le ministre d'un gouvernement ayant causé la banqueroute de notre pays !



Intervention

Débat sur l'orientation des finances publiques pour 2010

par François REBSAMEN, sénateur de Côte d'Or
[séance du jeudi 16 juillet 2009]

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je viens d'écouter avec intérêt M. Jean-Pierre Fourcade. Mais, mon cher collègue, cessez donc de voter tous les jours des diminutions de nos ressources fiscales, car c'est bien à cela que nous sommes confrontés ! Le Sénat siège aujourd'hui en session extraordinaire- c'est une pratique devenue habituelle pour notre assemblée - pour débattre des orientations des finances publiques pour 2010.



Il est une autre habitude, monsieur le ministre : nous débattons bien sûr sans connaître toutes les conséquences budgétaires des décisions des conseillers du Président de la République ! Peut-être d'ailleurs ne les connaissez-vous pas encore vous-même ? C'est le tonneau des Danaïdes !

Est-il besoin de rappeler que nous avons élaboré voilà à peine sept mois un projet de loi de finances pour 2009 alors même que le Président de la République annonçait de façon concomitante un plan de relance aux conséquences forcément réelles pour les finances publiques ?

Aujourd'hui, nous débattons des orientations des finances publiques pour l'année 2010 alors même que les modalités de la révision de la fiscalité locale> ne sont pas actées et que l'on ne connaît rien du projet de grand emprunt national annoncé en grande pompe à Versailles par le Président de la République.

Le Premier président de la Cour des comptes, lors de son audition le 24 juin dernier, avouait n'avoir aucune information sur le montant, les modalités

ou la destination de ce grand emprunt, que le Président de la République lui-même avait pourtant écarté quelques mois auparavant. Comprenez qui pourra !

Les Français - cela fera plaisir au président de la commission des finances - sont, si l'on en croit le baromètre BVA-Les Échos, bien plus informés qu'on ne le pense <sur l'état de nos finances publiques. Près de 55 % d'entre eux ne soutiennent pas le lancement en 2010 d'un grand emprunt national pour financer les dépenses dites « d'avenir ». Ils ont bien compris que cet emprunt n'avait pour autre vocation que de différer après 2012 un certain nombre de mesures nécessaires ! Il s'agit en effet de faire diversion.

La communication politique du Président de la République et du Gouvernement a beau se déployer comme jamais, nous savons bien que, depuis plusieurs années - cela a été déjà dit par nombre de nos collègues, notamment François Marc -, la baisse de la fiscalité des ménages les plus aisés - grâce à la multiplication des niches fiscales, conjuguée à de nouvelles mesures, telles la réduction du taux de TVA sur la restauration ou la suppression annoncée de la taxe professionnelle - diminue les ressources fiscales de l'État et augmente l'effet de ciseau entre les recettes et les dépenses.

Le Premier président de la Cour des comptes estime ainsi que l'adoption de la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat et le dégrèvement actuel de la taxe professionnelle - je ne parle pas du dégrèvement à venir - ont entraîné une diminution des ressources publiques de près de 10 milliards d'euros.

Aujourd'hui, alors même que la crise sévit, que le taux de chômage enfle, les collectivités locales assument, aux côtés de l'État, un double rôle, celui d'investisseur public et celui d'amortisseur social.

Il n'est pas loin le temps - un an à peine - où le Gouvernement ne cessait de pointer du doigt les dépenses des collectivités locales, qu'il accusait d'être les seules responsables des déficits. Depuis qu'il a pris conscience de la crise qui frappe notre pays, le Gouvernement a redécouvert le caractère vertueux de leurs dépenses d'investissement - elles représentent, comme chacun le sait, près de 75 % de l'investissement public total - et a signé avec près de 20 000 d'entre elles, dans le cadre du pacte de relance, une convention portant augmentation de leurs investissements en contrepartie d'un remboursement anticipé de TVA.

À cet égard, il est regrettable qu'aucune mesure d'encouragement à l'investissement n'ait été mise en œuvre en faveur des établissements publics de coopération intercommunale, les EPCI - la commission des finances > avait pourtant fait des propositions en ce sens -, alors qu'ils sont bien souvent aujourd'hui les relais de nos communes en matière d'investissement public local.

Les EPCI à taxe professionnelle unique, les départements et les régions ont récemment appris par le Président de la République que la taxe professionnelle serait supprimée à la fin de l'année 2009 - ils ne savent toujours pas aujourd'hui par quoi elle sera remplacée -, ce qui creusera encore le déficit de l'État, déjà qualifié par tous d'abysse, de 10 milliards ou 11 milliards d'euros supplémentaires, nul ne le sait exactement.

Avouez, mes chers collègues, que ces éléments sont de nature à inquiéter les excellents gestionnaires que sont dans leur très vaste majorité les élus locaux. Dans une période où, crise oblige, les collectivités locales ont besoin de visibilité pour investir de manière soutenue, c'est là, selon moi, une rupture du pacte de confiance qui doit les unir à l'État. Et je n'évoquerai pas, car ce n'est pas le moment, le souhait du Président de la République de diviser par deux le nombre d'élus départementaux et régionaux, ce qui ajoute encore à la confusion.

Quand on sait la bonne image que les Français ont de leurs élus locaux, quand on sait à quel point l'excellence de ces derniers est reconnue par nos concitoyens, qui apprécient leur proximité et l'efficacité des politiques menées et des services offerts, je souhaite bien du plaisir à ceux qui défendront une réforme que l'on ne peut que qualifier d'électorale et de populiste !

Nous pensons que les collectivités locales sont de meilleures gestionnaires que l'État, qu'elles investissent plus dans les domaines de compétences transférées, comme on l'a vu, par exemple, avec les lycées, les collèges et les TER. Nous ne laisserons donc personne les disqualifier, comme on a tenté de le faire en les accusant d'augmenter les impôts et les dettes.

D'ailleurs, c'est vers ces mêmes collectivités locales que les Français se tournent en dernier recours lorsque tout va mal. Les fonds d'aide des conseils généraux ou les secours apportés par les centres communaux d'action sociale, ou CCAS, jouent un rôle d'amortisseur social.

Par conséquent, nous ne pouvons pas, me semble-t-il, supprimer la taxe professionnelle sans jeter les bases - c'est le cas de le dire - d'une fiscalité locale plus juste et d'une véritable autonomie fiscale.

Les transferts de compétences n'étant que partiellement compensés, la croissance des dépenses locales est plus forte que celle des dépenses de l'État. Cela se traduit par un déplacement de pression fiscale de l'État vers les collectivités locales. Se pose donc la question de la réforme des impôts locaux attendue depuis des années.

Monsieur le ministre, lorsque je vous avais interrogé sur la réforme des bases, vous m'aviez indiqué qu'une concertation était engagée, en liaison avec la suppression de la taxe professionnelle. Nous voulons savoir où cela en est aujourd'hui.

Par comparaison avec d'autres réformes extrêmement coûteuses pour les finances publiques, notamment la baisse de la TVA sur la restauration, l'effort de péréquation du Gouvernement est dérisoire. En exerçant une contrainte sur l'évolution de la DGF - la norme de croissance de l'enveloppe globale des dotations est chaque année plus restrictive -, l'État se défait de ses responsabilités en la matière.

Chacun le comprend, les collectivités locales ont besoin de recettes dynamiques, mais également de prévisibilité financière et de lisibilité. Or cette exigence n'est plus satisfaite aujourd'hui. Il est donc temps, me semble-t-il, que le Gouvernement cesse de considérer les finances locales comme une variable d'ajustement du budget de l'État.

Faute d'une prise de conscience de l'ampleur des difficultés, la crise des collectivités risque de venir aggraver la situation économique nationale soit par une hausse obligatoire ou inéluctable des impôts locaux et de l'endettement, soit par une panne de l'investissement local.

Comment dès lors réinstaurer une véritable confiance ? Nous pensons que l'État serait bien inspiré de s'appuyer sur le dynamisme local, au lieu de l'étouffer. Ne pas aggraver la situation pour 2010 relèverait du bon sens, et l'améliorer serait conforme à l'intérêt national.

À mon sens, le Gouvernement devrait comprendre que la concertation avec les collectivités locales est un bienfait, et non une contrainte. En effet, au lieu de « travailler plus pour gagner plus », les Français devront bientôt « payer plus pour rembourser plus ».



Intervention

Débat sur l'orientation des finances publiques pour 2010

par **Christiane DEMONTES**, sénatrice du Rhône
[séance du jeudi 16 juillet 2009]

Monsieur le ministre, voilà quelques jours, à l'Assemblée nationale, vous affirmiez ceci : « tous les efforts du Gouvernement tendent à un seul but : préparer l'avenir. » C'est à l'aune de ces propos que je vais prendre en considération les finances sociales. La situation de nos comptes publics est catastrophique. Nous ne sommes pas les seuls à le dire. M. le rapporteur général de la commission des affaires sociales a déclaré que ce débat prend place « dans un contexte qui peut être qualifié de dramatique pour les finances sociales ». Il estime même qu'« il ne s'agit plus d'une aggravation du "trou de la sécu", mais d'un changement d'échelle, d'une situation totalement inédite ». Certes, la crise qui frappe l'ensemble des économies n'a pas épargné notre pays. Cependant, une observation plus fine fait apparaître que cet état de fait préexistait avant même que les effets de la crise ne se fassent sentir. Mon collègue François Marc a parlé fort justement des déficits et de l'endettement, points sur lesquels je ne reviendrai donc pas.

Mais, monsieur le ministre, tout n'est pas la faute de la crise ! Le rapporteur général de la commission des affaires sociales, que je citerai une fois encore, constate que « si la sécurité sociale avait affronté cette crise sans le handicap sévère d'un déficit structurel de 10 milliards d'euros, elle aurait pu y faire face dans des conditions très différentes ». La Cour des comptes démontre, dans son dernier rapport, que la dégradation du déficit en 2008 n'est que très peu due à la crise économique : elle estime que seuls 4 milliards d'euros sur 14 milliards d'euros résultent de ladite crise.



Les 10 milliards d'euros restants proviennent donc des mesures fiscales et sociales décidées par l'actuelle majorité. François Marc ayant traité ce sujet, je ne m'y attarderai pas.

Voilà quelques semaines, lors du débat sur la défiscalisation des heures supplémentaires, je pronostiquais un déficit du régime général de la sécurité sociale de l'ordre de 20 milliards d'euros pour 2009. Le secrétaire d'État chargé de l'emploi semblait particulièrement dubitatif. Malheureusement, la réalité est là : ce déficit est historique, et ce à plusieurs titres. Il l'est non seulement en raison du volume sans précédent qu'il atteint, mais aussi parce qu'il est organisé et programmé sciemment.

Pour ce qui concerne les comptes sociaux, il en est de même que pour les comptes de l'État. Rappelons-nous que le Gouvernement promettait une croissance de la masse salariale de l'ordre de 3,5 % pour cette année et de 4,6 % pour les années suivantes. Nous en sommes bien loin ! Le nombre de demandeurs d'emploi a crû de 18,4 % cette année. Il nous faut maintenant nous préoccuper du financement de cette dette sociale.

Le Gouvernement a choisi de ne pas relever le taux de la CRDS ; c'est donc à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale que reviendra la mission de porter cette dette, dont la charge ne pèse pas moins de 10 milliards d'euros par an. Cet accroissement de la dette pénalise les générations à venir qui devront l'acquitter.

Monsieur le ministre, depuis 2002, votre majorité n'a eu de cesse de s'en remettre au seul viatique qui vaille à vos yeux : la réduction des dépenses.

En matière de santé, nos concitoyens ont dû faire face à l'augmentation du forfait hospitalier, aux déremboursements massifs, à la mise en œuvre de la franchise médicale...

Le Gouvernement, non content de culpabiliser les assurés sociaux puis les malades, leur a fait supporter en plus un poids croissant des dépenses évalué à plus de 3 milliards d'euros.

Cette politique pénalise l'ensemble des citoyens, notamment les plus modestes, mais, à plus long terme, elle ne manquera pas d'avoir des conséquences lourdes sur la santé publique.

Pour s'en persuader, il suffit de considérer les effets de la réduction du panier de soins de l'aide médicale d'État sur les ayants droit. Il s'agit bel et bien d'une diminution de l'accès aux soins. Le fait que notre pays soit passé de la première place à la onzième place pour la qualité de son système de santé signifie que votre bilan est très inquiétant.

Venons-en aux branches de notre système de protection sociale.

Dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2009, que la majorité a adopté, le déficit prévu pour la branche vieillesse s'élevait à 5 milliards d'euros. Selon toute vraisemblance, il atteindra 7,7 milliards d'euros, avec un fonds de solidarité vieillesse déficitaire de 2,1 milliards d'euros, et ce malgré une remise à zéro de ses comptes via le transfert de ses déficits cumulés à la CADES.

Il s'agit là de l'illustration de l'échec de la réforme Fillon de 2003. À l'époque, nous avons dit que cette réforme ne constituait pas une réponse aux besoins de financement pérenne de nos retraites par répartition et qu'elle allait immanquablement en appeler d'autres. Mais une fois de plus, peu vous importe : vous maintenez le cap. Vous évoquez un départ à la retraite à soixante-sept ans, puis vous rectifiez le tir en parlant d'une durée de cotisations portée à quarante-deux ans, voire à quarante-trois ans.

Mais, monsieur le ministre, vous êtes-vous rendu compte que le taux d'emploi des personnes âgées de cinquante-cinq ans à soixante-quatre ans n'est que de 38 % dans notre pays, alors qu'il atteint 70 % en Suède, par exemple ?

Vous rendez-vous compte que, si le comportement des employeurs ne se modifie pas, vos propositions aboutiront à un abaissement drastique du montant des retraites par répartition, lequel est déjà bien bas ?

Avez-vous pris la mesure de ce qui se passe ? L'UNEDIC, qui affichait un excédent de 4,5 milliards d'euros en 2008, se retrouve dans le rouge à hauteur cette année de 1,3 milliard d'euros et probablement, l'année prochaine, de 4,6 milliards d'euros. Dans ce contexte, quelle incidence ont vos propos alors que vous affirmiez, voilà un an, que, grâce à la baisse du chômage, une diminution des cotisations chômage et une hausse des cotisations de retraite pouvaient voir le jour ?

Pensez-vous sérieusement que des dispositions aussi contestables que l'auto-entreprise soient à même de constituer une solution pour des millions de nos concitoyens ? N'est-il pas temps de reconsidérer cette problématique essentielle dans son ensemble et, au moins, de conclure enfin les négociations relatives à la pénibilité que le patronat bloque, avec votre assentiment, depuis 2003 ?

À ce titre aussi, il ne suffit pas de rappeler à Versailles que le programme du Conseil national de la Résistance entendait « assurer une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours » ; il faut passer aux actes, et les vôtres sont loin de satisfaire à cet objectif.

J'en viens à la branche maladie, qui, si les prévisions se vérifient, devrait enregistrer un déficit record de 9,4 milliards d'euros en 2009, contre 4,4 milliards d'euros en 2008, soit une augmentation de l'ordre de 120 %. Face à cette situation, qu'allez-vous faire ?

Allez-vous encore une fois procéder à des coupes budgétaires qui n'auront comme seule vertu que de conforter une analyse comptable sans lien avec les besoins sanitaires de nos concitoyens ?

Allez-vous mettre en scène de nouveaux boucs émissaires, tels que semblent l'être devenus depuis quelques jours les salariés en arrêt de travail ? Non seulement ce procédé est détestable, mais, en plus, il instaure le culte de la défiance au plus haut niveau de l'État. En lieu et place, nous aurions préféré, tout comme les Français, que la réforme de l'hôpital s'accompagne d'une augmentation tant du *numerus clausus* que du nombre de médecins du travail. Mais peine perdue ! Vous n'avez visiblement que faire des conditions de travail, qui se dégradent très sensiblement. Les conclusions de la CNAM, chargée d'élaborer des référentiels portant sur les pathologies les plus fréquemment observées dans le monde du travail, seront un excellent témoin de cette précarisation.

Votre politique comptable s'applique aussi aux transports sanitaires. Ce poste budgétaire connaît effectivement une croissance rapide, et ce depuis quelques années. Mais au lieu de vous contenter d'un simple constat, pourquoi ne vous posez-vous pas la question de l'incidence directe des fermetures d'hôpitaux et de services, par exemple ?

Cette situation appelle un sursaut. Nous vous le demandons depuis des années, projet de loi de financement de la sécurité sociale après projet de loi de financement de la sécurité sociale.

Or, comme l'indique le rapporteur général de la commission des affaires sociales, « le retour de la croissance au niveau d'avant la crise permettra seulement de stabiliser le déficit à son niveau d'après-crise, soit peut-être 30 milliards d'euros. » Nous ne pouvons qu'être d'accord avec lui lorsqu'il pronostique ceci : « Le retour d'une croissance modérée [...] des dépenses ne permettra en aucun cas - ou de manière marginale - de résorber les déficits massifs qui auront été atteints. Leur résorption ne pourra passer que par une croissance des recettes durablement plus forte que la croissance des dépenses » Mais il n'y a rien concernant l'augmentation des salaires qui aurait une incidence directe sur les recettes de la sécurité sociale, rien concernant la hausse de la taxation sur les stock-options, rien sur les fonds spéculatifs, rien sur les 6 milliards d'euros que coûte la défiscalisation des heures supplémentaires, rien, enfin, concernant une réorientation de votre sacro-sainte politique d'exonération de cotisations sociales !

Pourtant, à plusieurs reprises, notamment au mois de septembre dernier, la Cour des comptes a pointé le fait qu'elle était peu efficiente en matière d'emploi. Pourquoi ne pas procéder au réexamen des conditions d'exonération ? Pourquoi ne pas les lier très directement à la politique menée par les entreprises en matière de salaires et d'emploi ?

Les sommes en jeu sont colossales : 42 milliards d'euros par an, soit un peu plus du double du déficit de la sécurité sociale cette année.

Dans le même ordre d'idée, pourquoi ne vous attaquez-vous pas aux niches fiscales, que la Cour des comptes n'hésite désormais pas à qualifier d'« obsolètes, injustes et inefficaces » ?

Pourquoi ne veillez-vous pas à appliquer le principe d'universalité de la CSG ?

Enfin - mais le sujet est une véritable arlésienne -, pourquoi ne pas remettre à plat l'assiette de cotisations, afin d'intégrer justement le rapport entre le capital et le travail ? Rappelons que le financement de la protection sociale dépend aux deux tiers des revenus du travail.

Mes chers collègues, derrière l'aridité des chiffres se fait jour non seulement le quotidien, mais aussi l'avenir de nos concitoyens. Il conviendrait de se fixer comme objectif de tout mettre en œuvre pour que la société souffre <le moins possible et que la dépense publique, en période de crise>, puisse sinon annihiler, du moins atténuer les conséquences des décisions prises par le secteur privé.

Malheureusement, ce débat d'orientation budgétaire nous démontre que le Gouvernement a choisi de réduire son effort, alors que nous n'avons pas rattrapé le niveau de 2006.

Monsieur le ministre, il s'agit d'une faute politique qui sera lourde de conséquences et empêchera de relever les défis que pose une société de plus en plus inégalitaire.

Pour notre part, nous sommes prêts à contribuer à redéfinir et à réorienter cette politique, notamment dans les domaines de la fiscalité et de l'emploi. C'est ce que commande la recherche d'une plus grande justice sociale et d'une plus grande efficacité économique.



Intervention

Projet de loi relatif à la programmation militaire pour 2009 à 2014 et portant diverses mesures concernant la défense

par Daniel REINER, sénateur de Meurthe-et-Moselle

[séance du mercredi 15 juillet 2009]

Le 14 juillet, le pays se rassemble et, comme chaque année, on vient « voir et complimenter l'armée française ». Membre permanent du Conseil de sécurité de l'Onu, notre pays se doit de tenir son rang et d'affecter à la défense une part significative de son PNB. L'examen d'une loi de programmation doit être utile et affirmer cette volonté aux yeux de l'étranger, éclairer nos industriels et conforter le lien armée-Nation, si facile à distendre depuis la fin de la conscription. Votre loi de programmation 2009-2014 était attendue depuis longtemps ; elle méritait un large débat. Dommage qu'il soit escamoté par la volonté de la majorité sénatoriale de l'adopter conforme.



Cette loi vient après d'autres et ne peut ignorer les exercices précédents. Celle de 1996-2002, inspirée du Livre blanc de 1994 a intégré la suppression du service militaire et engagé la restructuration de l'industrie de défense.

Celle de 2002-2008 était, disait-on, volontariste. Trop ambitieuse, elle n'a pu atteindre les objectifs affichés. Les moyens n'ont pas suivi, et l'affirmation chaque année par chaque arme qu'elle avait pu assurer l'essentiel de ses missions, relevait de l'effet rhétorique.

Elle n'a pas non plus atteint son objectif pour les équipements, en dépit de la satisfaction de constance affichée année après année par la ministre de la défense au moment des lois de finances initiales. L'écart a grandi, jusqu'à la découverte de cette fameuse « bosse » qu'il faut aujourd'hui araser. Les rapports des commissions des affaires étrangères et des finances sur ce sujet sont plus critiques que ne viennent de l'être les rapporteurs au micro...

Le modèle d'armée 2015, séduisant sur le papier, s'est révélé inatteignable. Le groupe socialiste l'avait dit en son temps. Il n'est pas satisfait pour autant d'avoir eu raison, et l'on peut toujours espérer que les leçons du passé servent à bâtir une loi de programmation raisonnable, dans le cadre des moyens financiers que la Nation peut accorder à sa défense. Nous n'attendons pas un exercice déclamatoire, mais une programmation réaliste. Or le modèle que vous nous proposez aujourd'hui ressemble comme un petit frère au précédent, mais très amaigri après la cure RGPP.

Il était nécessaire de discuter du modèle d'armée : armée de projection ou de protection du territoire, ou apte à toutes ces tâches ? L'insuffisance des ressources financières est venue à bout du modèle 2015. Le nouveau modèle disposera-t-il des ressources nécessaires ? J'entends les déclarations et les promesses, qui n'engagent, comme on sait, que ceux qui les reçoivent.

Les budgets affichés pour cette loi s'élèvent à 30 milliards d'euros par an, augmentés pendant cinq ans de recettes exceptionnelles. Cela représente pour l'équipement une moyenne annuelle de 17 à 18 milliards. En 2002, le Gouvernement de votre majorité avait annoncé un effort de 14 à 15 milliards, équivalent à celui annoncé en 1996. Dans les deux cas, ces montants n'ont pu être atteints, même en période de croissance. Il faudrait être bien optimiste pour prévoir le contraire dans le contexte budgétaire actuel et avec un niveau d'endettement qualifié cet après-midi de « montagne de dettes » par le président de la commission des finances.

Votre volontarisme ne suffira pas, et il n'est guère raisonnable de maintenir dans ce texte des chiffres calculés avant la crise, à moins qu'il ne s'agisse d'une loi d'affichage de plus. J'espère en outre que le plan de relance de la défense ne sera pas seulement une anticipation de court terme

rapidement touchée par la régulation budgétaire, qui s'est souvent exercée ces dernières années en priorité sur ces dépenses-là... Les engagements non tenus se sont traduits par des retards dans la réalisation des programmes et dans les livraisons, par des réductions de volumes et des augmentations de coûts qui désolent les unités et désespèrent les industries. Mieux vaudrait faire des choix et annoncer moins plutôt que de ne pas tenir ses engagements.

A l'exception des moyens de la dissuasion nucléaire, qui paraissent sanctuarisés -mais il faudrait y regarder de plus près-, le rapporteur du programme 146 que je suis ne peut que constater que les insuffisances capacitaires relevées au début de la dernière loi de programmation n'ont pas disparu. Ainsi des programmes d'hélicoptères de combat Tigre et de transports NH 90, dont on parle depuis vingt ans : les premiers Tigre viennent à peine d'être livrés et les NH 90 sont attendus pour 2011. Quant à l'avion de transport A400M, chacun sait ici, après avoir lu l'excellent rapport de nos collègues Masseret et Jacques Gautier, que la première livraison attendue cette année n'est plus à l'ordre du jour.

En outre, la disponibilité des matériels majeurs est affectée par l'insuffisance du renouvellement des pièces de rechange. C'est vrai de nos sous-marins comme de nos avions de combat. L'objectif de 240 appareils de combat avec un taux de disponibilité de 70 % est-il réellement atteignable ? Quel est ce taux aujourd'hui ? Allez-vous encore réduire le nombre de ces appareils ? La cadence de livraison du Rafale envisagée par la présente loi conduirait, si elle était prolongée, à la livraison du dernier appareil en 2036...

Quant aux programmes de cohérence opérationnelle, considérés parfois à tort comme mineurs, ils sont constamment l'objet d'arbitrages défavorables. Destinés à parfaire l'équipement de nos unités engagées dans les opérations extérieures, ils font pourtant preuve de leur efficacité et pourraient inspirer la réalisation de programmes de matériels simples et fiables, rapidement adaptables aux divers théâtres d'opérations. Il y a là peut-être une source d'économie.

Monsieur le ministre, je plaide pour que l'on n'inscrive que ce que l'on pourra réellement faire, en qualité, en quantité et en temps, et que l'on renonce à ce que nos moyens ne permettent pas. Si cette loi faisait preuve de ce courage, cela constituerait un vrai progrès.

Nous croyons, parmi d'autres, qu'elle n'a pas cette qualité. Ce projet ne choisit pas et voudrait à nouveau tout faire, ou du moins le faire croire. Ainsi, il s'agirait, selon vous, d'une armée de projection de 30 000 hommes en moins de six mois... mais sans moyens de projection.

Ces budgets, ces équipements n'ont de sens et de valeur que par les hommes qui les servent. Nous saluons tous ici régulièrement leur professionnalisme, leur dévouement, leur courage et leur capacité d'adaptation. Depuis la suppression du service militaire, ils ont eu à faire preuve d'une certaine flexibilité : la définition d'une armée « modèle 2015 » a été abandonnée, puis la RGPP, objet politique mal identifié, a exigé une réduction drastique de près de 54 000 emplois militaires en six ans, une nouvelle organisation du soutien et un déploiement des garnisons resserré autour des bases de défense. Attention à ne pas mettre la barre trop haut, ou plus exactement trop bas, avec 275 000 emplois en 2014 pour les trois armes et leur soutien et 7 à 8 000 suppressions d'emplois par an !

Le plus surprenant n'est pas tant la crainte de ne pas atteindre ce seuil, mais plutôt la réponse des personnels. Les volontaires au départ semblent plus nombreux que la déflation prévue. Cela mérite une analyse sociologique plus fine car l'armée doit attirer des vocations.

J'y viens, mais un budget de 377 milliards d'euros mérite bien une à deux minutes supplémentaires ! Comment ne pas craindre qu'une sous-estimation de la masse salariale ne fasse échouer un équilibre financier si délicat ? 13 000 soldats sont engagés en permanence dans des missions extérieures, 35 000 participent à des missions de présence et de souveraineté, et près de 2 000 assurent des missions de sûreté sur le territoire national. Pensez-vous que cette cure d'amaigrissement permettra de maintenir une armée opérationnelle ?

Cette loi présente des défauts majeurs : la réorientation stratégique qui la sous-tend, des moyens financiers surévalués, une déflation d'effectifs qui s'apparente à une saignée. La majorité à laquelle appartient votre Gouvernement est responsable de la question militaire depuis sept ans, voire quatorze. La programmation précédente et celle-ci s'exercent sous votre responsabilité, et les lacunes capacitaires sont le résultat de votre action. Comment aujourd'hui pourrions-nous vous faire confiance ?



Intervention

Projet de loi relatif à la programmation militaire pour 2009 à 2014 et portant diverses mesures concernant la défense

par Robert BADINTER, sénateur des Hauts-de-Seine

[séance du mercredi 15 juillet 2009]

Je partage entièrement, sur un point, le sentiment de notre rapporteur pour avis de la commission des lois : il est regrettable que la question du secret défense n'ait pas bénéficié, à elle seule, d'un débat au fond. Au lieu de cela, on l'insère dans une loi de programmation militaire dont on sait, toute importante qu'elle soit, et avant même que le débat n'ait lieu, qu'elle fera l'objet d'un vote conforme. J'ai donc un peu le sentiment, en montant à cette tribune, que je vais parler en vain, puisque rien de ce que je dirai n'a de chance d'être retenu...



Ainsi que l'a rappelé le rapporteur, nous sommes face à un problème constitutionnel. Car nous sommes censés répondre à un double impératif : protéger les intérêts fondamentaux de la Nation, et au premier chef le secret militaire, ce que nul ne saurait remettre en cause ; mais aussi permettre à la justice d'exercer sa mission constitutionnelle, en recherchant et poursuivant les preuves et auteurs des infractions. Si sa démarche doit être paralysée par l'existence d'un sanctuaire, que reste-t-il de cette mission constitutionnelle ? De cela, nous devons prendre la mesure.

Les plus hautes autorités de l'État nous rappellent constamment à cet impératif catégorique qu'est la lutte contre la corruption. Cela signifie bien que l'on ne peut admettre que certaines personnes soient placées hors de portée de la justice au motif que leurs agissements délictueux sont couverts par le secret défense.

Le secret défense est conçu pour protéger les intérêts vitaux de la Nation.

Il ne saurait se muer en une protection que le pouvoir politique étendrait, pour des raisons politiques, sur certains. Encore une fois, nous sommes face à un impératif catégorique, en particulier dans le cadre international : j'aimerais que les membres de la commission des affaires étrangères en prennent la pleine mesure. La corruption est un fléau, tout particulièrement en Afrique.

Notre pays, en dépit de déclarations parfois fracassantes, ne fait pas bonne figure, loin de là, dans le classement établi chaque année par Transparency international. En 2007, il se situait à la 18e place, entre le Japon et les États-Unis -ce qui consolait tout de même un peu... Aujourd'hui, il a rétrogradé à la 20e place, tandis que les États-Unis et le Japon nous distançaient.

Nous sommes un des premiers pays producteurs d'armement et de haute technologie militaire, et c'est très bien ainsi. Mais nous savons que c'est là que sévit, et tout particulièrement dans les affaires internationales, la corruption la plus grande. Or, comment la justice, saisie de pratiques délictueuses, pourra-t-elle poursuivre les infractions, y compris le versement de commissions occultes, si elle se voit opposer le secret ?

Oui au secret défense, non au secret des affaires. On ne peut pas, au nom de la protection de nos hautes technologies de défense, prétendre que le versement de telle commission occulte à telle société domiciliée aux îles Caïmans est destiné à protéger nos intérêts vitaux.

Le débat doit se circonscrire autour de cet impératif. Or, nous avons tous entendu le satisfecit du rapporteur, tant était forte l'injonction du vote conforme.

Il y a certes eu des progrès dans le temps. Je pense à la création, en 1998, de la Commission consultative du secret de la défense nationale. Le Gouvernement aurait, sur son rôle à venir, pris quelques légers engagements.

Soit. Mais que l'on ne nous oppose pas, sur ce texte, la position du Conseil d'État : nulle part dans son avis il n'est suggéré de créer des lieux protégés, quand seuls des documents ou des données pouvaient jusqu'à présent l'être ! Il y aurait donc désormais, c'est là une véritable innovation, des lieux classifiés en eux-mêmes ? Et pourquoi ce paradoxe ? Parce que nous ne sommes pas capables de nous plier au bon sens qui voudrait que pour dénouer l'opposition entre un magistrat qui souhaite se saisir et l'autorité qui oppose le secret, une tierce autorité soit appelée à trancher. Dans un véritable État de droit, une telle autorité doit exister. Ce pourrait être la commission consultative elle-même, à condition que soit clarifiée par la loi organique la désignation de ses membres. Or, le texte ne prévoit qu'un avis de cette commission. On nous dit qu'il sera volontiers suivi. Soit. Il n'en reste pas moins que la décision revient, in fine, à l'autorité administrative, donc au ministre.

La liste des lieux sera publiée ? Mais la commission sera-t-elle auparavant consultée ? Non ! La liste sera établie par le Premier ministre et c'est seulement après, au coup par coup, que la commission donnera son avis. Il y aura donc des lieux « top secret » : mais face à un magistrat convaincu que se trouvent là des éléments permettant de confondre les bénéficiaires ou les auteurs actifs d'une corruption à grande échelle, qui décidera de déclassifier ? Non pas une autorité administrative indépendante, ou au moins une commission ad hoc, mais le pouvoir exécutif seul. Nous en sommes là ! Et il n'y aura pas d'amendements !

Il y a un immense danger à désigner des lieux, sur notre territoire, où les magistrats ne pourront plus se rendre, sinon avec l'aval de l'autorité administrative. C'est faire échec à l'État de droit. Voilà trop longtemps que l'on joue à ce petit jeu : on crée certes des garanties, mais qui deviennent inopérantes dès lors que le Gouvernement le décide. Et c'est ainsi que l'État de droit se dissout quand la raison d'État commande.



Intervention

Projet de loi relatif à la programmation militaire pour 2009 à 2014 et portant diverses mesures concernant la défense

par André VANTOMME, sénateur de l'Oise

[séance du mercredi 15 juillet 2009]

Depuis vingt ans, la France projette en permanence dix à douze mille militaires dans des opérations extérieures, qui s'ajoutent à ceux pré-positionnés dans des pays avec lesquels nous avons signé des accords de défense. Ces Opex coûtent cher et sont en augmentation continue. A 852 millions pour 2008, leur coût est probablement sous-estimé ; il ne devrait guère se réduire vu notre implication croissante en Afghanistan.



Ces opérations coûteuses ont attiré la curiosité de l'Assemblée nationale, où une mission d'évaluation et de contrôle sur le financement des Opex a été mise en place, ainsi que de la deuxième chambre de la Cour des comptes et de la commission des affaires étrangères et de la défense du Sénat, qui a publié un rapport intitulé Les opérations extérieures sous le contrôle du Parlement.

Pour financer les Opex, le ministère puisait traditionnellement dans ses crédits d'équipement. Depuis 2005 une dotation est inscrite à cet effet dans la loi de finances initiale. Le présent texte prévoit une budgétisation plus complète et porte la provision budgétaire de 510 millions d'euros en 2009 à 570 millions d'euros en 2010 et 630 millions d'euros en 2011. Il prévoit également que les crédits mis en réserve au titre des différents ministères pourront être mobilisés pour payer la différence. Que devient alors la sincérité budgétaire ? Vous demandez aux militaires un engagement total au péril de leur vie -il y a eu 27 morts en Afghanistan- et vous augmentez l'engagement de notre pays dans certains conflits, mais vous refusez d'inscrire les sommes nécessaires dans le budget de l'État conformément aux règles de notre droit budgétaire ! Ah !

Le bel artifice que la réserve ! Qui seront donc les généreux contributeurs ? L'éducation nationale, la santé, les affaires étrangères ?

Nous avons décidément beaucoup de mal à respecter le principe de sincérité budgétaire dans nos interventions à l'étranger : M. le ministre des affaires étrangères continue année après année de comptabiliser de manière extra-comptable des annulations de dettes vis-à-vis de pays pauvres pour majorer artificiellement notre contribution à l'aide au développement !

Parlementaires et citoyens sont d'autant plus attachés au respect des règles comptables qu'ils ont eu vent d'enquêtes judiciaires portant sur des ventes d'armement à l'étranger... Dans le même temps le bouclier du secret défense s'agrandit. Attention à la contagion du soupçon ! La sincérité budgétaire est d'ailleurs indispensable pour que le Parlement puisse décider de l'évolution des dépenses en temps de crise.

Je finirai par une interrogation : le courage et les sacrifices de nos soldats en Afghanistan, les efforts budgétaires consentis depuis sept ans ont-ils été récompensés par les résultats obtenus sur place, par le progrès de nos valeurs et de nos idéaux ?



Intervention

Projet de loi relatif à la programmation militaire pour 2009 à 2014 et portant diverses mesures concernant la défense

par **Bernard CAZEAU**, sénateur de la Dordogne

[séance du mercredi 15 juillet 2009]

Je parlerai essentiellement des objectifs de privatisation inscrits à l'article 11. Dans notre pays, depuis plusieurs siècles, la politique militaire est aussi une politique industrielle et d'aménagement du territoire. L'État s'est donné des leviers d'action en créant de grands groupes industriels spécialisés, détenteurs de technologies et de savoirs spécifiques, en lien avec notre politique d'armement et les intérêts économiques de la Nation. Il a pu assurer notre indépendance stratégique par des implantations éloignées des zones traditionnelles de combat et favoriser le développement économique de bassins d'emplois défavorisés, notamment dans l'ouest et le sud-ouest de la France.

La Société nationale des poudres et explosifs (SNPE) fait partie de ce socle industriel militaire et civil. Investie dans les matériaux énergétiques et la chimie, cette entreprise publique de 4 000 salariés comporte plusieurs filiales et plusieurs implantations sur le territoire. Aussi, la perspective de sa privatisation, proposée par l'article 11, provoque-t-elle inquiétude et incompréhension.

Inquiétude, car nous savons ce qu'il adviendra des parties les moins rentables du groupe s'il est vendu : une privatisation aujourd'hui, c'est une cession demain et des restructurations après-demain. Je ne vous rappellerai pas l'histoire de Molex, cédée à Safran en 2004, revendue à des investisseurs d'outre-Atlantique en 2006 et délocalisée en Slovaquie en 2009 ! Il n'aura fallu que trois ans pour supprimer 300 emplois à Villeneuve-sur-Tarn. Il en sera de même avec des filiales de la SNPE, comme Bergerac NC, dont le résultat n'est pas satisfaisant pour le secteur privé et dont le métier et le marché se développent désormais davantage en Asie qu'en Europe.



A Bergerac, la réforme de la carte militaire supprimera déjà 120 emplois avec la fermeture de l'établissement spécialisé du commissariat de l'armée de terre ; faut-il y supprimer encore quelques centaines de plus ?

Cette perspective de privatisation suscite aussi de l'incompréhension, notamment auprès des 400 employés des filiales SNPE de Bergerac parce que les raisons financières avancées il y a quelques mois ne tiennent plus. Dans son rapport d'activité 2008, le groupe SNPE écrit en toutes lettres que l'indemnité versée par la filiale de Total-Grande-Paroisse, à la suite du sinistre d'AZF, « réduit de façon significative l'endettement financier net du groupe et aura une incidence très favorable sur le résultat net de l'exercice 2009 ». Dans le même document, on lit que « le groupe SNPE anticipe une progression de son chiffre d'affaire 2009 », de nature à compenser les incertitudes concernant ses autres activités.

Bref, un accord transactionnel satisfaisant après AZF, des contrats à long terme pour 2009, une dette en passe d'être comblée, de l'argent pour investir dans de nouvelles activités, des accords salariaux signés dans tout le groupe : l'entreprise renaît.

Et pendant ce temps-là, le Gouvernement s'enferme aveuglément dans sa logique de privatisation ! A l'heure où le chef de l'État parcourt le monde et les sommets internationaux pour plaider en faveur de l'économie mixte, de la régulation, de l'intervention de l'État dans la sphère productive, son Gouvernement cède aux sirènes du tout privé !

Pendant qu'on prétend fonder un plan de relance sur l'investissement, la réindustrialisation de la France et qu'on lance un emprunt d'État pour développer l'économie, voilà qu'on pratique le délestage ! Comment concevoir que l'État garde ses entreprises dans les transports, dans l'énergie, dans le courrier, dans les médias, dans les jeux à

gratter, dans le commerce de gros, mais qu'il les abandonne dans l'armement, compétence régalienne par excellence, ou dans la chimie, industrie exportatrice s'il en est ? On pourrait quand même accepter que des entreprises qui travaillent pour le carburant de nos missiles, la propulsion de nos fusées ou la chimie de spécialité demeurent dans le domaine public !

A moins que le but de tout cela ne soit de trouver des recettes puisque la loi de finances pour 2009 a prévu 5 milliards de privatisations et de cessions d'actifs. Cette motivation traduit une précipitation comptable plus qu'une réflexion industrielle. Nous nous opposerons donc à une privatisation précipitée et sans perspective et demanderons pour cela, sans grand espoir, la suppression de l'article 11.



Exception d'irrecevabilité

Projet de loi relatif à la programmation militaire pour 2009 à 2014 et portant diverses mesures concernant la défense

défendue par **Dominique VOYNET**, sénatrice de la Seine-Saint-Denis
[séance du mercredi 15 juillet 2009]

A quoi bon cette séance ? Il nous est demandé d'examiner un texte important qui marque, comme toute loi de programmation, une étape majeure. Mais le Gouvernement veut aller vite en obtenant un vote conforme des deux assemblées, car l'examen de ce texte a pris un retard considérable alors qu'il a été adopté par le conseil des ministres du 29 octobre 2008.



Les députés de la majorité, qui, eux, ont été autorisés à déposer des amendements, et les sénateurs seront d'accord sur un point : le retard et l'urgence pourraient être recevables si ce retard n'était pas le fait du Gouvernement qui, ces derniers mois, a surchargé l'ordre du jour des deux assemblées de textes de circonstance souvent inutiles. En outre, l'urgence qui a été si souvent invoquée, a servi le plus souvent à limiter le rôle du Parlement alors que le Gouvernement prétendait vouloir revaloriser son travail. Les amendements des députés portent sur des points qui ne sont pas absolument essentiels, comme l'accélération des procédures permettant d'attribuer des décorations à des personnels engagés dans des opérations extérieures. Les sénateurs de la majorité sont, eux, au régime sec, au point de n'avoir déposé aucun amendement en commission sur un texte de dix-sept articles.

Pendant l'examen en commission des amendements déposés par les seuls sénateurs de l'opposition, certains membres de la majorité ont même regretté de ne pouvoir retenir telle ou telle de nos propositions. Le Sénat n'aura le droit qu'à une seule lecture mais il aura débattu à deux reprises des manèges forains et des chiens dangereux, deux sujets qui relèvent de questions moins cru-

ciales pour l'avenir de notre pays qu'un projet de loi de programmation militaire censé traduire les ambitions d'un Livre blanc qui a fait l'objet de dizaines d'auditions et d'un travail important de la commission des affaires étrangères et de la défense. Ce Livre blanc a suscité des analyses critiques, souvent pertinentes, et qui méritaient des réponses sérieuses. Or, le Gouvernement a déployé beaucoup plus d'énergie pour identifier les membres du groupe Surcouf qu'à nous apporter des réponses concrètes.

Le Gouvernement maltraite le Parlement. Faut-il pour autant que le Parlement renonce à ses droits ? Personne n'oblige les sénateurs à ne pas déposer d'amendements ! Le Sénat qui a su, à d'autres moments, résister à la volonté du Gouvernement pour améliorer un texte, comme la loi sur l'hôpital, ou pour refuser de remettre en cause un dispositif utile, comme celui qui fixe le pourcentage de logements sociaux, ne devrait pas renoncer à ses droits au motif que le président du groupe majoritaire est devenu ministre des relations avec le Parlement !

Et au motif que le président d'un autre groupe qui a su marquer son autonomie dans des moments importants de la vie démocratique a lui aussi hérité d'un portefeuille important.

La loi de programmation militaire nous est présentée alors que nous n'avons pas adopté les orientations du Livre blanc ; en juillet 2009, le Sénat est saisi d'un texte qui est censé être en vigueur depuis le 1er janvier dernier et il doit se conformer au vote de l'Assemblée nationale ! Le Livre blanc devait proposer une stratégie pour les quinze prochaines années ; la commission chargée de ce travail réunissait experts, personnalités qualifiées, parlementaires. Le précédent document datait de 1995, le monde avait changé, il fallait redéfinir la stratégie et l'organisation des pouvoirs publics.

On se souvient de la démission de la députée Mme Patricia Adam et du sénateur M. Didier Boulaud parce que les décisions importantes semblaient se prendre à l'Élysée, sans la moindre considération pour le travail de la commission. Dès la parution du Livre blanc, nous avons demandé au Gouvernement de préciser ses intentions. On nous offrit un débat sans vote, en juin 2008, à quelques jours du début de la présidence française de l'Union européenne. Débat agréable, dont nous espérions qu'il fût utile et au cours duquel le ministre confirma : « au regard des avancées de l'Europe de la défense, la France se montre ouverte, sous certaines conditions, à l'idée de retrouver sa place dans le dispositif militaire de l'Alliance atlantique, sauf pour les questions nucléaires. » On connaît la suite : la présidence française s'est achevée sans avancée notable dans le domaine de la défense ; quelques mois plus tard, le Président de la République décidait le retour de la France dans le commandement intégré de l'Otan, décision avalisée au sommet de Strasbourg. Nombre de députés de la majorité y étaient franchement hostiles et le Premier ministre dut engager la responsabilité de son Gouvernement en mars 2009. Pendant que le Président de la République faisait connaître sa position aux dirigeants de l'Otan, les sénateurs recevaient un os à ronger : encore un débat sans vote !

Le Livre blanc, rédigé avant même que cette orientation ait été arrêtée, n'en tient pas compte. Tout comme il ignore l'infléchissement de la position américaine et les ouvertures faites par le nouveau président de ce grand pays pour préparer un monde sans armes nucléaires. Dans le monde entier, on a salué les paroles fortes de M. Barak Obama à Prague. En France, on a évacué la question d'un revers de main, considérant qu'il ne s'était rien passé.

Ce texte renforce les pouvoirs du Président de la République et son domaine réservé ; sa mainmise est totale sur les questions de défense et de sécurité. En présidant un Conseil de défense et de sécurité nationale aux compétences élargies, le chef de l'État empiète sur les responsabilités du Premier ministre. La redistribution des rôles au sein du Gouvernement s'opère au profit du ministre de l'intérieur, comme l'indique le transfert de la gendarmerie placée sous son autorité.

Mais il y a plus préoccupant encore : les articles 12 et suivants étendent le secret de la défense non

plus seulement à des documents mais à des lieux, selon des modalités que même certains membres de la majorité ont jugées discrétionnaires et sur lesquelles ils ont exprimé des réserves. Nous les partageons, M. Badinter l'a bien dit. Les dispositions en cause sont en contradiction avec l'esprit de nos lois fondamentales, en particulier l'article 16 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : « Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée ni la séparation des pouvoirs déterminée n'a point de constitution. »

Le Conseil constitutionnel a rappelé « l'indépendance de l'autorité judiciaire » dans sa décision du 1er mars 2007 et l'interdiction de porter des « atteintes substantielles au droit des personnes intéressées d'exercer un recours effectif devant une juridiction » dans deux décisions de 1999 et 2006. Le Conseil constitutionnel a aussi jugé que, au regard du principe de l'indépendance des autorités judiciaires, il n'appartient « ni au législateur ni au Gouvernement de censurer les décisions des juridictions, d'adresser à celles-ci des injonctions et de se substituer à elles dans le jugement des litiges relevant de leur compétence ». Considérant ces décisions ainsi que la mésaventure de la loi Hadopi, dans laquelle le Gouvernement a tenté de substituer une autorité administrative à l'autorité judiciaire, je ne vois pas comment nous pourrions considérer que le présent texte est conforme à l'esprit du droit. La séparation des pouvoirs, l'indépendance de l'autorité judiciaire sont totalement méprisées.

La liste des lieux classés secret défense relève de l'exécutif sur simple avis de la commission consultative du secret de la défense nationale (CCSDN). Quelle est la place du Conseil d'État ? Le régime de perquisition applicable impose qu'une « déclassification » ait été décidée à la demande du magistrat. Elle relève de l'autorité administrative, sur simple avis de la CCSDN, sans recours possible. Le délit de dissimulation de l'article 12 vise uniquement les lieux abritant des éléments couverts par le secret défense, non les lieux classifiés en tant que tels. Cette loi offre donc au Gouvernement le privilège de créer des zones de non-droit législatif, sans avoir à s'en expliquer. Que l'État protège les intérêts stratégiques fondamentaux du pays, personne ne le conteste. Monsieur le ministre, ne me répondez pas en justifiant l'usage du secret défense, expliquez-moi pour quelle raison son usage devrait aujourd'hui être étendu.

La loi doit concilier défense des intérêts fondamentaux et séparation des pouvoirs, indépendance de l'autorité de la justice, protection des libertés fondamentales, en l'occurrence la liberté d'information. Or ici, le déséquilibre est patent ! Ces dispositions sur le secret défense auront en outre des effets immédiats sur le travail des magistrats, effets qui s'ajouteront aux conséquences de la suppression des juges d'instruction. Le Président de la République a qualifié de fable certains propos tenus par des magistrats et par les proches des victimes. Quelle désinvolture, sur un sujet aussi grave et douloureux !

Je voudrais croire que le souci de justice est largement partagé et que les magistrats pourront travailler en toute sérénité, sans pressions d'aucune sorte ni freins à leurs enquêtes. Mais comment, en conjuguant la suppression des juges d'instruction et l'extension discrétionnaire du secret défense, pouvez-vous espérer qu'une enquête se déroulera dans de bonnes conditions ?

Si le Sénat refuse de tenir compte des réserves formulées par quelques-unes des plus éminentes figures de la majorité, il sera demain impossible d'aller saisir dans un ministère ou dans une entreprise les contrats litigieux, les documents compromettants, les éléments douteux. Il sera impossible de saisir la corruption, de l'arrêter et de la sanctionner. Le secret défense sera utile, en temps de paix, pour protéger la délinquance financière, les bénéficiaires de commissions et rétro-commissions, les bandits en col blanc.

Je ne peux pas croire, monsieur le ministre, que ce soit là l'objectif du Président de la République et de la majorité. Et je veux croire que vous saurez, sur ce point, me répondre autrement que par la dénégation indignée ou la dénonciation de je ne sais quelle fable. Le Sénat s'honorerait de déclarer irrecevable ce projet de loi.



Question préalable

Projet de loi relatif à la programmation militaire pour 2009 à 2014 et portant diverses mesures concernant la défense

défendue par **Didier BOULAUD**, sénateur de la Nièvre
[séance du mercredi 15 juillet 2009]

Au lendemain de la fête nationale, je veux d'abord rendre hommage aux hommes et aux femmes engagés pour la défense de notre pays. Cette année encore, nos armées et la gendarmerie ont été très sollicitées, et nous n'oublions pas ceux qui sont tombés au service de la France. Ils ont droit à notre reconnaissance. Cela nous engage et notre responsabilité est de leur accorder les moyens nécessaires. Le débat se doit d'être digne. Or nous sommes contraints à un débat en trompe-l'oeil. Corseté par un Gouvernement aux ordres de l'Élysée, la majorité s'oppose pourtant à ce qu'on en débattenne et balaie tous nos arguments d'un revers de la main. Censure inacceptable et procédé d'autant plus indigne que le retard historique de ce projet est de votre seul fait ! Vous voulez bâcler la discussion ; notre question vise à vous contraindre au débat, même si nous savons le prix que vous lui attachez.



Le débat, vous le refusez. On parlait pourtant de revalorisation du rôle du Parlement ; il paraît même que l'on a révisé la Constitution à cet effet. Reste que la loi portera le nom du ministre qui n'a guère de motifs d'en être fier : on parlera de la loi-prog Morin, mort-née en dérapage incontrôlé ! Mais c'est votre choix...

Quand il s'agit de donner aux armées les moyens dont la France a besoin pour faire face aux menaces et jouer son rôle au service de la paix, on ne saurait s'en tenir aux approximations. Le vote conforme interdit au Sénat de jouer pleinement son rôle.

Ce texte est le faux-nez d'une série d'articles parasites, ainsi sur les lieux classifiés. En outre, alors que vous aviez refusé un débat suivi d'un vote sur

le Livre blanc, dont les conclusions étaient un peu téléguidées par le Président de la République -je peux en témoigner puisque j'y ai participé-, il a été annexé au projet.

Tout y passe. Il suffit d'un arrêt sur image sur l'article 5 qui traite du nouveau concept de sécurité nationale et crée de nouvelles structures auprès du Président de la République. Que l'on me comprenne bien, je juge qu'une coordination des renseignements était nécessaire, mais pourquoi la réaliser sous l'autorité du secrétaire général de l'Élysée ? C'est que les émeutes de banlieue de 2005 ont laissé des traces dans l'esprit de celui qui était à l'époque un ministre de l'intérieur à la peine. En héritiers attardés du bushisme débridé, il nous faudrait considérer que les banlieues sont quadrillées par des réseaux dormants islamistes n'attendant qu'un signe venu d'Orient pour se lever contre la civilisation judéo-chrétienne. Mais nous ne partageons pas cette vision simpliste.

Une fois ce texte adopté et le pouvoir du Président de la République renforcé, le ministre de l'intérieur sera le détenteur de toutes les décisions. La gendarmerie a été bradée, beaucoup par une ancienne ministre de la défense passée à l'intérieur, un peu par son successeur. Où sont le Premier ministre et le ministre de la défense ? La présidentialisation de la défense méritait un vrai débat, pas ce détournement législatif !

Ce texte officialise sur le plan législatif le changement stratégique opéré par Nicolas Sarkozy du temps de la présidence Bush. La présidence française a fait la démonstration de la place insignifiante de l'Europe de la défense : personne n'est dupe de l'abandon en rase campagne de cette belle ambition.

Enfin le projet est dépourvu de tout dessein en matière de stratégie industrielle, si ce n'est le mécano qui prépare la privatisation de la DCNES et de la SNPE.

Il était pourtant possible, je l'ai dit, d'envisager d'autres évolutions. Le procureur le plus farouche des aléas financiers qui guettent votre projet n'est pas très loin. Je vous recommande, puisque son auteur ne l'a pas fait, l'avis de la commission des finances. Il pourrait vous alerter mais quelle pertinence et que la lumière qu'il jette sur ce texte est crue ! L'héritage de la précédente programmation n'a pas été soldé et les promesses ne sont pas crédibles. Une révision interviendra en 2012 : voilà la programmation glissante dont la vie active ne sera, au mieux, que de trois ans. Une nouvelle loi est d'ailleurs prévue pour la période 2013-2018. Il s'agira de prendre en compte la situation des finances publiques, dont on imagine aisément qu'elle ne permettra pas une augmentation annuelle des dépenses de 1 % en volume.

Le Président de la République nous a expliqué benoîtement que la vérité, c'est qu'il a trouvé à son arrivée une situation financière plus que difficile, qu'il manquait 6 milliards par an à la défense : « qui peut me dire que cet objectif est seulement crédible ? ». Voilà qui exécute l'ancienne ministre de la défense et le Gouvernement auquel il a lui-même appartenu.

Quand nous tirions alors la sonnette d'alarme, cette vérité ne semblait pas bonne à dire à la majorité qui votait les budgets la tête dans le sable...

Les armées ne cessaient de regretter les retards des programmes d'armement majeurs -rappelez-vous la polémique après une tragique embuscade ! Les Parlements britannique et allemand ont débattu de l'engagement en Afghanistan, où la violence reprend, comme les Allemands viennent d'en faire l'expérience. Le conflit sera dur et long. En quoi ce texte y prépare-t-il nos soldats au moment où les États-Unis demandent plus de troupes et où l'Otan, que nous avons rejointe sans restriction, parle de 10 000 hommes ? Il nous serait agréable d'avoir votre réponse au moment de voter votre loi qui durera moins que la guerre en Afghanistan.

Cette programmation nous conduit dans l'impasse. Les choix de fond ne sont pas faits, et l'on table sur les engagements de crédits antérieurs. Les nouveautés en matière d'équipement sont rares avec l'acquisition programmée après 2014 d'un dispositif de détection des tirs de missiles balistiques et la poursuite du développement des capacités de renseignement satellitaire.

En revanche, le texte révisé durement à la baisse certaines cibles telles que les drones, les équipements Félin, les hélicoptères Tigre, les frégates Fremm et missiles de croisière sans remettre en cause, ce qui n'étonnera personne, les Rafale dont la livraison est prévue selon un calendrier pour le moins baroque : livraison du dernier appareil annoncée pour 2036 ! Il y a fort à craindre, hélas !, que les moyens de transport aériens ne seront pas au rendez-vous en 2014. Autrement dit, on étale, on reporte, on éparpille, on pulvérise, on réduit les commandes mais on maintient tous les programmes... Vous êtes passés maîtres en procrastination !

Quant à l'Europe de la défense, elle piétine. Intervenant sur la réintégration de la France dans le commandement de l'Otan, je m'étais vu répondre qu'il « y aura davantage de défense européenne ». Malgré quelques moissons d'étoiles on a plutôt l'impression du contraire. Même l'Otan au titre de la Force internationale d'assistance à la sécurité n'a pas eu son mot à dire sur le remplacement du général Mac Kiernan à la tête des deux missions en Afghanistan. Est-ce en réduisant nos moyens que l'on pèsera sur les décisions de l'Union européenne et de l'Otan ?

Un mot sur la réduction des effectifs avec la suppression de 54 000 postes à terme. Que penser de ce gigantesque plan social en période d'explosion du chômage, sinon que le pari est douteux, voire cynique ? Le financement de 2009 à 2014 de l'augmentation des dépenses d'équipement doit être assuré par les 3 milliards des réductions d'effectifs et les 3,5 milliards des recettes exceptionnelles. Or notre méfiance est alertée quand les principales sources d'économie sont la création des bases de défense et la centralisation de l'entretien lourd du matériel aérien et terrestre sur quelques sites. Outre que ces mesures rencontrent plus de difficultés que prévu, il n'est pas certain que les économies seront au rendez-vous des budgets 2010 et 2011 d'autant que certains craignent une sous-estimation de la masse salariale et que, monsieur le ministre, vous envisagez déjà de réduire le nombre de bases. Je ne doute pas que les collectivités qui pensaient accueillir ces bases en seront très rapidement informées... Enfin, si l'on ajoute l'inquiétude très largement partagée sur l'avenir des recettes exceptionnelles, le fragile équilibre financier du texte semble bien compromis. Ultime remarque sur les réductions d'effectifs prévues pour les fonctions de soutien.

Êtes-vous en mesure de confirmer qu'une fois la purge achevée, les effectifs combattants seront au niveau souhaité par le Livre blanc, soit 30 000 combattants, projetables à 8 000 km et dans un délai de six mois pour une durée d'un an, suivie d'une action de stabilisation ? De nombreux personnels choisissent, malgré le difficile marché de l'emploi, en plus grand nombre que prévu, de nouveaux horizons professionnels, ce qui n'est guère rassurant pour notre outil de défense et le conduira, à terme, à occuper un rôle supplétif au sein de l'Otan.

Le contexte général de ce projet de loi, ce sont vos erreurs depuis 2002 ; le contexte particulier, le chômage avec 2 000 chômeurs de plus par jour, un commerce extérieur qui connaît un déficit de 20 milliards en 2006 et une dérive des comptes publics telle qu'on s'en bouche les yeux et les oreilles ! Et on voudrait nous faire croire que ces difficultés sont dues à la seule crise internationale ! Personne ne saurait nier son rôle mais rappelez vous les propos tenus par le Premier ministre qui déclarait déjà en septembre 2007 la France en faillite. Le Premier président de la Cour des comptes ne s'y est d'ailleurs pas trompé en indiquant que la moitié du déficit public prévu en 2009 résulte de la baisse des impôts et d'une maîtrise des dépenses très insuffisante. M. Seguin ne fait que confirmer ce que nous vous disons depuis des mois et des années : votre politique, depuis 2002, conduit le pays à la faillite car votre politique est mauvaise ! Comment vous croire quand le déficit budgétaire de 2009, 120 milliards, représentera la moitié des recettes nettes de l'État ? Tôt ou tard, vous passerez outre à vos promesses et puiserez dans les caisses de la défense !

En conclusion, cet ensemble législatif n'est pas cohérent et recevable par le Parlement. Les mesures relatives au secret défense, à l'organisation des pouvoirs publics et à l'organisation de la défense, qui remettent gravement en cause des principes fondamentaux, devraient faire l'objet de textes législatifs sur mesure. En particulier, nous refusons de cautionner un tel cavalier législatif sur le secret défense qui rompt des équilibres nécessaires au bon exercice de la justice dans notre démocratie. Sa sincérité budgétaire n'est ni manifeste ni prouvée. Son équilibre financier, précaire dès l'origine, est bousculé par la politique gouvernementale qui ne fait qu'aggraver la crise. Ce texte est déjà caduc.

L'héritage de la loi de programmation 2003-2008 pèse si lourdement que nous ne sommes pas face à une nouvelle programmation mais devant une lettre d'intentions que le Gouvernement ne saura tenir. En conséquence, il est nécessaire d'opposer la question préalable au texte d'autant que la commission saisie au fond n'a pas tenu compte des amendements issus de l'analyse approfondie du projet de loi. Son irrésistible désir de faire plaisir au pouvoir exécutif a été plus forte que son désir intime d'améliorer le texte... Je vous invite donc, mes chers collègues, même si c'est beaucoup vous demander, à corriger cette anomalie en votant la question préalable !



Intervention

PPL réaffirmant le principe du repos dominical et visant à adapter les dérogations dans les communes et zones touristiques

par Raymonde LE TEXIER, sénatrice du Val d'Oise

[séance du mardi 21 juillet 2009]

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, parfois, la loi va jusqu'à changer fondamentalement le quotidien de nos concitoyens. Ce texte sur le travail le dimanche en est un exemple frappant. Adoptée à l'Assemblée nationale à une courte majorité mercredi dernier, cette proposition de loi, que nous examinons à partir d'aujourd'hui, n'est pas, comme voudrait le faire croire le Gouvernement, un simple toilettage technique des dérogations autorisant le travail le dimanche. Nous en sommes bien loin, hélas ! En France, le travail dominical est déjà une réalité.

Si l'on additionne les dérogations autorisant le travail le dimanche au titre de l'intérêt général, dans les transports et les hôpitaux, par exemple, les dérogations au motif de l'intérêt économique, dans le secteur touristique, ou encore les dérogations exceptionnelles que les maires peuvent accorder, au nombre de cinq par an, ce sont sept millions et demi de Français qui travaillent déjà le dimanche, soit près d'un salarié sur trois.

En Europe, nous nous situons dans la fourchette haute : nous sommes au troisième rang pour le travail le week-end - qui constitue la moyenne entre le travail du samedi et celui du dimanche - et au premier rang pour le travail le samedi. Nous sommes donc bien loin des stéréotypes selon lesquels les Français travaillent moins que les autres. Alors, pourquoi ce texte ? En ces temps de crise, le Gouvernement avance un argument qui résonne dans les esprits : l'extension du travail le dimanche produirait de la croissance et des emplois. En changeant les conditions de l'offre, la systématisation du travail le dimanche devrait libérer une partie de l'épargne jusqu'ici bloquée et l'orienter vers la consommation, produisant ainsi de la richesse et des emplois.



Ce raisonnement est séduisant, mais, économiquement, il ne tient pas. Tout d'abord, pour que l'ouverture des magasins le dimanche génère des bonus de consommation, il faudrait qu'il y ait actuellement des lacunes dans l'offre, des goulets d'étranglement qui réduiraient notre capacité à consommer. Ce n'est pas le cas. Au contraire, les conditions de l'offre sont excellentes en France. D'ailleurs, trois Français sur quatre considèrent que le temps d'ouverture des magasins est suffisant.

Ensuite, comme l'ont révélé plusieurs études, l'ouverture le dimanche ne produit pas d'activité économique supplémentaire mais entraîne uniquement un transfert d'activité. Au lieu de consommer en semaine, nous consommerons le dimanche. L'étude du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, le CREDOC, fait apparaître que l'essentiel des ventes réalisées le dimanche correspond au transfert de ventes initialement réalisées les autres jours de la semaine. Enfin, pour qu'il y ait davantage de consommation, il faut plus d'argent disponible. Mais quand on a un reste à vivre hebdomadaire de cinquante euros, qu'on le dépense en semaine ou le dimanche, on n'a toujours que cinquante euros pour boucler la semaine. De plus, en période de crise, l'épargne tend à se contracter : elle sert non pas à consommer, mais à tenir en cas de coup dur. Il n'est pas nécessaire d'avoir fait HEC pour comprendre qu'en pleine crise, alors que le chômage explose, les Français ne vont pas casser leur plan épargne et leur CODEVI, ou sacrifier leur bas de laine pour s'acheter une nouvelle télévision simplement parce que Darty sera ouvert le dimanche !

Quant à la création d'emplois que l'on nous fait miroiter, c'est une contre-vérité. Si des emplois seront bien créés dans les grands centres commerciaux pour l'ouverture des magasins le dimanche, ils seront moins nombreux que les emplois détruits dans le petit commerce.

Dans un article publié voilà quelques mois, une soixantaine de députés de la majorité précisait que, en matière de travail dominical, pour un emploi créé dans la grande distribution, trois emplois sont détruits dans le commerce de détail. Mieux encore, une autre étude estimait que plus de 200 000 emplois seraient détruits en cas de généralisation de l'ouverture des magasins le dimanche !

Monsieur le ministre, chers collègues, afin d'être tout à fait crédible à vos yeux, je tiens à vous préciser que ces chiffres sans appel sont fournis par votre majorité, puisqu'ils proviennent d'une étude commandée en 2006 par le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales d'alors, Renaud Dutreil.

Puisqu'aucun bénéfice n'est à attendre de l'extension de l'ouverture des magasins le dimanche, tant pour l'économie que pour l'emploi, comment expliquer que ce gouvernement n'ait cessé de l'instaurer ? Serait-ce parce qu'il s'agit d'une promesse de campagne du candidat Sarkozy et que le Président de la République refuse de lâcher prise, envers et contre tout bon sens ? Serait-ce parce qu'il s'agit en fait de légaliser des pratiques illégales et pérennes dans le seul but de satisfaire des intérêts particuliers ? Serait-ce parce qu'il s'agit purement et simplement d'une loi d'amnistie pour les commerces qui ouvrent le dimanche depuis des années, au mépris de l'interdiction ? Sans doute, un peu de tout cela ! Mais ce texte de lobbying, ce texte d'acharnement idéologique, qui n'était en rien nécessaire, n'a pas pour seul objet de satisfaire quelques intérêts particuliers, en quête de main-d'œuvre moins chère. Il va surtout aggraver la situation des salariés et rapidement altérer le « vivre-ensemble » des Français. Ce texte va aggraver la situation des salariés, car, pour une large partie d'entre eux, le travail dominical deviendra obligatoire et sans contrepartie ! En effet, dans les villes dites « d'intérêt touristique », qui comprennent au minimum toutes les grandes villes de France, c'est-à-dire la majorité des Français, tous les salariés de tous les commerces devront travailler le dimanche. Ce ne sera pas sur la base du volontariat : ce sera une obligation contractuelle, car l'ouverture de ces commerces deviendra de droit !

Et parce que l'ouverture dominicale y sera de droit, les salariés ne se verront octroyer ni doublement de salaire ni jour de repos compensateur.

C'est déjà le cas. J'en veux pour preuve un récent arrêt de la Cour de cassation par lequel a été débouté un salarié travaillant le dimanche dans un magasin d'ameublement sans compensation financière. La Cour a estimé que, au motif que le magasin était habituellement ouvert le dimanche, depuis l'introduction de l'amendement Debré dans la loi du 3 janvier 2008 pour le développement de la concurrence au service des consommateurs, le salarié travaillant habituellement le dimanche, le dimanche est un jour comme les autres, qui n'ouvre pas droit à compensation. Ne pas annoncer cela clairement au salarié, qui compte sur le travail dominical pour boucler un budget impossible, est une malhonnêteté. Certes, dans les périmètres d'usage de consommation exceptionnel, les PUCE, qui ne concerneront que les grands complexes commerciaux à la périphérie de Paris, de Marseille et de Lille, les salariés seront en droit de refuser de travailler le dimanche. Mais, dans les faits, qui peut croire que ces salariés auront le choix ? Connaissant les rapports de subordination qui régissent le monde du salariat, peut-on croire que ces travailleurs prendront le risque d'aller rejoindre les millions de chômeurs en refusant de travailler le dimanche, quand leur employeur le leur demandera ? Le Gouvernement présente ce texte comme un texte uniquement technique, qui ne porte que sur des aspects juridiques, car il sait bien que, si ce texte devait se révéler pour ce qu'il est, c'est-à-dire un texte bouleversant de fond en comble notre façon de vivre, il n'aurait aucune chance de passer ! D'ailleurs, ce n'est pas un hasard si nous en examinons la quatrième version présentée au Parlement en un an, les trois premières versions ayant été repoussées fermement. Ce n'est pas un hasard si ce texte est débattu à la fin du mois de juillet, quand toute la France est en vacances. Vous savez pertinemment que, si les Français n'étaient pas à la plage, ils seraient dans la rue ! C'est à raison que nombre de nos collègues de la majorité osent rejeter ce texte publiquement et ceux qui le condamnent en coulisse sont encore plus nombreux. Vous savez bien qu'avec ce texte vous manipulez un bâton de dynamite dont la mèche est d'ores et déjà allumée...

Nous le disons sans détours à chaque parlementaire de la majorité : avec toutes ces nouvelles dérogations au repos dominical, le travail le dimanche sera banalisé. Le dimanche deviendra non seulement un jour travaillé comme les autres, mais « un jour comme les autres » tout court. Nous le savons, c'est bien là l'enjeu essentiel de ce texte :

vous voulez transformer le dimanche en un « jour comme les autres » afin de changer de modèle de société. Le problème du Gouvernement, c'est que les Français sont contre ce recul, contre cette rétrogradation sociétale, qu'ils ne veulent pas de votre société de la consommation totale et du travail non stop. Des pans entiers de notre façon de vivre, collectivement et individuellement, reposent largement sur ce temps disponible que nous offre le dimanche. Depuis la loi du 13 juillet 1906, le dimanche est au cœur du pacte social national. Le dimanche, c'est ce que les Français ont en commun. Ce n'est pas non plus un hasard si 85 % des Français estiment aujourd'hui que le dimanche est « un jour fondamental pour la vie de famille, sportive, culturelle ou spirituelle » et que c'est à ce titre qu'il « doit rester un jour de repos pour le plus grand nombre ». Pour 85 % des Français, qu'ils soient de droite ou de gauche, jeunes ou vieux, riches ou pauvres, croyants ou athées, vivant en couple ou célibataires, la famille, les amis, les loisirs, les activités culturelles, l'engagement associatif, l'épanouissement personnel, le lien social, la transmission entre les générations, le dimanche, c'est d'abord cela ! Priver les Français de ce « moment commun », c'est organiser sciemment le délitement de notre société dans son ensemble et de la cellule familiale en particulier. Aucun de nous, aucun de vous ne peut laisser faire cela. Dans son discours prononcé devant le Parlement réuni à Versailles, le Président de la République a tenu à s'inscrire dans l'héritage du programme du Conseil national de la résistance, le CNR. C'est pour le moins étonnant. Alors que le Conseil national de la résistance défendait « le droit au repos », le texte sur le travail du dimanche fait disparaître le repos commun des travailleurs. Alors que le Conseil national de la résistance prônait « la garantie d'un niveau de salaire et de traitement qui assure à chaque travailleur et à sa famille la sécurité, la dignité et la possibilité d'une vie pleinement humaine », ce texte proclame que les Français doivent aller travailler le dimanche pour espérer compenser leur trop faible niveau de salaire.

Alors que le Conseil national de la résistance demandait « la sécurité de l'emploi, la réglementation des conditions d'embauche et de licenciement », ce texte va favoriser la précarité des salariés, qui ne pourront refuser de travailler le dimanche. Ce n'est pas nouveau. Denis Kessler, ancien vice-président du MEDEF, grand patron, président du cinquième groupe d'assurance mon

diale, déclarait voilà quelque temps dans une interview au magazine Challenges : « Les annonces successives des différentes réformes par le Gouvernement peuvent donner une impression de patchwork. À y regarder de plus près, on constate qu'il y a une profonde unité à ce programme ambitieux. La liste des réformes ? C'est simple, prenez tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952, sans exception. Elle est là. Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la résistance ! » Le texte sur le travail dominical est clairement la dernière étape en date de la casse du droit du travail qui est opérée depuis trois ans. Et à force de casser le droit du travail, ce sont les fondements de notre société que l'on détruit.

Le repos du dimanche, comme « moment commun » de tous les Français, est le plus visible de ces fondements. Améliorer les conditions de vie de nos concitoyens est au centre de notre engagement politique. Pour nous, précariser toujours plus les travailleurs ne peut pas être un projet de société.

La loi doit s'inscrire dans la défense de l'intérêt général. Ce texte en est l'antithèse parfaite. Les parlementaires socialistes s'y opposeront de toutes leurs forces !



Intervention

PPL réaffirmant le principe du repos dominical et visant à adapter les dérogations dans les communes et zones touristiques

par Jean DESESSARD, sénateur de Paris

[séance du mardi 21 juillet 2009]

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il est des cas où l'activité du Sénat évolue dans le bon sens. Ainsi, je me réjouis d'être membre de la commission qui a, pour la première fois au Sénat, élu une femme à sa présidence ! Toutefois, il arrive que le Sénat évolue vraiment dans le mauvais sens ! Je pense en particulier au fait qu'il examine la majorité des textes qui lui sont soumis selon la procédure accélérée.



Ce n'est pas bien ! Et pourquoi, en l'occurrence, procéder ainsi sur ce texte, monsieur le ministre ? Pour satisfaire la grande distribution, comme on l'a déjà dit, celle-là même qui met en péril les commerces de proximité, que par ailleurs vous dites défendre, qui étouffe les petits producteurs, que vous dites également défendre ! Bref, que faites-vous aujourd'hui ? Un beau cadeau à la grande distribution ! C'est-à-dire le contraire de tout ce que vous pouvez affirmer par ailleurs. Non seulement ce texte est examiné selon la procédure accélérée, mais en plus il arrive en discussion sans qu'aucun amendement ait été déposé par la commission des affaires sociales ! C'est vraiment le fin du fin !

À quoi servons-nous, mes chers collègues ? Je ne parle pas, d'ailleurs, spécialement de moi. En effet, on peut penser qu'il est normal qu'un parlementaire de l'opposition ne serve à rien, puisqu'il est dans l'opposition. Son tour viendra, ne vous en faites pas ! Mais aujourd'hui, chers collègues de la majorité, c'est vous qui ne servez à rien ! Vous n'avez pas déposé un seul amendement, alors que l'on sait très bien que vous êtes partagés sur cette question, qu'il existe des différences entre vous et qu'il en va de valeurs fondamentales !

C'est comme si vous souhaitiez montrer à tout le monde, aujourd'hui, que le Sénat ne sert à rien. Voilà la vérité ! Visiblement, la majorité obéit aux ordres. Il faut obtenir un vote conforme à celui de l'Assemblée nationale, et cela le plus rapidement possible, sans discussion Monsieur le ministre, le Gouvernement a eu recours à une proposition de loi, donc à l'initiative parlementaire, plutôt qu'à un projet de loi, ce qui présente pour vous beaucoup d'avantages. Vous évitez la négociation avec les partenaires sociaux et vous n'avez pas à soumettre le texte au Conseil d'État ni au Conseil économique, social et environnemental ! Que de temps gagné !

Le choix d'examiner ce texte en pleine période estivale est également l'illustration des méthodes plus que contestables du Gouvernement. Les Français sont en vacances et découvriront la banalisation du travail dominical à la rentrée, lorsqu'il sera évidemment trop tard !

À mon tour, je tiens à le rappeler : cette proposition de loi a été déposée par Richard Mallié, député des Bouches-du-Rhône. Nous le savons tous, c'est dans ce département qu'est situé le pôle commercial de Plan-de-Campagne, dont les commerces ouvrent le dimanche depuis plusieurs années, et ce en toute illégalité ! (Est-il bien raisonnable d'examiner une proposition de loi destinée à régler une situation particulière, qui non seulement favorise des intérêts privés, mais aussi couvre des infractions depuis longtemps déjà ? Monsieur About - permettez-moi, au passage, de vous féliciter pour votre élection à la présidence du groupe de l'Union centriste ! -, à vous entendre, ce texte aurait pour objectif de « régulariser les anomalies existantes ».

Autrement dit, on couvre les infractions et, après, tout ira mieux. Mais les patrons, eux, prendront ce qu'on leur donne, tout en se tenant prêts à recommencer !

La majorité avance depuis plusieurs semaines l'argument selon lequel l'ouverture dominicale des commerces serait « un jour de croissance en plus » et que les consommateurs, comme les salariés, attendent l'application de cette proposition de loi pour gagner plus et consommer plus. Est-il vraiment indispensable de vous rappeler que nous traversons aujourd'hui une crise économique ? Je me demande où nos concitoyens trouveront de l'argent à dépenser le dimanche, alors qu'ils n'en ont déjà pas assez le lundi, le mardi, le mercredi, le jeudi, le vendredi et le samedi ! Toutes les études le démontrent, l'ouverture dominicale des commerces ne favorisera pas la consommation, car nos concitoyens ne disposent aujourd'hui ni de « réserves » ni de « bas de laine ». Au mieux, comme l'a souligné ma collègue Raymonde Le Texier, les achats seront reportés du samedi au dimanche. L'expérience des pratiques européennes indique également que le chiffre d'affaires des commerces ouverts le dimanche n'évolue pas à la hausse. De plus, dans la mesure où le travail dominical n'entraîne pas une augmentation de la croissance économique, une telle disposition n'aura aucune incidence sur la création d'emploi.

D'un point de vue sociétal, force est de constater que la banalisation du travail dominical n'a que des aspects négatifs : diminution des échanges familiaux, abandon des activités sportives et associatives, et baisse des activités culturelles. La vie sociale et familiale nécessite en effet une coordination des emplois du temps, peu compatible avec la généralisation du travail le dimanche. Chers collègues de la majorité, comment pouvez-vous accepter un tel changement de civilisation, où tout est axé sur la production et la consommation ? Qu'avez-vous fait de vos valeurs ? Défendez-les ! J'espère que vous voterez nos amendements lorsqu'ils viendront en discussion ! Dans un contexte économique peu favorable, les salariés les plus précaires seront évidemment volontaires pour travailler le dimanche. Mais ce sera un volontariat déguisé, car ils ne pourront pas le refuser. Ils sacrifieront leur vie de famille parce qu'ils n'auront pas d'autre choix financier.

Visiblement, le Gouvernement souhaite que les Français travaillent plus, comme s'ils ne travaillaient pas assez ou étaient des feignants. Je veux ici rappeler que, contrairement aux idées reçues, avec 7 % de salariés travaillant habituellement le dimanche, la France se situe dans la moyenne européenne.

Venons-en maintenant à l'« embrouille », pour reprendre le terme employé par certains députés, autour des dénominations possibles que vous avez créées pour les villes touristiques. Vous différenciez les « communes d'intérêt touristique ou thermales » et les « zones touristiques d'affluence exceptionnelle ou d'animation culturelle permanente », l'une étant définie par le code du tourisme, l'autre par le code du travail. La deuxième définition introduit un nouveau concept qui va, bien sûr, dans le sens de la simplification du droit et de la clarification de la loi, deux notions auxquelles je vous croyais attachés ! Là, vous faites fort : deux définitions, voire trois, modifiant à la fois le code du tourisme et le code du travail, soit tout le contraire de ce que vous prônez ! Nous aurons désormais des communes touristiques au regard du code du tourisme et des communes « d'affluence touristique » : il y aurait donc, en France, des communes touristiques qui n'auraient pas d'affluence touristique ! Je ne reviendrai pas en détail sur le fait que cette proposition de loi entérine le travail du dimanche dans les communes touristiques sans volontariat ni contrepartie. Selon le Conseil national du tourisme, entre cinq mille et six mille communes pourraient recevoir l'appellation « commune touristique ». Les salariés, dans ces communes, travailleront donc le dimanche comme tout autre jour de la semaine, sans contrepartie financière, sans repos compensateur et, bien sûr, sans la prise en compte du volontariat ! En outre, le texte instaure une nouvelle catégorie, les « périmètres d'usage de consommation exceptionnel », ou PUCE, dans les unités urbaines de plus d'un million d'habitants, Paris, Aix-Marseille et Lille. Cette disposition est clairement destinée à valider les pratiques illégales observées dans la zone commerciale de Plan-de-Campagne et dans deux ou trois autres endroits en France. En d'autres termes, il s'agit d'une proposition de loi d'amnistie. Elle prévoit l'impunité pour ceux qui se comportent comme des hors-la-loi depuis des années. Depuis plusieurs mois, le Président de la République ne cesse de condamner, en paroles, les « patrons voyous ». Pourtant, avec ce texte, ce sont bien les « patrons délinquants » qui sont récompensés. Ils sont même choyés, puisque l'ouverture de leurs magasins le dimanche ne leur coûtera pas plus cher que les autres jours de la semaine ! Une fois de plus, sous prétexte d'une clarification du droit, ce sont les salariés les plus faibles, premières victimes de la crise économique, qui pâtiront de vos mesures. Vous déclarez vouloir les protéger, mais vous faites tout simplement le contraire !

Mes chers collègues, depuis le début de l'examen de ce texte, nous sommes nombreux à le déplorer, le travail dominical n'est plus une exception, mais devient la norme. Une telle situation nous amène à nous poser la question suivante : quel modèle voulons-nous pour la France? Les Verts, ainsi que nombre de leurs collègues socialistes, communistes et radicaux, sont extrêmement défavorables à la banalisation du travail dominical, et ce pour une double raison.

Premièrement, au moment où la crise s'installe de manière profonde et douloureuse pour de nombreux Français, on ne peut laisser penser que c'est par le biais d'une mesure de dérégulation que se créera une dynamique d'emploi. Le bouclier fiscal, que vous aviez également fait adopter en juillet, lors d'une session extraordinaire, en est l'illustration. Vous affirmiez alors que le fait de consentir d'importantes réductions d'impôts aux plus riches permettrait de créer de nombreux emplois. Depuis, la courbe du chômage s'est envolée ! Pour l'ouverture des magasins le dimanche, ce sera pareil. Contrairement à ce que vous prétendez, c'est la réduction et le partage du temps de travail qui pourront être créateurs d'emplois. Si les magasins ouvrent sept jours sur sept, ils recourront à des travailleurs précaires. S'ils n'ouvrent que cinq jours, ils pourront fonctionner avec le même personnel. Selon Mme le rapporteur, il faut donner plus de liberté à nos concitoyens, car les magasins sont saturés le samedi. Or il suffit de donner une journée supplémentaire de congé par semaine aux salariés pour qu'ils puissent s'y rendre ! . À l'évidence, d'autres choix sont possibles pour remédier à la situation. Deuxièmement, il ne nous semble pas opportun d'encourager une consommation inutile, alors que la crise pourrait justement être l'occasion d'envisager d'un oeil critique nos modes de consommation et de surconsommation. Il y a mieux à faire le dimanche que des achats ! La possibilité de consommer et d'acheter tous les jours de la semaine et à toute heure n'est pas une liberté supplémentaire ; c'est une forme d'assujettissement aux biens de consommation, que nous récusons. Rien ne nous oblige à accompagner le phénomène d'individualisation de la société, à accepter le fait que les personnes cherchent, dans leur existence, à satisfaire leur désir de consommation, au détriment du vivre-ensemble. C'est un manque qui ne sera jamais assouvi. Cette incitation à la consommation doit également tenir compte de l'impact sur notre environnement de l'ouverture dominicale des commerces.

Tous nos concitoyens n'ont pas besoin de consommer plus : certains consomment déjà beaucoup trop par rapport à ce que peut supporter notre planète. Mais j'aurai le loisir de développer ce point lors de l'examen des amendements.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, ce texte est un non-sens économique, social et écologique ! Nous allons évidemment voter contre, et j'espère que certains membres de la majorité feront de même, car il bafoue des valeurs fondamentales que nous partageons tous !



Intervention

PPL réaffirmant le principe du repos dominical et visant à adapter les dérogations dans les communes et zones touristiques

par Gisèle PRINTZ, sénatrice de la Moselle

[séance du mardi 21 juillet 2009]

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il n'y a pas si longtemps, en janvier 2007 plus exactement, je me souviens être intervenue dans la discussion générale d'un projet de loi de modernisation du dialogue social, qui visait à accorder aux partenaires sociaux un temps de négociation avant tout examen parlementaire d'un texte portant sur le travail, l'emploi et la formation professionnelle. Il s'agissait, pour le gouvernement de l'époque, de se racheter et de se réconcilier avec les partenaires sociaux, après les avoir ignorés systématiquement durant la précédente législature.



Malheureusement, les mauvaises habitudes reviennent vite. Alors que le travail dominical constituait l'une des promesses de campagne du candidat Nicolas Sarkozy et que, voilà quelques mois, les déclarations tonitruantes sur la liberté de consommer et le droit de travailler plus se multipliaient, on pouvait s'attendre à d'âpres négociations avec des partenaires sociaux majoritairement hostiles au travail dominical. Mais il n'en a rien été.

En effet, le Gouvernement n'a finalement déposé aucun projet de loi sur le travail dominical ; c'est une proposition de loi que nous examinons aujourd'hui, une proposition de loi a minima, serais-je tentée de dire, qui, tout en réaffirmant le principe du repos dominical, n'aurait d'autre objet que de régler quelques situations urgentes. Mais personne n'est dupe : l'intention de libéraliser le travail du dimanche est omniprésente dans ce texte qui élargit notamment les possibilités de dérogations aux zones et aux communes d'intérêt touristique ou thermales. Au moins 6 000 communes sont concernées.

D'ailleurs, pourquoi vouloir réaffirmer le principe du repos dominical alors qu'il figure noir sur blanc à l'article L. 3132-3 du code du travail ? Il y a de quoi semer le doute ! Comme l'a rappelé notre collègue François Fortassin, historiquement, le repos du dimanche trouve son origine dans la Bible, mais la Révolution l'a aboli en 1789. Il fut réintroduit lors de la Restauration, puis supprimé une nouvelle fois le 12 juillet 1880. Le jour chômé était alors décidé par le patron. Sa réintroduction date de 1906 : elle fut votée sous le gouvernement de Ferdinand Sarrien afin d'apaiser les vives tensions sociales consécutives à la tragédie des mines de Courrières, mais aussi les tensions religieuses, moins d'un an après la séparation de l'Église et de l'État. La loi Sarrien est toujours d'actualité, même si elle a fait l'objet de nombreuses dérogations au fil du temps. Ne nous y trompons pas : c'est d'un vrai choix de société que nous débattons aujourd'hui, un choix entre le dimanche et le « jour du patron » !

Défendre le repos dominical, ce n'est pas défendre un simple jour de repos : c'est défendre une conception de la vie. C'est défendre la vie de famille tout d'abord : la famille doit pouvoir se retrouver ailleurs qu'au supermarché, au moins une fois par semaine, autour d'un repas, d'une activité commune, qu'elle soit sportive, culturelle ou festive. Seul le dimanche le permet. C'est aussi l'occasion de se promener, de rendre visite aux parents, aux grands-parents. Pour les enfants, le rendez-vous du dimanche en famille est un facteur de stabilité et d'équilibre. Il n'y a pas si longtemps, monsieur le ministre, vous déclariez : « L'école le samedi matin n'est pas favorable à la vie familiale. » Pensez-vous que le travail du dimanche le soit davantage ? D'ailleurs, les Français ne s'y trompent pas. D'après un récent sondage, près de 55 % de nos concitoyens sont hostiles au travail dominical et, pour 80 % d'entre eux, le dimanche doit rester un jour différent des autres, un jour où l'on ne travaille pas.

Défendre le repos dominical, c'est aussi défendre la vie associative. C'est souvent le dimanche qu'on se réunit pour une fête de quartier, une kermesse d'école, une fête patronale, autant de moments où se tisse le lien social. Le sport se pratique également le dimanche, qu'il s'agisse du jogging du matin ou des compétitions sportives. Chaque semaine, ce sont des milliers de bénévoles qui s'activent aux quatre coins du pays pour faire vivre leur passion. Pourtant, le bénévolat est en crise. Croyez-vous, monsieur le ministre, que celles et ceux qui travailleront le dimanche vont continuer à s'engager ? Enfin, n'oublions pas la vie religieuse. Nombre de nos concitoyens veulent pouvoir pratiquer leur culte le dimanche. C'est tout à fait respectable. Or, s'ils travaillent, ils en seront empêchés. Et, pour les non-pratiquants, les offices, les mariages, les baptêmes, les communions et les confirmations sont des moments importants.

Des centaines de milliers de salariés en seront privés, en totalité ou en partie. C'est regrettable.

Je souhaite à présent me livrer à une petite chasse à la désinformation s'agissant de ce texte. On nous dit que les salariés seront payés double le dimanche. Ce n'est pas exact. À ce propos, le président de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale parlait de « grosse bourde ». Bien évidemment, tous les salariés qui travailleront le dimanche ne seront pas payés double, puisque ceux des zones touristiques et thermales sont d'ores et déjà exclus du dispositif. S'agissant des salariés qui travaillent dans les zones commerciales situées autour de Paris, de Lille et de Marseille, les fameuses PUCE, s'il y a déjà un accord collectif de branche, c'est celui-ci qui s'applique tel quel. Et si cet accord ne prévoit pas de double rémunération, rien ne changera pour eux.

Donc, le doublement n'interviendra éventuellement que pour les métiers dont la convention collective ne prévoirait pas ce cas, c'est-à-dire une toute petite minorité, car très peu d'accords de branche prévoient un tel doublement. Il y a fort à parier que la surprime éventuelle liée au travail du dimanche dans les PUCE tendra très naturellement à disparaître à proportion de la banalisation du travail du dimanche. C'est ce qui s'est passé en Angleterre et en Irlande. C'est déjà ce qui se passe en France, où, à la suite du vote de l'amendement ConfoKea - l'amendement Debré -, le travail dominical des salariés du secteur du meuble n'entraîne aucune compensation salariale.

On nous dit que les salariés auront le choix de ne pas travailler le dimanche, mais c'est méconnaître le lien de subordination entre l'employeur et le salarié, les rapports de force et les pressions qui peuvent régner dans la grande distribution.

D'ailleurs, l'actualité récente nous donne raison : trois salariés ont été licenciés pour avoir refusé de travailler le dimanche dans le magasin Ed d'Oyonnax, dans l'Ain. Ces salariés avaient pourtant été informés que le travail dominical se ferait « sur la base du volontariat ». Cet exemple est particulièrement significatif de ce que veut dire « volontariat ». L'une des trois salariés, après cinq années de bons et loyaux services, a préféré renoncer à une prime de 5 euros et réserver son dimanche à sa famille, puisque c'est le seul jour où elle peut voir son fils, en internat la semaine. Résultat : au motif d'« insubordination » et de « non-respect des horaires planifiés », selon la direction, elle est licenciée dans la foulée !

Je n'ose imaginer le nombre de cas similaires qui passent inaperçus, car non motivés de la sorte. Je vais arrêter là cette chasse à la désinformation. Il y aurait encore beaucoup à dire. Par exemple, nous ne pensons pas que ce texte soit créateur d'emplois, contrairement à ce qui est affirmé. Je souhaite évoquer encore un point important, celui des femmes. En effet, 63 % d'entre elles travaillant dans le commerce, elles sont les plus nombreuses à être concernées par les conséquences du travail dominical sur la vie familiale. La situation des femmes est difficile sur le marché du travail. Leur taux de chômage est supérieur à celui des hommes et les écarts de salaire avec ces derniers restent significatifs. Elles sont aussi plus nombreuses que les hommes à être titulaires de contrats à durée déterminée ou à temps partiel.

C'est particulièrement vrai dans la grande distribution, où s'ajoutent des horaires discontinus et des amplitudes d'ouverture de plus en plus grandes. Ainsi, quand un magasin ferme à vingt heures ou à vingt-deux heures, il faut encore faire la caisse, puis prendre les transports en commun pour rentrer, tard, chez soi. Le lendemain, il faut se lever tôt, préparer les enfants avant de les conduire à l'école. Aussi, le dimanche arrive à point nommé dans la vie de ces femmes, souvent mères célibataires. Quand bien même elles seraient payées double, si, par chance, leur accord collectif de branche le prévoit, il ne leur restera pas grand-chose une fois qu'aura été payée la garde d'enfant, très onéreuse.

En définitive, ce texte porte un coup sévère à l'égalité entre les hommes et les femmes, lesquelles, en plus d'être soumises à la précarité, devront, en outre, renoncer à leur équilibre familial. Bref, ce texte, rédigé sans concertation, ni avec les partenaires sociaux ni avec les associations d'élus locaux, suscite un profond malaise. Sous prétexte de régler quelques situations urgentes, on ouvre la porte à un changement de société majeur, un changement aux conséquences désastreuses sur la vie familiale de nos concitoyens. Beaucoup l'ont compris, même au sein de la majorité. J'en veux pour preuve le vote sans enthousiasme émis à l'Assemblée nationale.

Pour toutes ces raisons nous ne voterons pas cette proposition de loi.



Question préalable

PPL réaffirmant le principe du repos dominical et visant à adapter les dérogations dans les communes et zones touristiques

défendue par Claude JEANNEROT, sénateur du Doubs

[séance du mardi 21 juillet 2009]

Monsieur le ministre, j'ai bien entendu vos explications. Croyez-le, je ne vous fais aucun procès d'intention. Par définition, je vous accorde même le bénéfice de la bonne foi. J'aimerais me rallier à vos assurances, mais vous faites une erreur d'analyse. Vous sous-estimez la force des signes, et celui que vous nous donnez est de bien mauvais augure. Au terme de la discussion générale, ma conviction sort renforcée.



Ce débat, que vous nous faites engager au coeur de l'été, n'est pas, contrairement aux apparences, un débat technique destiné à apporter quelques aménagements subalternes et périphériques. Il ne s'agit pas de régler des exceptions plus ou moins larges au principe du repos dominical. Il ne s'agit pas d'un simple toilettage. Ce débat renvoie à une question de société. Il porte en germe des bouleversements profonds.

J'invoquerai trois raisons pour le rejeter. Il crée des mesures inefficaces économiquement, injustes socialement, dangereuses pour la cohésion sociale.

Personne ne croit, ni ici ni ailleurs, à un quelconque effet positif sur la consommation et la croissance. C'est le pouvoir d'achat qui génère la croissance, et celui-ci est d'abord commandé par les salaires. Une étude de l'OFCE sur la situation en Allemagne montre que l'ouverture des magasins le dimanche n'a modifié ni les comportements de consommation, ni les comportements d'épargne. Les précaires n'auront pas davantage de travail, mais leur travail sera plus émietté. La généralisation progressive du travail du dimanche n'aura qu'un effet : élargir le temps de consommation.

Mais ni la croissance ni le pouvoir d'achat des Français ne s'en trouveront augmentés. Au contraire, le travail dominical détruira l'emploi, en pénalisant les petits commerces qui emploient, à chiffre d'affaires égal, trois fois plus de salariés que les grandes surfaces.

De l'avis d'une majorité d'experts et des organisations syndicales et patronales représentant les PME et les petites entreprises, ce sont des dizaines de milliers d'emplois qui seraient ainsi menacés dans le petit commerce.

L'ouverture des commerces le dimanche, c'est aussi, paradoxalement, la certitude d'une augmentation des prix. Les surcoûts des charges fixes seraient évalués à 4 ou 5 % pour tous les consommateurs, y compris ceux qui achètent en semaine. Ouvrir un dimanche coûte trois fois plus cher qu'ouvrir un jour de semaine à cause des frais de communication, des charges de fournisseurs, augmentées par les prestations dominicales. C'est également une aberration sur le plan environnemental. Après le Grenelle de l'environnement, il est malvenu d'engager la course à la consommation. Chauffer, éclairer, climatiser, transporter produits et consommateurs un jour de plus crée une surconsommation d'énergie dommageable. Nulle évaluation de ces sujets n'a été produite. Des commerces d'ameublement ont cessé d'ouvrir le dimanche au vu des coûts et des accords locaux se multiplient pour fermer simultanément dans des départements entiers.

Quoi que vous disiez, ce texte constitue un véritable changement de cap. Sous une forme rampante, insidieuse, il ouvre une brèche dans le droit du travail. Ce n'est pas un hasard si vous avez choisi de faire déposer une proposition de loi. Même si, comme vous l'avez rappelé, monsieur le ministre, les partenaires sociaux ont pu, in fine, faire entendre leur voix, vous avez réussi à contourner l'obligation de dialogue préalable.

L'Élysée a utilisé M. Mallié pour court-circuiter les syndicats. En invitant, fin octobre, à se saisir du sujet sans tabou, le Président de la République indiquait sa volonté d'aboutir au plus vite.

Liberté de choix, dites-vous, monsieur le ministre ? Pourquoi interdire à ceux qui le souhaitent de travailler le dimanche ? C'est oublier que le contrat de travail n'est pas un contrat comme les autres, il n'est pas passé entre deux personnes placées sur un pied d'égalité. S'il existe encore, dans notre pays, un droit du travail distinct du droit des contrats, c'est précisément sur le fondement de la reconnaissance du lien de subordination entre employeur et salarié. L'égalité entre les personnes au contrat, la parfaite liberté de l'une et de l'autre partie sont une illusion. Les salariés ne sont jamais volontaires, en raison même de ce lien de subordination. Pour ne prendre qu'un exemple, un demandeur d'emploi pourra-t-il, lors d'un entretien d'embauche, affirmer tranquillement ne pas vouloir travailler le dimanche si l'employeur le lui demande et conserver réellement toutes ses chances d'être embauché ? Au moins, s'il trouvait, en contrepartie de ce qui lui sera, de fait, une obligation, des compensations de salaire, cette mesure trouverait peut-être un commencement de justification. Mais ce texte ne prévoit aucune compensation pour les salariés dès lors qu'ils travaillent dans une zone ou une commune de tourisme.

Ce texte nous invite à élargir notre réflexion : dans quelle société voulons-nous vivre ? Voilà la question centrale. Tous les équilibres auxquels nous sommes parvenus à travers les siècles sont remis en cause. Aujourd'hui, le marché exige les dimanches ; hier, il demandait la précarisation du salariat. Que demandera-t-il demain ? Il ne faut pas seulement des règles de protection, il faut des principes intangibles au service de l'organisation sociale. Ces principes sont au centre de toute l'histoire du mouvement social. Ils rappellent la prééminence de l'homme sur le matériel. Et, même si l'activité commerciale dominicale devait permettre de créer des richesses supplémentaires, ce qui est loin d'être démontré, elle ne vaut rien par rapport à cette prééminence de l'humain dans toutes ses dimensions, citoyenne, culturelle, affective et spirituelle. L'homme ne se réduit pas à un consommateur. Entendez la voix de Jean Jaurès qui vous adjure de ne pas renoncer à une grande loi qui, en 1906, a instauré le repos dominical obligatoire de 24 heures pour les ouvriers et les employés du commerce.

Aux femmes et aux hommes qui n'appartiennent pas à cette tradition de la gauche mais qui se réfèrent à la démocratie chrétienne, je veux rappeler que ce repos dominical ne fut pas la victoire de la seule CGT. Il fut aussi la leur, puisqu'en 1880, une majorité, anticléricale, avait abrogé la loi de 1814 qui permettait déjà de chômer le dimanche. C'est donc une loi de consensus national qui fut alors votée, et ce fut une manière de protéger les travailleurs face au marché.

Ce débat n'est pas un débat comme les autres. Si cette proposition de loi en est à sa quatrième mouture, c'est parce que nous savons tous que le travail du dimanche est une digue dont la destruction entraînerait beaucoup d'autres. La philosophie de ce texte est claire : il faut travailler plus, plus longtemps, plus vieux, le dimanche, les jours fériés, la Pentecôte et bientôt, pendant son arrêt de maladie ou son congé de maternité.

La philosophie de ce texte est simple : un pays moderne est un pays où la consommation doit être élevée au rang de loisir et où le bon vouloir de la clientèle s'affirme comme objectif d'intérêt général. C'est ainsi que le dimanche est présenté comme une survivance surannée résultant de vieilles obligations religieuses, et que l'abolir serait une marque de modernité.

Ce qui est en question, ce n'est pas seulement l'intérêt des salariés, c'est toute notre vie collective et sociale. Elle s'en trouvera ébranlée. Le repos dominical est, dans notre droit, érigé en principe d'ordre public. Le législateur a choisi de sacrifier l'existence d'un jour consacré au repos collectif, à la famille, aux amis, d'un jour qui déroge aux règles de l'échange marchand.

Ce jour, en ce qu'il échappe à l'activité marchande, exerce une fonction symbolique, une fonction sociale que chacun s'accorde à reconnaître tant l'enjeu dépasse les clivages politiques - nous l'avons encore vérifié cet après-midi. (Mme Marie-Hélène Des Esgaulx ironise) En fragilisant notre édifice social, vous jouez les apprentis-sorciers...

Quelles conséquences aura votre réforme sur la vie familiale, associative et culturelle.

Quelles conséquences auront ces mesures qui détériorent le tissu social et familial sur la santé ?

Certes, il est difficile de disposer de projections précises. Mais j'observe qu'aucune forme d'expertise n'a été sollicitée à droite...

Un élément devrait pourtant troubler le Gouvernement et sa majorité...

Tous les syndicats de salariés, de la CGT à la CFTC en passant par la CGC, ont exprimé de vives réserves.

Et les Français s'expriment : 64 % d'entre eux refuseraient de travailler le dimanche régulièrement, seulement 13 % accepteraient. D'après le sondage d'Ipsos de novembre dernier, plus de 65 % des ouvriers et plus de 67 % des cadres et professions intermédiaires sont défavorables à cette évolution. Parce que ce texte est économiquement inefficace, socialement injuste et dangereux pour notre vivre-ensemble, nous en demandons le retrait !



Intervention

PPL réaffirmant le principe du repos dominical et visant à adapter les dérogations dans les communes et zones touristiques

Explication de vote sur la Question préalable par François MARC, sénateur du Finistère

[séance du mardi 21 juillet 2009]

Madame la présidente, messieurs les ministres, mes chers collègues, la motion tendant à opposer la question préalable, qui vise à rejeter l'ensemble du texte, a été défendue avec pertinence par notre collègue Claude Jeannerot. Notre groupe juge en effet la situation relativement inquiétante, l'adoption de ce texte étant susceptible d'entraîner des désordres graves et des bouleversements sociaux dans le pays, tant il porte en germe un certain nombre d'évolutions qui pourraient se révéler catastrophiques à bien des égards.



Dans cette perspective, notre motion prend tout son sens. Bien sûr, on a donné à cette proposition de loi un habillage économique. Son exposé des motifs nous l'indique, elle est censée créer un sursaut économique. Cependant, les études qui ont pu être menées, notamment celle du CREDOC, révèlent qu'elle aura un impact négatif sur l'emploi.

Ainsi, chers collègues de la majorité, en vous appuyant sur un tel argument, vous ne convainquez que ceux qui sont déjà convaincus et dont la philosophie politique est en phase avec les principes qui guident ce texte.

Je souhaite d'ailleurs attirer votre attention sur l'exploitation idéologique de cette rhétorique économique, exploitation qu'on voit ici à l'œuvre depuis plusieurs années. On nous l'a répété à l'envi depuis 2003, la logique exigerait que l'on baisse les impôts, les taxes et l'ensemble des redevances, cela étant supposé avoir une incidence extrêmement positive sur la croissance.

Or, de fait, c'est le contraire qui s'est produit ! La France, qui avait un taux de croissance supérieur à la moyenne européenne, enregistre aujourd'hui, après les nombreuses baisses d'impôt décidées depuis six ans, un taux de croissance inférieur à cette même moyenne. L'impact économique de ces mesures a donc été nul, contrairement à tout ce que l'on a pu prétendre.

Pis, ces baisses d'impôt ont entraîné un déficit de 39 milliards d'euros dans le budget 2009 ! Les pertes de ressources constatées n'ont ainsi fait qu'alourdir la dette.

Autrement dit, l'habillage économique qui nous est servi à longueur de temps sur différents textes, y compris sur celui-ci, ne tient pas ! Préoccupons-nous plutôt des conséquences très graves que cette proposition de loi peut avoir en matière d'organisation sociale.

Les conclusions du Conseil économique, social et environnemental n'ont apparemment pas convaincu. Pour ma part, j'aurais souhaité que vous puissiez, chers collègues, leur accorder une écoute plus attentive. Elles mettent en avant des dérèglements importants, qui remettraient notamment en cause, de façon accélérée, l'équilibre des différentes formes de commerce. Dès lors, selon le CESE, la question posée est celle du modèle de société auquel nous aspirons.

De ce point de vue, comme Claude Jeannerot l'a démontré, nos inquiétudes sont totalement fondées, dans la mesure où la banalisation du travail dominical introduite par ce texte aura des incidences sociétales néfastes. Un rapport du Conseil d'analyse économique sur le temps de travail le souligne, l'impossibilité de vivre une vie de famille normale, grâce la préservation de périodes de loisir et de repos communes à tous ses membres, provoque une désocialisation engendrant des mécanismes « dépressiogènes ».

Dès lors que le volontariat sera fictif, on imagine quelles seront les conséquences pour les familles monoparentales, souvent des femmes élevant seules leurs enfants : elles seront inévitablement confrontées à des problèmes de garde ; de nouvelles discriminations, frappant les ménages les plus modestes, verront le jour, renvoyant la cause des femmes deux décennies en arrière.

Au-delà du cercle familial, la fin de semaine est aussi l'occasion de pratiques sportives et associatives, de relations amicales. Le travail du dimanche rendra ces pratiques difficiles, voire impossibles.

Au fond, c'est le capital social des Français qui sera ainsi entamé par pur dogmatisme idéologique. C'est un modèle de société qui s'effondrera sur l'autel de la consommation outrancière.

Voilà pourquoi nous avons le sentiment que ce texte introduit un très grave danger pour la cohésion sociale de notre pays et qu'il importe donc de le rejeter.



Intervention

PPL réaffirmant le principe du repos dominical et visant à adapter les dérogations dans les communes et zones touristiques

Rappel au Règlement par Annie JARRAUD-VERGNOLLE, sénatrice des Pyrénées-Atlantiques

[séance du mardi 21 juillet 2009]

Je souhaite faire un rappel au règlement afin de rétablir la vérité à la suite des déclarations de Mme Isabelle Debré sur la position de Jean-Pierre Blazy. Mes chers collègues, je vous invite à consulter le site du collectif des Amis du dimanche, sur lequel vous pourrez prendre connaissance des déclarations de Jean-Pierre Blazy. Il y prend acte de la décision du préfet d'autoriser l'ouverture du magasin Castorama de Gonesse dès dimanche prochain et appelle au rejet de la proposition de loi Mallié.



Voici ce qu'on y lit par ailleurs :« Depuis 1906, le repos dominical constitue une avancée majeure pour les salariés et les élus de Gonesse sont attachés à ce droit acquis de haute lutte. Pourtant, à l'heure où des emplois existants sont en jeu, où des familles sont menacées par des pertes importantes de pouvoir d'achat et où notre pays rentre dans une crise économique majeure, la responsabilité des élus locaux est de pérenniser les emplois et de défendre les salaires.» C'est pourquoi, Jean-Pierre Blazy rappelle sa très ferme opposition à toute généralisation du travail dominical. Celui-ci doit en outre faire l'objet d'une majoration salariale et d'un repos compensatoire réels et significatifs pour les salariés. « La proposition de loi Mallié soutenue par le Gouvernement et examinée le 11 décembre par l'Assemblée nationale n'offre aucune garantie sur ces deux conditions essentielles. Elle ouvre au contraire la voie à un recul du droit au repos dominical pour les salariés. Aussi, Jean-Pierre Blazy appelle les députés à rejeter cette proposition de loi inacceptable. » Comme vous le voyez, mes chers collègues, ces propos se passent de commentaire !



Intervention

PPL réaffirmant le principe du repos dominical et visant à adapter les dérogations dans les communes et zones touristiques

Explication de vote par Raymonde LE TEXIER, sénatrice du Val-d'Oise

[séance du mercredi 22 juillet 2009]

Monsieur le ministre, lors de l'ouverture de ce débat, vous nous avez déclaré de manière assez solennelle que si la présente proposition de loi était destinée à généraliser le travail le dimanche, vous ne l'auriez pas défendue. Nous vous avons entendu. Aussi, pendant les débats, nous avons d'abord rappelé le non-sens économique que constitue ce texte, qui ne créera pas de croissance et qui détruira des dizaines de milliers d'emplois dans le commerce de proximité.

Nous avons également tenté de démontrer que de telles extensions du travail dominical généraliseront de fait, et à court terme, ce dernier. Et pas n'importe quel travail dominical : dans la majeure partie des cas, il s'agira d'un travail du dimanche obligatoire, sans bonus de salaire et sans repos compensateur.

Manifestement, la première victime de ce texte sera « la France qui se lève tôt », pourtant si chère au Président de la République. La France des travailleurs devra dorénavant se lever tôt le dimanche aussi, et pour pas cher, si elle ne veut pas aller grossir les rangs des chômeurs !

En outre, nous avons essayé de vous dire la gravité d'un tel changement sur la vie de nos concitoyens. Des familles auront encore plus de difficultés à être réunies. Des mères seules devront laisser leurs enfants en garde non seulement pendant la semaine, mais également le dimanche. Des pères et des mères divorcés devront reporter le week-end sur deux où ils voient leurs enfants, car ils travailleront ce week-end et peut-être également les autres week-ends...



Et que dire du temps disponible pour soi, pourtant nécessaire pour des projets personnels ou des activités associatives ou spirituelles ?

Travailler et consommer, consommer et travailler, est-ce là tout ce que vous avez à proposer comme projet de civilisation ?

Certains de nos plus bruyants collègues de la majorité nous ont répété avec arrogance que nous ne comprenons rien à la réalité du commerce et aux nécessités de l'économie. Au risque de les décevoir, je leur répète une dernière fois que nous en comprenons très bien les tenants et les aboutissants ! Et c'est bien parce que nous les comprenons que nous décidons sciemment que la priorité n'est pas là. Vous nous parlez du commerce ; nous vous parlons d'hommes et de femmes. Vous nous parlez de chiffre d'affaires ; nous vous parlons des Français.

Faire passer les gens avant les centres commerciaux est notre devoir de responsables politiques et notre engagement de socialistes. Maintenant, les choses sont claires : ce texte sera sans pitié non seulement pour des millions de travailleurs, mais également pour la société dans son ensemble.

Comment ne pas voir que les individus ont besoin d'un temps de repos commun pour vivre véritablement ensemble, et non pas juste à côté les uns des autres ? C'est parce que le temps de repos est commun au plus grand nombre qu'il devient le temps du lien social, du partage et du rassemblement. D'un simple point de vue anthropologique, le repos commun, en l'occurrence le dimanche, est tout simplement une condition sine qua non pour constituer une société humaine.

Malgré vos dénégations et toutes vos tentatives pour réduire ce texte à sa seule dimension technique, vous ne me ferez pas croire que vous n'en voyez pas les enjeux sociétaux.

Avec ce texte, le Gouvernement s'est livré en toute conscience à un abus de rhétorique pseudo-sociale.

D'ailleurs, voici une dernière preuve que ce texte est bien un texte politique et idéologique, et non un texte technique ou de régularisation, comme vous nous le répétez inlassablement. Le Président Nicolas Sarkozy lui-même a dit de ce texte qu'il était la marque de l'UMP. Nous avons pu le vérifier en considérant les conditions dans lesquelles le débat s'est déroulé. Ce fut un déni absolu de démocratie qui a abîmé l'image du Sénat ; cela a déjà été dit.

L'opposition a déposé 121 amendements ; aucun n'a été retenu, pas plus en séance qu'en commission. La consigne du vote conforme, rapide et sans bruit a été donnée en haut lieu.

Du côté de la majorité, de l'UMP en particulier, il n'y a eu ni intervention, ni amendement, ni débat, à l'exception de deux ou trois collègues un peu plus courageux, qui ne se couchent pas forcément quand l'Élysée crie : « Au pied ! »

Notre collègue Yves Daudigny nous a rappelé ce matin la règle qui devrait présider à toutes nos actions de parlementaires : « Tu te soumettras à la règle que tu as créée ! » Êtes-vous sûrs, mes chers collègues, de vouloir pour vos petits-enfants l'avenir que vous êtes en train d'écrire ligne par ligne ?

Parce que nous nous inscrivons dans l'héritage de ceux qui se sont battus pour améliorer sans cesse la condition humaine, parce que la modernité, c'est de protéger l'humain, et non de l'abîmer, le groupe socialiste votera résolument contre cette proposition de loi !



Intervention

PPL réaffirmant le principe du repos dominical et visant à adapter les dérogations dans les communes et zones touristiques

Explication de vote par Jean-Pierre CAFFET, sénateur de Paris

[séance du mercredi 22 juillet 2009]

Je serai plus bref que mon prédécesseur, car ma collègue du groupe socialiste a parfaitement exprimé ce que nous ressentions à l'issue de ce débat. Ces deux jours de débat resteront dans les annales du Sénat, mais ce ne sera malheureusement pas à l'avantage de notre assemblée. Il y a à cela trois raisons.



Premièrement, nous avons assisté durant ces deux jours, comme cela devient désormais la règle, à une sorte de parodie, de caricature de la démocratie parlementaire. Encore une fois, sur ce texte, le Gouvernement, en accord avec sa majorité parlementaire, nous a imposé un vote conforme.

Je constate, comme beaucoup dans cet hémicycle, notamment sur les travées de la majorité, que cette pratique se généralise et crée un vrai problème. Je le dis sereinement, mais avec une certaine tristesse : nous ne pourrions pas continuer longtemps à tenir des débats où l'opposition mais aussi la majorité sont muselées.

J'ai en effet l'intime conviction que, dans ce débat, des majorités auraient pu se dégager autour de certains amendements, ce qui aurait permis d'améliorer le texte. Cela n'a pas été le cas. Je crains que le vote conforme sur un texte adopté à l'Assemblée nationale ne se transforme bientôt en un vote conforme sur un texte présenté par le Gouvernement en première lecture.

Nous le verrons peut-être lorsque nous examinerons le texte portant réforme des collectivités territoriales.

Pour conclure sur ce premier point, et je le dis avec une certaine gravité, je trouverais extrêmement regrettable qu'à l'impuissance organisée de notre assemblée s'ajoute un sentiment qui pourrait ressembler à de l'humiliation collective ! Et les humiliations collectives, comme vous le savez, sont les pires.

Deuxièmement, et c'est encore plus grave, cette impuissance organisée, qui devient une sorte de règle lors des débats au Sénat, porte sur un sujet particulièrement sérieux.

M. Longuet, au travers de son explication de vote, me donne d'ailleurs raison. Effectivement, il ne s'agit pas d'un texte anodin, d'un texte de toilettage ! Je ne suis pas d'accord, en revanche, avec ceux qui l'ont qualifié de texte d'amnistie, car cette attaque n'est pas justifiée.

Ce texte ouvre une brèche ; il fait sauter une digue patiemment construite pendant des décennies à force de compromis et de négociations.

Vous me donnez raison, monsieur Longuet ! Après avoir expliqué que ce texte réglait un certain nombre de situations et satisfaisait une catégorie de salariés, vous avez en effet livré votre véritable vision de la société : celle d'une société régie, organisée par la dictature des consommateurs.

Monsieur Longuet, on peut avoir une vision de la société différente de la vôtre ! Je souhaite que nous ayons un jour ce débat de fond, à condition, bien évidemment, que ce soit sur un texte que nous pourrions amender. Dans le cas contraire, à quoi servirait d'avoir ce débat ? Je préférerais, pour ma part, participer à des colloques savants !

Troisièmement, le Gouvernement et la majorité ont réussi, au détour de ce texte, à faire faire un bond de trente ans en arrière à la ville de Paris.

J'ai évoqué les amendements qui auraient pu être adoptés par l'opposition et une partie de la majorité. Je pensais notamment à ceux qui concernent le statut de Paris.

Vous avez attenté à la liberté communale et à la loi de 1975 qui a ouvert la porte à des élections municipales et à l'élection d'un maire à Paris, et vous avez remis en cause cet acquis fondamental qu'est l'administration de la capitale non plus par un préfet mais par des élus !

J'ai entendu bon nombre d'orateurs de la majorité sénatoriale affirmer que les élus étaient les mieux à même de dire ce qui est bon pour leur commune. Ce principe, qui prévaut partout en France, vous le refusez à Paris !

Pour ces trois raisons, nous n'accepterons pas ce texte.



Intervention

PPL réaffirmant le principe du repos dominical et visant à adapter les dérogations dans les communes et zones touristiques

Explication de vote par Jean DESESSARD, sénateur de Paris

[séance du mercredi 22 juillet 2009]

Monsieur le président, je vous remercie, ainsi que vos collègues qui ont dirigé nos travaux, de la qualité de la présidence, grâce à laquelle a été garantie l'expression de l'ensemble des sénatrices et des sénateurs.



Je salue le fair play de Mme le rapporteur, bien que je désapprouve la méthode employée : procédure accélérée, demande de vote conforme, examen de 130 amendements en quelques heures, absence de connaissance de l'impact écologique et social des mesures qui nous sont proposées. Cependant, nous pouvons être rassurés : Mme le rapporteur a échangé en permanence des coups de téléphone avec son homologue de l'Assemblée nationale. C'est important !

De toute façon, l'histoire avait mal débuté : la proposition de loi a pour origine les pratiques illégales de certains dirigeants de la grande distribution. C'est mauvais signe lorsqu'il faut élaborer une loi d'amnistie pour cacher quelque chose.

Le débat a donc été engagé et le travail dominical banalisé. Mais ce qui est vraiment regrettable, c'est que le texte que nous examinons et qui pourrait être le seul à être adopté conforme est, en réalité, la suite d'un processus. Monsieur Larcher, vous avez le droit de penser que la valorisation des travaux parlementaires suit son cours, mais, dans les faits, elle est mal partie.

La proposition de loi qui nous a été soumise aurait pu nous permettre d'aborder de grands sujets, tels les services, le tourisme, le changement d'activité, l'action des salariés, des consommateurs, de la famille, une organisation différente de l'offre de services. Tel n'a pas été le cas.

Le texte ne procédant, prétendument, qu'à des ajustements techniques, le vrai débat, n'opposant pas obligatoirement la droite à la gauche, n'a pas eu lieu ; les questions du commerce de proximité et des rythmes de vie n'ont pas été posées. Seuls ont donc été évoqués des ajustements techniques, comme si vous accompagniez la dérégulation.

Je remercie le président du groupe UMP qui a été clair.

Il nous a dit qu'il était temps d'adapter le code du travail à la nouvelle économie. Auparavant, les producteurs commandaient. Il fallait donc les freiner et mettre en œuvre une régulation sociale. Maintenant, c'est le consommateur qui est aux commandes ; les impératifs ne sont plus les mêmes : nous devons donc adapter la législation et élaborer le code du travail en fonction des services et de la consommation. Voilà qui est clair ! J'aurais aimé que nous débattions pendant deux jours de cette question au lieu que l'on nous répète que le texte ne changeait rien et ne visait qu'à des ajustements techniques.

Nous savons bien que vous opérez des changements puisque vous banalisez le travail du dimanche ! Selon nous, sur le fond, la proposition de loi illustre une fois de plus la politique de remise en cause des acquis sociaux, notamment ceux du pacte du Conseil national de la Résistance.

Comme je vous l'ai déjà indiqué, les salariés les plus faibles seront les premières victimes. Comment refuser de travailler le dimanche lorsque l'on vit dans la précarité ? Les personnes concernées vont sacrifier leur vie personnelle et familiale pour un gain supplémentaire faible, voire nul, puisque les grandes surfaces vont être autorisées à ouvrir le dimanche, sans contrepartie pour les salariés, dans les zones touristiques, qui, immanquablement, vont s'agrandir.

On peut aussi s'inquiéter pour les commerces de proximité, car, je le répète, vous avez fait un cadeau à la grande distribution qui, selon vous, s'organisera pour offrir les services adéquats aux consommateurs.

Au-delà de la régression sociale que représente ce texte, vous nous imposez un changement de modèle de société. À l'heure où nous prenons enfin conscience de la finitude de notre planète, nous devons repenser, si je puis dire, nos modes de consommation.

Un débat politique aurait pu s'engager sur ce sujet. Les écologistes n'estiment pas qu'il faille consommer toujours plus. Afin de limiter l'épuisement des ressources naturelles, notamment énergétiques, il faut au contraire travailler moins pour limiter notre consommation et polluer moins. La surconsommation est foncièrement liée à la suractivité humaine. Désormais, nous devons nous diriger vers un mode de consommation plus durable et ne pas rester dans la logique du « produire plus pour consommer plus ». Organiser la société autour de la consommation est aujourd'hui dangereux et obsolète. Il faut penser à un autre mode de développement. Le rôle du Parlement est de légiférer pour accompagner les mutations sociales et économiques nécessaires et pour anticiper les changements de société.

Aujourd'hui, vous, vous accompagnez la dérégulation sociale, le libéralisme mondial. Pour notre part, nous pensons qu'il faut non pas se soumettre au profit économique, mais favoriser le développement de l'homme et la préservation de l'environnement.

C'est pourquoi les sénatrices et les sénateurs Verts voteront contre cette proposition de loi.



Intervention

Projet de loi Gendarmerie nationale

Explication de vote de Virginie KLES, sénatrice d'Ille-et-Vilaine

[CMP du jeudi 23 juillet 2009]

Renforcement du rôle Parlement, textes importants, pour ne pas dire fondamentaux, voire historiques, réflexion approfondie, concertation sereine, respect des institutions, des élus, tant nationaux que locaux, des professionnels... Voilà, mes chers collègues, tout ce que vous auriez voulu avoir lors des travaux parlementaires qui vont bientôt s'achever, mais que vous n'osez même plus demander, et encore moins espérer...



Était-ce déjà ainsi avant mai 2007 ? Pour ce qui me concerne, depuis octobre 2008, je vis de l'intérieur - sans jeu de mots ! - un travail parlementaire échevelé, déstructuré, visant des objectifs politiques confus et sans cohérence, fait de précipitation, d'examen bâclé, par manque de temps, de textes qui sont de toute façon, et dans le mépris le plus absolu des parlementaires, mis en application avant même d'être débattus, quand ils ne font pas l'objet d'un ordre, venu d'en haut, de « vote conforme » ! Cette boulimie législative, qui ne rime décidément ni avec simplification ni avec efficacité, du fait des modifications tous azimuts introduites dans l'arsenal juridique français, finira en symphonie pathétique sans chef d'orchestre. Je crains la cacophonie !

Ainsi en est-il de ce projet de loi prévoyant le rattachement de la gendarmerie nationale au ministère de l'intérieur, qui a échappé à un fléau, le vote conforme, mais non au rétrécissement des délais et à l'abolition de la réflexion sereine et approfondie du fait de la déclaration d'urgence, ainsi qu'à un calendrier assez loufoque ou, pour le moins, mal maîtrisé.

Pour mémoire, déposé au Sénat le 23 juillet 2008, ce projet de loi, destiné à entrer en application le 1er janvier 2009 a été discuté en décembre par notre assemblée, puis au début du mois de juillet par l'Assemblée nationale. Après réunion de la commission mixte paritaire, nous voici, ce 23 juillet 2009, à l'ultime débat en séance publique au Sénat. Joyeux anniversaire !

Passons sur ces problèmes de forme pour en venir au fond.

Quels sont les objectifs, avoués ou non, du Gouvernement et quels sont ceux que nous pourrions partager ? Les moyens affichés sont-ils de nature à les atteindre réellement ou concourent-ils à une autre fin ?

De fait, le Gouvernement, tout à son objectif idéologique de concentrer les forces de sécurité sous une seule autorité, n'a, je l'espère, pas bien mesuré les conséquences institutionnelles, judiciaires, politiques et même économiques de son texte. Sinon, il faudrait admettre qu'il met sciemment en danger les fondements mêmes de notre République.

Dans sa présentation du projet, Mme Alliot-Marie, alors ministre de l'intérieur, et après avoir effectué un virage à 90 degrés en quittant le ministère de la défense, avait déclaré que ce texte visait, tout en garantissant le maintien du statut militaire des gendarmes, à renforcer le dispositif de sécurité intérieure. Je pense que Mme Alliot-Marie était et est sans doute toujours attachée au maintien de ce statut, mais j'aimerais éprouver le même sentiment quant à vos intentions, monsieur le secrétaire d'État, ainsi qu'à celles de M. le ministre de l'intérieur. Même si j'ai bien entendu vos affirmations tout à l'heure, j'ai du mal à partager votre raisonnement et votre optimisme sur l'absence de tout effet néfaste de ce texte.

Oui, cent fois oui, il est nécessaire de moderniser nos institutions, l'organisation et le fonctionnement des forces de sécurité, police et gendarmerie, dans leur dualité actuelle, pour mieux assurer la protection des Français et apporter un service public de qualité, proche des citoyens.

Mais fallait-il tout bousculer dans la précipitation et, malgré les affirmations gouvernementales, remettre inéluctablement en cause le statut militaire des gendarmes, la dualité des forces de police et de sécurité, la protection qu'apportait la procédure de réquisition quant à l'intervention des forces militaires sur demande civile pour le maintien de l'ordre intérieur, ainsi que la garantie d'un maillage territorial efficace jusque dans nos zones rurales ?

Fallait-il prendre le risque de voir les missions confiées aux gendarmes n'être plus, petit à petit, que celles que n'assurerait pas la police nationale, et donc de voir la gendarmerie nationale devenir le supplétif de celle-ci, avant de disparaître totalement, alors même que l'on parlait de quatrième arme ?

Trop de personnes ont évoqué, oralement ou par écrit, la « fusion de la gendarmerie et de la police », qu'il s'agisse du ministre de la défense, de parlementaires de la majorité, des syndicats de police, dont certains l'appellent explicitement de leurs vœux, ou des gendarmes, qui, eux, la redoutent. Ces répétitions ne sont pas le fait de lapsus collectifs sans fondement. Le danger que nous dénonçons depuis des mois est réel et imminent.

Oui, le statut militaire est de fait sérieusement mis à mal. Cet avis est partagé, semble-t-il, par les auteurs d'un rapport de l'Inspection générale de l'administration. Ce rapport aurait-il été classé « secret défense » ? Malgré ma demande formulée auprès de Mme le ministre de l'intérieur le 23 avril dernier, il ne m'a toujours pas été possible d'en prendre connaissance.

Quant au maintien du maillage territorial avec une gendarmerie à statut civil, nos amis belges savent à quoi s'en tenir : ils peuvent témoigner des inévitables dommages collatéraux d'une telle transformation !

Pourtant, la mécanique est en marche. Coup d'envoi : la suppression de la procédure de réquisition.

Le renforcement du rôle du préfet place ainsi l'autorité militaire sous la tutelle de l'autorité administrative et rompt la chaîne hiérarchique propre à la gendarmerie. Cette interpénétration des hiérarchies civile et militaire est parfaitement contraire à la tradition républicaine. En effet, la réquisition est l'acte par lequel le pouvoir civil confie une mission de maintien ou de rétablissement de l'ordre à une force militaire : la gendarmerie serait-elle donc une force « pas tout à fait militaire » ? Modernisation serait-il synonyme de suppression dans les dictionnaires utilisés par le Gouvernement ? Ne doit-on craindre là une nouvelle doctrine d'utilisation de cette force armée ? Quelle traçabilité sera assurée quant aux ordres donnés pour son emploi ?

Ainsi, désormais, le ministère de l'intérieur devra faire cohabiter sous le même toit et sous les mêmes autorités environ 100 000 gendarmes et 140 000 policiers. Avec la mise en commun des moyens, voire de certaines formations, avec le rapprochement systématique des conditions d'emploi et des missions, grandit une inutile polémique au sein de forces qui doivent ouvrir dans un cadre institutionnel serein et apaisé.

Entre devoir de réserve strict et droit syndical, déroulements de carrière et grilles indiciaires, logements de fonction, temps de travail effectif et astreintes, voire disponibilité permanente, répartition des territoires et des missions, les comparaisons se font déjà, cristallisant des incompréhensions et soulevant des interrogations fortes quant aux différences vécues comme des disparités.

Les gendarmes sont encore des militaires, soumis aux contraintes militaires, formés à la culture militaire indissociable d'un lien fort et séculaire avec le monde rural, permettant une utilisation particulière, souple, originale et, somme toute, économique des femmes et des hommes qui ont choisi de servir sous ce statut.

La police a sa culture. Fonctionnement et contraintes lui sont spécifiques. Son action est tout aussi méritoire, faite d'autant de courage et de dévouement.

C'est la présence de ces deux forces de sécurité, différentes et complémentaires, dont la France s'enorgueillit, qui garantit le bon fonctionnement de la police au sens large. Je crains que ce ne soit plus pour très longtemps !

Outre ces questions et ces comparaisons d'un statut à l'autre, en quoi la gestion des ressources humaines en « interministériel » pour les gendarmes est-elle une simplification ? Les mesures disciplinaires seraient-elles laissées au ministère de la défense tandis que la gestion des carrières et des mises en disponibilité iraient d'office à l'intérieur ? Comment imaginer que ce dispositif perdurera, sera efficace et compréhensible par tous ? Encore une mauvaise raison de porter un autre coup - très bientôt, j'en prends le pari - au statut militaire des gendarmes, qui seront donc, de plus en plus, des « pas tout à fait militaires ».

Alors, pour combien de temps le directeur général de la gendarmerie nationale sera-t-il un général issu du corps ? Et pour combien de temps la formation intégrale des officiers et sous-officiers de l'arme sera-t-elle maintenue au sein de la défense ?

Je n'oublie pas non plus les missions judiciaires, loin d'être négligeables. Là encore, jusqu'à aujourd'hui, l'autorité judiciaire garde la possibilité de choisir le service adéquat pour effectuer les missions de police judiciaire. Mais soyons logiques : la disparition du statut militaire des gendarmes et la fusion de la gendarmerie nationale et de la police nationale annoncent un seul corps de police judiciaire. Ainsi sera également perdue la dualité concernant la police judiciaire...

En résumé, les gendarmes sont des militaires qui ont des missions relevant de la sécurité intérieure, des missions militaires et des missions judiciaires, notamment de police judiciaire. Ils dépendaient donc logiquement, me semble-t-il, du ministère de la défense. Les préfets exerçaient, sans s'immiscer dans le service intérieur de l'arme, l'autorité nécessaire au quotidien pour des missions banales et ils avaient recours à la procédure de réquisition en cas de nécessité. La tutelle était clairement militaire, avec la mise à disposition des moyens auprès des autorités civiles en tant que de besoin.

Une convention de mutualisation, signée le 28 juillet 2008 entre les ministères de la défense et de l'intérieur, visait à établir une meilleure synergie entre les services ainsi qu'une utilisation raisonnée et rationnelle des moyens. Cela avait sans doute le tort d'être trop simple et compréhensible par chacun !

Sous couvert d'économies, de rationalisation et de simplification, nous voici donc avec des gendarmes pas tout à fait militaires mais constituant la quatrième arme, placés sous autorité civile mais dépendant tout de même de la gestion disciplinaire de la défense, avec des commandants d'unité territoriale relevant de l'autorité des préfets mais une direction générale placée sous l'autorité d'un général d'armée.

Les effectifs verront leur répartition territoriale effectuée par les préfets, selon des consignes qui laissent craindre que les gendarmeries ne soient définies, à terme, uniquement par défaut.

Quant aux missions judiciaires, elles sont placées sous une troisième autorité, civile. Vous gomez des frontières légales, historiques, républicaines entre nos deux forces de sécurité, vous parachutiez, au sein d'un ministère civil, connaissant un fonctionnement civil, des militaires au fonctionnement militaire, sans vous préoccuper des difficultés tant humaines qu'organisationnelles que vous créez ni de la réelle qualité du service public qui en ressortira.

Une véritable réforme aurait nécessité, en tout premier lieu, d'analyser les spécificités et les complémentarités de nos forces de sécurité. Mais le souhait du Gouvernement était sans doute différent : il voulait constituer au plus vite une force unique de sécurité civile. Cet objectif politique pouvait être affiché, mais il aurait dû être présenté et débattu comme tel.

Monsieur le secrétaire d'État, faut-il favoriser les synergies entre la police et la gendarmerie nationales ? Faut-il conforter l'existence de deux forces de sécurité, l'une de statut civil, l'autre de statut militaire, selon une dualité qui répond aux besoins de notre politique de défense et de sécurité ? Faut-il préserver le maillage territorial du service public de la sécurité, service dont M. le Premier ministre lui-même affirme qu'il doit être un « service de proximité attentif aux sollicitations de nos concitoyens » ?

À ces questions je vous réponds, avec force et conviction, au nom du groupe que je représente ici, oui, oui et oui ! Je le dis avec d'autant plus de conviction que, bien que la droite s'affirme seule légitime pour traiter des questions de sécurité, les résultats en la matière depuis votre retour au pouvoir ne sont pas à la hauteur de ce qu'auraient

laissé escompter les effets d'annonce tonitruants et les coups de menton, accompagnés d'une inflation de textes de loi répressifs en grande partie soumis à l'exploitation médiatique et compassionnelle de faits divers.

Oui, monsieur le secrétaire d'État, la gauche est attachée à la sécurité. Nous estimons que la sécurité des Français et l'organisation des services qui y concourent, tant civils que militaires, méritent plus et mieux que ce que vous lui offrez. Ce qu'il faut, c'est, en deux mots, sérieux et responsabilité.

Le texte qui nous est soumis aujourd'hui reste, malgré les corrections apportées, foncièrement inacceptable. Il ne permettra en rien d'améliorer la sécurité ; il conduira inéluctablement à la disparition du statut militaire des gendarmes, à la fusion des forces de sécurité en un corps unique de statut civil - organisation de sinistre mémoire, adoptée trois fois déjà dans l'histoire française - et à la désertification, en ce qui concerne ces mêmes forces, de nos zones rurales.

Je suis persuadée que nombre de mes collègues partagent cette analyse, y compris sur les travées de la majorité, quand bien même, pour ces derniers, une certaine discipline - ou un devoir de réserve strict, dirions-nous s'ils étaient militaires - les empêche de l'exprimer.

Monsieur le secrétaire d'État, le groupe au nom duquel je m'exprime est trop attaché aux valeurs républicaines pour accepter le texte que vous nous soumettez. Nous voterons donc contre.



Communiqué de presse...

Le groupe socialiste du Sénat exige un débat et un vote au Parlement sur l'engagement de la France en Afghanistan

Didier BOULAUD, Sénateur de la Nièvre, Jean-Louis CARRERE, Sénateur des Landes, Vice-présidents de la commission des affaires étrangères et de la défense et des forces armées, exigent un débat et un vote au Parlement sur l'engagement de la France en Afghanistan.

La guerre en Afghanistan s'enlise et se durcit.

Les objectifs politiques et militaires des opérations menées dans ce pays sont de plus en plus confus.

Le Groupe socialiste du Sénat a, à de nombreuses reprises, réclamé que les objectifs et les modalités de cette opération soient précisés et débattus dans un cadre démocratique. Aujourd'hui, ce débat existe en Grande-Bretagne, en Allemagne et aux Etats-Unis.

Tout en manifestant notre solidarité pleine et entière à l'ensemble des militaires français engagés en Afghanistan, nous nous devons d'exiger que le Parlement puisse dès sa prochaine session extraordinaire débattre et voter sur le sens et les objectifs de la poursuite de l'engagement militaire français.

Diffusé le 4 août 2009



Communiqué de presse...

Travail dominical : un coup de plus porté aux acquis du CNR !

Raymonde Le Texier, vice-présidente de la Commission des Affaires Sociales, considère qu'avec l'adoption du texte sur le travail dominical, cette nuit, au Sénat, c'est un nouveau coup porté aux acquis du Conseil National de la Résistance.

Alors que le Président de la République se plaît dans ses discours à citer les valeurs du Conseil National de la Résistance, dans les actes, c'est exactement l'inverse ! La généralisation du travail dominical est un coup de plus porté à cet héritage ! Depuis deux ans, le modèle social français est méthodiquement attaqué par le gouvernement. Par petites mesures, avec des petites attaques ci-et-là, la santé, les services publics, l'éducation nationale, la protection des salariés, les congés maladies, c'est toute la philosophie du CNR qui est systématiquement remise en cause, il s'agit d'une véritable entreprise de destruction !

Ce que le Ministre Darcos considère comme une mesure « technique » est en réalité une attaque frontale à notre modèle de société. Ces moments communs que représentaient les dimanches seront désormais des moments de travail pour des milliers de Français.

Voulu par le Président, ce texte signe encore une fois l'effacement du Parlement : un texte adopté sans débat, sans aucun amendement retenu avec une droite mutique et aux ordres.

Les sénateurs socialistes continueront le combat et déposeront un recours devant le Conseil Constitutionnel.

Diffusé le 23 juillet 2009



Communiqué de presse...

La majorité sénatoriale a escamoté le débat sur le projet de loi de programmation militaire

Les sénateurs socialistes déplorent un Sénat conservateur devenu - en plus - un Sénat conformiste. C'est-à-dire le lieu où on vote « conforme » sans baragouiner. Les sénateurs UMP se pliant aux volontés des députés UMP, guidés par l'Élysée.

Ce texte qui contient des dispositions très contestées sur le secret défense, sur la concentration des pouvoirs et sur les industries militaires ne donne pas non plus réponse aux besoins des armées et aux exigences de la défense en France et en Europe.

Les sénateurs du Groupe socialiste ont proposé des amendements pour améliorer ce texte. Ils ont été tous refusés au bout d'un simulacre de débat.

Les sénateurs du Groupe socialiste condamnent sur la forme et sur le fond un processus parlementaire aseptisé, conduisant à voter conforme, sans amender, sur ordre de l'Élysée, des textes d'une grande importance.

Diffusé le 17 juillet 2009



Communiqué de presse...

Rémunération des grands patrons : seule la loi peut réguler !

Mme Nicole Bricq, sénatrice de Seine-et-Marne (PS), vice-présidente de la commission des Finances, constate, au nom du groupe socialiste du Sénat, à l'appui du rapport de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sur l'application du code de bonne conduite MEDEF/AFEP publié jeudi 9 juillet, que l'autorégulation ne fonctionne pas et que seule la loi peut fixer les contraintes efficaces. Sur ce sujet elle se félicite que des parlementaires UMP rejoignent une position que les socialistes défendent depuis octobre 2008.

En effet, l'AMF dresse un bilan qualitatif très mitigé sur l'application concrète du code de bonne conduite par les sociétés cotées. Les critères de performance qui déterminent la distribution de rémunérations variables (stock-options et actions gratuites) ou de rémunérations différées (indemnités de départ, retraites complémentaires) apparaissent notamment flous et peu exigeants, à défaut de la prise en compte de la viabilité sur le long terme de la gestion des sociétés pour les déterminer. Par ailleurs, l'AMF précise que « la majorité des sociétés n'indique pas que les critères qualitatifs appliqués sont préétablis et définis de manière précise ».

D'autre part, Mme Bricq constate que seules 20 sociétés sur les 60 du CAC40 et du SBF120 de l'échantillon d'étude du rapport ont appliqué à ce jour la première recommandation du code MEDEF/AFEP interdisant leurs dirigeants de cumuler un contrat de travail avec le statut de mandataire social.

Elle regrette que le Gouvernement et sa majorité aient refusé d'inscrire dans la loi cette obligation, ainsi que la limitation de la part variable des rémunérations par rapport à la part fixe et la limitation des rémunérations différées, comme l'a proposé le Groupe Socialiste avec sa proposition de Loi discutée au Sénat le 4 novembre 2008.

Enfin, elle rappelle que les parlementaires socialistes avaient proposé de responsabiliser les entreprises, en matière de rémunération, sur leur bénéfice imposable et de soumettre à l'avis conforme de l'ensemble des acteurs de l'entreprise (Comité d'Entreprise, Assemblée générale des actionnaires) l'ensemble des rémunérations, fixes et variables, de leurs dirigeants.

Diffusé le 9 juillet 2009



Bulletin du Groupe socialiste du Sénat

avec la participation des collaborateurs du groupe

Publication - réalisation - conception : Aïcha KRAI

Contact : 01 42 34 38 51

Fax : 01 42 34 24 26